

CONTEXTE ET GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le nouveau "pacte financier entre l'État et les collectivités" repose sur la fixation d'une norme maximale d'évolution des dépenses de fonctionnement de 1,2%, assorti d'un mécanisme de sanction (pénalité d'un montant égal à 100 % du dépassement par rapport aux dépenses notifiées). La trajectoire imposée par l'État s'examine, pour les années 2018, 2019 et 2020 sur la base du CA 2017 notifié.

Il instaure également l'objectif d'amélioration de la capacité de désendettement pour les collectivités dépassant un plafond de référence (10 ans).

Lorient Agglomération, incluse dans les 322 collectivités et établissements publics soumis à cette norme, a contractualisé au taux de 1,30 %, supérieur à la norme nationale, et reflet de la saine gestion appliquée les années précédant la contractualisation.

Ce taux plus favorable ne desserre pas pour autant l'étau financier pesant sur Lorient Agglomération. Elle est contrainte de concilier deux objectifs pourtant difficilement compatibles : d'une part, la mise en œuvre de compétences telles que le transport, les déchets, dont les dépenses de fonctionnement augmentent mécaniquement et la réalisation de projets nouveaux comme « Handicap, innovation et territoire », pour consolider et amplifier la dynamique de développement territorial ; d'autre part, la stricte maîtrise de ses dépenses réelles de fonctionnement pour ne pas se voir tenue à l'application de pénalités qui viendraient, l'année suivante, réduire fortement ses capacités financières.

Le budget 2020 présente les caractéristiques suivantes :

- il s'agit du dernier exercice budgétaire de cette première génération de contrat (2018-2020).
- Les arbitrages rendus lors des exercices 2018 et 2019 viennent considérablement réduire les pistes d'économies de fonctionnement
- Il est difficile de prévoir les effets induits par la réforme de la fiscalité locale.
- Enfin, le Gouvernement n'a pas encore précisé sa volonté de reconduire les contrats de maîtrise de la dépense locale.

Dès lors, les enjeux du BP 2020 sont les suivants :

- Pérenniser l'effort d'investissement porté par Lorient Agglomération et engager ainsi, dès l'exercice 2020, une réflexion sur un nouveau PPI, porteur des enjeux du territoire à hauteur de 45 M€ / an.
- Proposer une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement en-dessous du plafond fixé dans le contrat signé avec L'Etat, tout en intégrant la mise en œuvre de nouveaux projets.
- Poursuivre la gestion active de la dette

Le budget 2020 présenté est un audacieux pari sur l'avenir malgré le conditionnement sévère de ses dépenses de fonctionnement par la lancée de projets innovants impulsés aux côtés des compétences obligatoires, le maintien d'un niveau d'investissement et l'effort renouvelé autour du pilotage actif de la dette.

I. Un budget raisonné pour anticiper l'avenir

A - Une section de fonctionnement sous la contrainte

La démarche d'une gestion saine de la dépense par la mise en place d'économies est à l'œuvre depuis plusieurs années, déjà, et 2018 a auguré d'une nouvelle ère dans la recherche d'économies *via* la contractualisation. Néanmoins, respecter le plafond des dépenses dans un contexte d'inflation naturelle revient désormais à envisager d'autres leviers d'économies, ce qui a été fait pour la préparation de ce budget 2020 :

- En envisageant la renégociation de certains marchés ou contrats de délégations afin de limiter l'impact des formules de révision, sous réserve de l'accord des fournisseurs.
- En réfléchissant à un changement dans le mode de gestion s'il permet de dégager des économies structurelles, c'est le cas de la démarche engagée sur l'internalisation des risques statutaires.
- En interrogeant le niveau d'intervention de Lorient Agglomération dans l'exercice de ses missions

Actionnant une partie de ces leviers, le montant total des dépenses de fonctionnement dans le périmètre du contrat, pour l'exercice budgétaire 2020, est de **84,23 M€**, c'est-à-dire dans le respect du cadre contractuel fixé. Au global, la section de fonctionnement s'équilibre à **135,263 M€** pour 2020 contre 132,255 M€ en 2019 soit une augmentation de 2,3 %.

1/ Les dépenses comprises dans le périmètre de contractualisation

Les dépenses réelles de fonctionnement sous périmètre contractualisé s'élèvent sur l'exercice à **84,23 M€** contre 82,794 M€ en 2019.

a) Les charges à caractère général : une forte rigidité

En 2020, en se situant à hauteur de de **26,718 M€** au BP 2020 contre **27,811 M€** au BP 2019, les charges à caractère général diminueraient de 4 % de BP à BP.

Sont ici recensées, toutes les charges concourant au fonctionnement normal et courant de l'établissement. On retrouve notamment des charges de fonctionnement et de prestations de services (16,5 M€), d'entretien et de maintenance du patrimoine communautaire (2 M€), d'impôts et taxes (1,23 M€), de locations mobilières et immobilières nécessaires à l'activité de l'EPCI (1,18 M€), de carburant et de transport de biens (1,17 M€), de fluides (564 k€), d'assurances (465 k€).

Ce sont sur ces charges à caractère général que les principaux efforts ont porté depuis 2018. La diminution cette année s'explique principalement par la poursuite de ces efforts d'optimisation et par la reprise en régie de la gestion l'assurance statutaire, qui génère à elle seule une économie nette de 300k€

b) La masse salariale et les effectifs : un cadrage resserré

Pour respecter l'objectif de contractualisation, la hausse des crédits consacrés à la masse salariale ne doit pas dépasser 1 % entre 2019 et 2020. Avec un montant prévisionnel de **26,336 M€** (chapitre 012), l'objectif de cadrage budgétaire est respecté. On note ainsi une augmentation de 254 000 € entre le BP 2019 et le BP 2020.

La masse salariale augmente naturellement sous :

- L'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) prenant en compte les avancements de grade et d'échelon pour 400 k€.
- Les effets en année pleine des avancements réalisés l'année précédente pour 140 k€.

Les efforts réalisés en 2019 permettent de dégager, en année pleine, pour l'exercice 2020, une économie de 150 k€.

Enfin, l'internalisation du risque statutaire génère une dépense supplémentaire sur le chapitre 012 estimée à 60 k€. Une économie largement supérieure (évaluée à 300 K€ nets) sera cependant réalisée au regard du montant payé auparavant à l'assureur.

Pour contenir l'évolution de la masse salariale, il est proposé, comme en 2019, de générer des vacances frictionnelles de poste entre un départ et son remplacement, et d'examiner chaque demande de renouvellement de contrats ou de remplacements au cas par cas.

Sur le plan des recettes, quatre agents mis à disposition et rémunérés par l'établissement génèrent une recette équivalente pour un montant de 193 k€. De même, les cotisations retraite des agents détachés auprès de LORIS, COVED, VEOLIA ou AUDELOR, sont remboursées par les organismes d'accueil, générant une recette prévisionnelle de 114 k€.

c) Les subventions et contributions : un effort partagé

La dynamique des efforts portée par Lorient Agglomération pour respecter l'objectif de contractualisation doit aussi être relayée par ses principaux partenaires et, pour préserver le soutien financier à ces structures tout en réalisant des efforts sur le fonctionnement, l'agglomération envisage, s'il existe un besoin réel, de soutenir en investissement la réalisation d'opérations spécifiques.

En 2020, le total des contributions (hors SDIS) s'élève à **574 k€** contre 626 K€ en 2019, celui des subventions à **13,3 M€** contre 13,3 M€ en 2019, les subventions versées aux principaux partenaires pour **7,68 M€** (Office de tourisme, AUDELOR, SELLOR dans le cadre des DSP), ainsi que le projet HIT pour un montant de **1,868 M€**.

En matière de services d'incendie et de secours, la départementalisation a conduit à la signature d'une convention de transfert entre le SDIS et la communauté d'agglomération du Pays de Lorient, et la communauté de communes de la région de Plouay, d'autre part. A ce titre, la contribution versée en 2020, s'élève à **9,408 M€** équivalente à 2019, du fait d'une clause de revoyure de la contribution au profit de Lorient agglomération, mise en place à partir de 2019 et correspondant à -100 K€/ an, hors effet inflation.

Pour rappel cette contribution, importante, représente près de la moitié des contributions des communes et EPCI du Morbihan. L'éventail des contributions par habitant est très large : si la contribution de Lorient s'élève à 45 euros par habitant, certaines communes ou communautés (selon la répartition des charges antérieures au transfert de cette compétence) cotisent pour moins de 10 euros par habitant, alors que d'autres s'élèvent entre 16 et 20 euros. C'est le constat de ces écarts qui explique la mise en place de la revoyure au profit de Lorient agglomération.

d) Les charges financières stabilisées

Comme de nombreuses lignes incluses au titre de la contractualisation, les charges financières, sont stabilisées, malgré leur dépendance à la conjoncture extérieure. Toutefois, le contexte des taux bas qui se maintiennent depuis 3 ans, ainsi que l'amélioration de l'épargne du fait d'une faible progression des dépenses de fonctionnement, ont conduit, comme le préconisait le dispositif de contractualisation, à un moindre endettement et *in fine* à une limitation des charges financières.

Pour l'exercice 2020, celles-ci sont inscrites à hauteur de **2,235 M€** au budget principal soit un montant identique à celui de l'an dernier.

e) Les contributions aux budgets annexes ports de plaisance, transports urbains et parcs d'activités économiques impactent également la contractualisation

Telle que la loi l'y autorise au titre de l'équilibre de certains SPIC (article L2224-2 du CGCT), le budget principal contribue notamment aux budgets annexes des ports de plaisance et enfin des parcs d'activités économiques. Pour l'année 2020, ces subventions sont prévues respectivement à **1,390 M€** pour le budget des ports de plaisance, soit une stabilité par rapport aux crédits inscrits au BP 2019, et **5 k€** pour celui des parcs d'activités économiques, soit une diminution des inscriptions par rapport à 2019.

Le budget des transports urbains a connu sur l'exercice une augmentation sensible de ces charges (voir pour les explications dans la section infra, dédiée au budget des transports urbains). Aussi, la participation du budget principal se situe, pour l'exercice 2020 à hauteur de **4,323 M€**, contre **1,923 M€** inscrits au BP 2019, mais avec un abondement en cours d'exercice 2019 (décision modificative et clôture en cours).

2/ Les dépenses hors du périmètre de contractualisation

Ces dépenses se situent à hauteur de **25,6 M€** d'inscriptions au BP 2020.

a) Les dépenses d'« atténuation de produits » stables en 2020

>> La contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) :

Lié à la suppression de la taxe professionnelle, le FNGIR est configuré dans la cadre du nouveau panier fiscal en 2010. Son montant est gelé à **9,165M€** depuis 2014.

>> Les attributions de compensation :

Ces attributions ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés au moment du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

Le montant 2020 des attributions de compensation de fonctionnement tient compte de divers transferts de compétences, et pour les plus récents :

- l'eau et assainissement (2012) ;
- la fourrière animale et office du tourisme pour les communes de l'ex-communauté de communes de la région de Plouay (2016) ;
- la collecte des eaux pluviales urbaines (2018).

Pour 2020, les attributions de compensations de fonctionnement à verser aux communes membres de Lorient Agglomération s'élèvent à **11,21 M€**, niveau identique à 2019, en l'absence de nouveau transfert.

3/ Les recettes dynamiques

Pour un montant global de **135,263 M€** contre 132,255 M€ au BP 2019, soit une augmentation de 2,3%, les recettes sont présentées de la manière suivante : tout d'abord les dotations et compensations, puis les ressources issues de la fiscalité et enfin les autres recettes dont bénéficient l'Etablissement.

a) La Dotation Générale de Fonctionnement

La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) est très légèrement inférieure à l'exercice 2019. Ce concours sur lequel s'est opérée, durant quatre années successives, la ponction au titre du redressement des comptes publics, ne subit plus de baisse massive, néanmoins son niveau fléchit du fait de l'inclusion d'une partie de ses composantes comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée, enveloppe comprenant l'ensemble des dotations et concours que l'Etat attribue aux collectivités et EPCI au titre de chaque loi de Finances.

Cette dotation se décompose en deux « parts » et s'élève pour 2020 à **15, 617 M€**.

- La dotation d'intercommunalité, réformée en 2019 avec l'introduction dans son mode de calcul d'un critère revenu/habitant, comparé à la moyenne nationale. Ce produit est en légère augmentation pour 2020. En effet, Lorient Agglomération ayant un coefficient d'intégration fiscale (CIF) supérieur à 35 % (40 % en 2019), les mécanismes de garantie lui assurent une stabilité de sa dotation par habitant. L'augmentation du nombre de ses habitants lui permet de bénéficier de cette très légère indexation de son produit passant de **4,718 M€** contre **4,709 M€** en 2019.
- La dotation de compensation, seconde composante, rentre dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée, elle est en légère diminution pour 2020 (- 236 k€) soit **10, 89 M€**.

EN M€	DGF 2018	DGF 2019	Estimation 2020	Variation 2018/2019
Dotation d'intercommunalité	4,697	4,709	4,718	0,2%
Dotation de compensation	11,397	11,135	10,899	-2,3%
TOTAL	16,094	15,844	15,617	-1,6%

b) Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales

Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) est mis en place depuis 2012. Attribué au bloc communal de Lorient Agglomération constitué de l'établissement et de ses communes, il est ensuite ventilé entre EPCI et communes sur la base du coefficient d'intégration fiscale (CIF), puis entre les communes elles-mêmes sur la base de leur potentiel financier par habitant et de la population. En 2019, le territoire a été attributaire d'un montant de 5,438 M€, dont 2,193 M€ pour l'EPCI. De manière prévisionnelle, il est anticipé une légère baisse pour 2020 pour revenir au produit observé sur 2018 soit **5,292 M€**.

	CA 2018	notification 2019	Estimation 2020	Variation 2017/2019
FPIC EPCI	2,172	2,193	2,17	0%
FPIC Ensemble du territoire	5,441	5,438	5,292	-3%

c) La fiscalité des ménages

>> Bases fiscales - éléments communs

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales utilisé pour évaluer le produit fiscal 2020 est de 1,3%, hormis pour la taxe d'habitation dont les bases sont revalorisées à hauteur de 0,9 % conformément à l'amendement déposé par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

Pour rappel, depuis 2018, la revalorisation des bases fiscales se fait à partir de l'évolution de l'indice des prix de novembre n-2 et novembre n-1 (sans pouvoir être inférieur à 1), et non plus à partir de l'inflation prévisionnelle retenue dans le PLF.

Ce taux définitif sera connu en décembre, lorsque l'inflation de novembre 2019 sera publiée. Les prévisions budgétaires seront ajustées en décision modificative au cours de l'exercice 2020, le cas échéant, en fonction de cet indice.

>> Taxe d'habitation (TH)

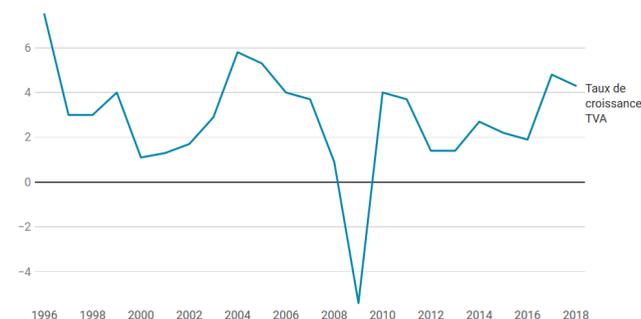
Conformément à la réforme débutée en 2018, la taxe d'habitation (TH) sera supprimée pour 80 % des foyers dès 2020. Pour les 20 % restant, elle le sera en 2023, via une exonération de 30 % en 2021, 65 % en 2022, puis 100 % en 2023. Ce nouveau dispositif transformera le dégrèvement prévu en LFI pour 2018, en exonération dès 2021.

Le projet de Loi de Finances pour 2020 prévoit la compensation de cette perte de produit qui se fera pour les communes par le transfert de la part départementale de Foncier Bâti et pour les EPCI par le transfert d'une fraction de TVA.

Pour conforter cette réforme fiscale, le gouvernement a assuré du dynamisme de la recette, dont il a calculé l'évolution moyenne à +3,2%/an sur la période 2014-2018, contre + 2,1%/an en moyenne pour les bases de TH.

Néanmoins, cette dernière moyenne ne prend pas en compte l'effet taux, dont ne disposeront plus les EPCI. De plus, un élargissement de la période de référence 2014-2018, retenue par le gouvernement, à 2005-2018 amène à constater un taux d'évolution de la TVA de 1,7%/an contre 2,8%/an pour les bases de TH. Le gouvernement a créé un fonds de garantie de 250 M€ par an, pour éviter les risques de retournement.

Taux de croissance de TVA



Bien qu'assorti d'un mécanisme de garantie, la réforme méritera d'être précisée dans son entier pour les EPCI.

La variation physique des bases de TH de Lorient Agglomération est estimée pour 2020 à + 0,7 %, s'y ajoute, en tenant compte du dernier amendement déposé, une revalorisation forfaitaire des bases de 0,9 % ; le produit de la TH se situerait donc à hauteur de **29,7 M€** (soit + 1,89 % par rapport au BP 2019). Pour rappel le taux de taxe d'habitation appliqué par Lorient Agglomération est de 9,14%. Compte-tenu de la réforme en cours, la compensation des pertes de produit de TH sera figée au produit résultant du taux appliqué en 2017, soit le même taux pour Lorient Agglomération qui n'a pas augmenté la pression fiscale.

>> Taxe sur le Foncier Bâti (FB)

La variation physique des bases retenue pour le territoire en 2020 est de + 0,2%, soit une variation totale des bases de **+1,5 %**.

Le taux d'imposition de foncier bâti est en processus de convergence jusqu'en 2026. En 2019, deux taux coexistent donc. Ils sont de 0,501 % pour les 19 communes de l'ex-Lorient Agglomération et de 0,226 % pour les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet. Pour 2020, les taux devraient être respectivement de 0,498% et de 0,263%, le taux moyen reste stable à 0,488 %.

Le produit 2020 de FB est évalué à **1,26 M€** soit une hausse de 20 k€ par rapport au BP 2019.

>> Taxe sur le Foncier non Bâti (FNB)

La variation physique des bases de FNB est estimée en légère diminution à hauteur de -0,3%.

De la même manière que le bâti, ce taux d'imposition est dans un processus de convergence avec des taux pour 2020 qui se situent à 3,44% (3,48 % en 2019) pour les 19 communes de l'ex-Lorient Agglomération et de 2,62 % (2,53 % en 2019) pour les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet. Le taux moyen, issu des taux constatés dans les deux EPCI avant fusion, est stable à 3,18%.

Le produit de taxe sur le foncier non bâti s'élève à **90,5 k€** en 2020 contre 91,5 k€ en 2019.

d) La fiscalité des entreprises

>> La Cotisation foncière des entreprises (CFE)

L'évolution physique retenue est de 1,5%. Au total, l'augmentation des bases est de + 2,1 M€ (y compris le coefficient de revalorisation forfaitaire prévisionnel). Des bases minimum de CFE ont été votées en 2015. En 2019, compte-tenu des revalorisations annuelles, les bases minimum suivantes se sont appliquées :

Bases minimum - En €	2019
CA < 10 000 *	521
10 000 < CA < 32 600	1 042
32 600 < CA < 100 000	2 187
100 000 < CA < 250 000	2 187
250 000 < CA < 500 000	2 187
CA > 500 000	2 187

*Pour rappel, par disposition de la loi de Finances pour 2018, les redevables de la CFE réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 k€ sont exonérés de cotisation minimum.

Le taux moyen d'imposition à la CFE est de 24,71%. Un dispositif de convergence est en place pour la 7^{ème} année consécutive, suite à la fusion de la Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet avec Lorient Agglomération au 1^{er} janvier 2014, il se terminera en 2025. En 2019, le taux était de 24,77 % pour les 19 communes de l'ex-Lorient Agglomération et de 23,30 % pour les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet. En 2020, sous le seul effet de la convergence, ce taux est porté à 24,75 % pour commune de l'ex-Lorient Agglomération et à 23,53 % pour les communes de la CC de Plouay.

Le produit de CFE pour 2020, évalué à taux moyen constant, est estimé à **19 M€ (+ 0,6 M€)** contre 18,4 M€ en 2019.

>> La Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Pour 2020, une première notification prévisionnelle a été transmise par les services fiscaux à 12,05 M€, reprise dans le BP 2020. Ce montant prévu pourra être revu à la hausse ou à la baisse, en cours d'année, en fonction de la notification définitive.

En M€	CA 2018	BP 2019	Estimation BP 2020	Variation 2018/2020
CVAE	10,625	10,54	12,05	13%

En effet, cette ressource est difficile à évaluer. Depuis sa création en 2011, la CVAE est un produit sur la valeur ajoutée produite par les entreprises, ce qui la rend difficile à évaluer. Par ailleurs le mode perception de ce produit assis accroît également la variabilité du produit perçu et les difficultés de prévision.

>> La Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)

La Tascom porte sur les établissements créés depuis le 1^{er} janvier 1960, dont la surface commerciale de vente est supérieure à 400 m² et dont le chiffre d'affaires annuel des ventes au détail est supérieur à 460 000 €.

L'imposition est calculée par application d'un taux national, fonction du chiffre d'affaires, à la surface de vente.

La recette Tascom pour 2020 est estimée à **3,37 M€**. Les prévisions étant très difficiles pour cette recette, par conséquent, c'est une hypothèse prudentielle qui a été retenue.

En M€	CA 2018	BP 2019	Estimation BP 2020	Variation 2018/2020
TASCOM	3,453	3,223	3,37	-2%

>> L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)

L'IFER est une imposition relative aux installations de production d'électricité, aux canalisations de transport de gaz naturel et hydrocarbures et aux stations radioélectriques et aux installations de production d'électricité éoliennes. Son rendement est faible et incertain.

Lorient Agglomération perçoit les IFER portant sur les transformateurs électriques, les stations radioélectriques, sur la production d'électricité hydraulique et sur les canalisations de gaz naturels.

Elle se calcule par application d'un tarif fixé par l'Etat selon la nature et les caractéristiques de l'équipement taxé.

La recette 2020 est estimée **880 k€**. La baisse enregistrée par rapport à l'inscription BP 2019 s'explique par une notification définitive 2019 (865 k€) en deçà de la prévision budgétaire initiale.

En M€	CA 2018	BP 2019	Estimation BP 2020	Variation 2018/2020
IFER	0,854	0,905	0,880	3%

e) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est la principale recette du compte spécial des déchets ménagers, compris dans le budget principal. Elle s'applique aux ménages et aux entreprises.

Par délibération en date du 29 septembre 2014, le conseil communautaire a choisi de poursuivre le régime de la TEOM en vigueur dans les 2 ex-communautés fusionnées et d'instituer deux zones de perception, avec un dispositif de convergence des taux sur la deuxième zone (24 communes hors Caudan). Ce dispositif de convergence permet d'atteindre pour l'ensemble des communes appartenant à la deuxième zone de lissage un taux unique en 2020 en 9,54%.

Pour mémoire, en 2019, les taux ont été votés comme suit :

		2019
Zone de perception n°1 :		6,80
Zone de perception n° 2 :		
	- <u>Zone de lissage n°1</u> (18 communes de l'ex Communauté d'agglomération du Pays de Lorient)	9,53%
	- <u>Zone de lissage n°2</u> (6 communes de l'ex Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet)	9,82%
	Taux Moyen Pondéré (zone de perception n°2)	9,54%

Pour la deuxième année consécutive, les orientations budgétaires ne prévoient pas de hausse du taux de la TEOM.

Le produit 2020 de TEOM, avec hypothèse d'un maintien de taux, est estimé à **23,635 M€** contre 23,18 M€ au BP 2019 soit 455 k€ d'augmentation.

f) Les produits des services et du domaine

Lorient Agglomération perçoit des recettes de produits des services, du domaine, et ventes diverses, prévues pour 2020 à **6,964 M€**.

Ce montant comprend principalement :

- la vente de biens et marchandises, pour 1,9 M€ ;
- la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, pour 1,3 M€ ;
- la redevance d'enlèvement des déchets, pour 0,241 M€ ;
- le remboursement de frais par les budgets annexes, pour 1,72 M€, et par les communes, pour 48K€ ;
- les recettes liées à la mise à disposition de personnel au profit des communes, pour 1,313M€.

B- Une section d'investissement conforme aux engagements pris

1/ Les dépenses d'équipement maintenues à un niveau élevé

Pour 2020, le recensement de la totalité des projets de dépenses d'équipement est de **49,749 M€** sur le budget principal, sont en très légère diminution par rapport au budget primitif 2019 pour 50,79M€.

Les principales dépenses d'équipement et d'aménagement pour le budget principal se décomposent comme suit :

- En matière de politique d'habitat	6, 763 M€
- En matière de collecte et de traitement des déchets	5, 442 M€
- Sur le Pôle d'échange multimodal	3, 719 M€
- Les opérations sous mandat pour la STEP du port de pêche	3, 453 M€
- Les travaux de réseaux et ouvrages eaux pluviales	3, 089 M€
- Le Haras d'Hennebont	2, 532 M€
- Le Triskell dans sa seconde tranche	2, 370 M€
- L'aménagement des espaces extérieurs de la base	2, 319 M€
- Le Fonds d'intervention communautaire	1, 650 M€

2/ Les opérations envisagées pour 2020 par missions (budget principal)

La programmation pluriannuelle des crédits d'investissements par missions au budget principal est la suivante :

Missions	Montant pluriannuel AP (cumul des CP)	CP 2016		CP 2017		CP 2018		CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Crédits inscrits	prévisionnels	prévisionnels	prévisionnels	prévisionnels	prévisionnels	prévisionnels	
Agir pour un développement économique solidaire et pour l'emploi	43 332 464,12	3 105 895,85	6 991 985,53	7 312 877,34	8 852 631,52	9 316 439,00	6 026 025,00	1 638 109,88	54 900,00	33 600,00			
Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique	14 601 483,42	1 300 017,12	1 768 409,23	1 104 461,91	3 556 970,16	6 693 670,00	177 955,00	-					
Favoriser les déplacements et les mobilités durables	55 840 468,13	24 029 163,34	9 588 465,10	8 886 523,02	6 590 601,67	6 745 715,00	-						
Garantir un aménagement équilibré et durable du territoire communautaire	61 643 451,18	9 644 976,14	12 623 570,26	10 666 233,49	14 634 441,09	11 579 380,00	1 985 137,00	254 857,00	254 856,20				
Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	12 549 824,32	2 082 778,49	1 111 406,42	1 369 522,82	3 256 323,59	4 229 793,00	500 000,00						
Préserver un environnement et un cadre de vie de qualité	42 434 593,03	4 055 848,27	4 161 070,47	9 554 660,20	9 474 244,85	11 486 409,24	2 749 800,00	952 560,00	-				
TOTAL GENERAL	230 402 284,20	44 218 679,21	36 244 907,01	38 894 278,78	46 365 212,88	50 051 406,24	11 438 917,00	2 845 526,88	309 756,20	33 600,00			

Le détail des opérations est présenté dans chacun des rapports par missions.

3/ Les recettes d'investissement en légère inflexion sur l'exercice

Les recettes d'investissement s'élèvent à **76,28 M€** pour 2020 contre **79,59 M€** d'inscriptions en 2019 soit une baisse de -4,3 %.

a) Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée stable

Les recettes liées au Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sont de **3,387 M€** (contre 4,247 M€ au BP 2019). Cette recette importante pour Lorient est corrélée au maintien d'un fort niveau d'investissement.

b) Les subventions d'investissement - une année de transition -

Concernant la Dotation de solidarité à l'investissement local (DSIL), le dispositif local est reconduit. Il conviendra donc de présenter un ou plusieurs projets d'investissement, parmi ceux proposés pour 2020, éligibles à ce financement.

Concernant la programmation du Contrat de partenariat UE - Région Bretagne - Pays de Lorient, celle-ci est en phase d'achèvement. Il reste **néanmoins 5,3 M€** à recouvrer pour quelques grandes réalisations à maîtrise d'ouvrage communautaire, comme l'aménagement du parcours de visite et de la structure de spectacle ouverte du Haras d'Hennebont, les infrastructures portuaires à Port-Louis, Guidel et Lorient, l'aménagement des pontons du pôle course au large à Lorient la Base, l'acquisition d'un bateau électrique, les travaux de l'unité de valorisation du Biogaz à Kermat. Les négociations pour un contrat de partenariat futur n'ont pas encore débuté.

Le Département est également un co-financier de nos projets, notamment les projets de développement culturel et touristique du Haras d'Hennebont, de second bateau électrique et de la réhabilitation du site de Kerbus à Groix.

L'année 2020 est, enfin, l'année d'achèvement de l'actuel CPER. Les grandes orientations du CPER 2021-2027 seront validées début 2020 ainsi que le cadrage budgétaire, pour une finalisation à l'automne 2020 et une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021. Sans surprise, les projets structurants retenus s'inscriront dans les grandes thématiques que sont l'Enseignement supérieur Recherche Innovation, le Numérique ou encore la Transition écologique. Un volet littoral pourrait cependant être défendu par la Préfète de la Région Bretagne auprès du gouvernement. Lorient Agglomération a récemment fait part de ses priorités d'actions et des projets du territoire. En outre, le prochain CPER devrait s'articuler avec les prochains fonds européens, ce qui laisse présager qu'ils soient donc concentrés sur 2 objectifs : « Compétitivité PME Recherche » et « Climat ».

c) Les attributions de compensation en investissement

Dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2018, Lorient Agglomération perçoit une attribution de compensation d'investissement versée par les communes membres. Elle s'élève à **1,085 M€**.

Cette attribution correspond aux montants des charges transférées actés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 14 mars 2018.

II. Une santé financière saine liée à un pilotage financier optimisé

A- Une agglomération en bonne santé malgré la pression contractuelle

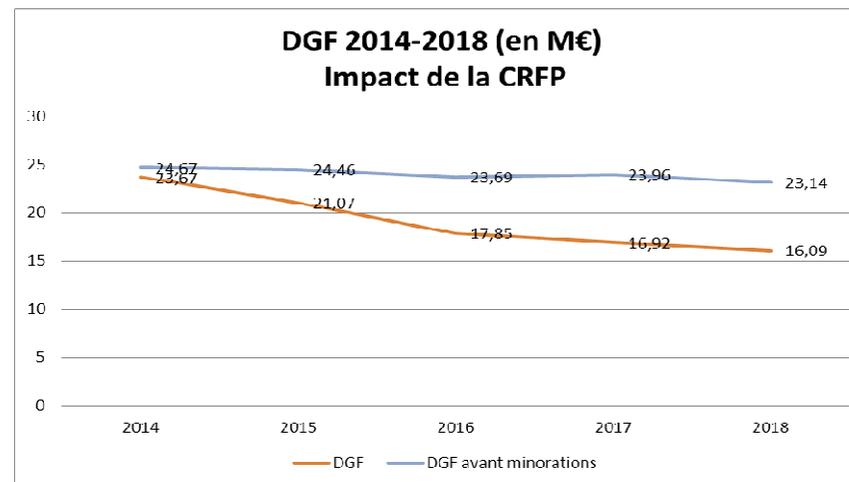
Améliorer ou contribuer à maintenir la santé financière d'un établissement public se construit autour d'un pilotage actif de l'exécution des dépenses, de la perception des recettes, qui permettent, *in fine*, une gestion active de sa trésorerie et de son endettement. Aussi, seront ici présentés, les éléments relatifs à la chaîne de l'épargne qui permet au travers des indicateurs que sont notamment l'épargne brute, dit solde intermédiaire de gestion, de vérifier la santé financière de Lorient Agglomération et de calculer le délai de désendettement, indicateur de solvabilité.

L'épargne brute est l'un des soldes les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité ou d'un établissement public (dépenses réelles de fonctionnement - recettes réelles de fonctionnement). Il s'agira ainsi de mesurer la ressource interne dont dispose Lorient Agglomération.

Au budget primitif 2020, l'épargne brute est de **23,464 M€**. Ce montant est en augmentation continue depuis 2017 : +2,7M€ en 2018, +4M€ en 2019 et + 980 K€ en 2020 (données issues des budgets primitifs).

L'épargne réellement disponible pour contribuer au financement des investissements est l'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne brute après déduction de l'amortissement du capital. En 2020, le remboursement en capital diminue encore (-1,1 M€). Cette diminution, conjuguée à la hausse constatée sur l'épargne brute, conduit à une augmentation de l'épargne nette de plus de 2 M€. Elle s'élève ainsi à **12,6 M€** au BP 2020.

Cette situation est d'autant plus remarquable si l'on s'attarde sur la ponction de DGF subie au titre de l'accompagnement au redressement des comptes publics que l'Etat a imposé aux collectivités et établissements publics, se traduisant sur 4 ans par la perte de **17,26 M€**.



B- Un endettement qui s'améliore sensiblement

Éléments généraux sur la dette de l'établissement

Au budget principal, sous réserve des emprunts réellement mobilisés en fin d'exercice 2019 et des opérations de réaménagements en cours, le remboursement en capital est estimé pour le budget primitif 2020 à **10,9 M€** de remboursement en capital contre **12 M€** en 2019.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2020 ne peut encore être projeté à ce stade de l'exercice 2019, qui n'a pas encore atteint la fin de son exécution. Il s'élevait à **205,9 M€** en 2019.

Pour 2018, le délai de désendettement (encours / épargne brute) s'élevait à 4,6 années pour le budget principal et à 5 années pour l'ensemble des budgets, contre 5,7 en 2017. Cette nette amélioration du délai de désendettement s'explique par le moindre recours à l'emprunt et ce malgré le maintien d'un niveau d'investissement élevé.

En comparaison à la strate des groupements de 100 000 habitants et plus au niveau national, ce délai était légèrement supérieur à la moyenne en 2017, dernier chiffre disponible (DGCL, 2019).

III. Présentation des budgets annexes

A- Budget annexe des transports urbains

Cet exercice est singulier pour ce budget, marqué par une nette progression de ces charges sans que la dynamique attendue en matière de recettes, notamment celles du versement transport, permettent de compenser.

Un fort effet de ciseaux contraint ce service public pourtant vecteur stratégique de la dynamique de notre territoire. Aussi, ce budget est abondé d'une contribution conséquente du budget principal.

1/ Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à **43 127 000€**.

a) Des dépenses de fonctionnement en nette augmentation

Les dépenses de gestion couvrant les charges à caractère général, les charges de personnel et frais assimilés, les atténuations de produits et les autres charges de gestion courante, sont égales à **38,207 M€** au BP 2020 pour 35,312M€ au BP 2019.

La prévision 2020 augmente essentiellement sous l'effet de l'évolution des charges d'exploitation du réseau, qui en représentent plus de 96%, avec 36,84 M€.

Avec 2,226 M€, les inscriptions au titre des charges financières, couvrant le remboursement au budget principal de l'annuité et des intérêts de la dette du budget annexe, ont été ajustées à la baisse pour 2020, dans l'anticipation d'un maintien de taux d'intérêts bas.

b) Des recettes d'exploitation en augmentation mais qui demeurent soumises à la conjoncture

Les recettes d'exploitation, avec **38,759 M€** hors participation du budget principal, sont attendues en hausse sur l'exercice 2020 par rapport au BP 2019.

La prévision de recettes de transport de voyageurs à hauteur de 6, 285 M€, est majorée de 100 K€ par rapport au BP 2019, pour tenir compte de la dynamique de fréquentation constatée.

Le produit de versement transport est stable par rapport au BP 2019 à hauteur de **26,2 M€**.

Ce produit qui représente 60% des recettes d'exploitation. Toutefois, ce produit, lié à l'activité économique, aux caractéristiques du tissu des entreprises du territoire et au niveau des revenus d'activité, est susceptible de connaître des effets de cycle impactant fortement les recettes dont il représente 60%.

Le taux de versement transport de 1,8% est appliqué sur tout le territoire de Lorient agglomération.

Pour rappel, le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une réduction de plus de 50% de l'enveloppe nationale allouée à la compensation versée par l'Etat aux autorités organisatrices des mobilités suite à la réforme du seuil d'assujettissement des employeurs au versement transports, prévue dans la loi de finances pour 2016. De ce fait, le risque de perte financière s'élève donc, en cas d'application de ce dispositif du PLF 2020, à environ 200 K€, perte qui n'a pas été à ce stade anticipée dans la prévision de recettes.

Par application du contrat de concession, le délégataire verse une redevance pour mise à disposition de biens, d'un montant actualisé de **2,13 M€**.

A ces recettes s'ajoutent les dotations et participations, dont la Dotation Générale de Décentralisation, pour un montant cumulé de **3,637 M€**.

Enfin la participation du budget principal au budget transports urbains a été fixée à **4 323 000€**, contre 1 923 000€ au BP 2019.

2/ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à un montant de **5,311 M€**, dont **4,1 M€** de dépenses d'équipement.

Elles prévoient notamment :

- le renouvellement du parc de bus pour 1,785 M€ avec l'acquisition de 4 bus articulés commandés en 2019 et livrés au printemps 2020, et les frais d'avance pour l'acquisition de 2 bus électriques auprès de la CATP livrés et soldés en 2021, initialement prévus au BP 2020 ;
- l'acquisition d'un navire pour 200 K€ pour le financement des frais d'études et d'avance sur les 3,5 M€ estimés à ce jour du projet, auxquels il convient d'ajouter 500 K€ de réparations sur les autres navires de la flotte ;

- et enfin le début des frais liés à l'acquisition d'un système d'aide à l'exploitation pour 0,2 M€ de frais d'AMO et d'ava pour suspension de la procédure d'appel d'offres.

L'inscription au titre du remboursement en capital de la dette a été ajustée au besoin prévisionnel, soit **1,15M€**.

B- Budget annexe de l'Eau

Ce budget est lui aussi particulier, en ce sens où il est marqué par deux évènements majeurs : d'une part, il est marqué par la fin du PPI 2016-2020. Les re-phasages successifs ont permis d'ajuster les crédits d'investissement au mieux des consommations et d'aboutir à la programmation ici présentée brièvement.

D'autre part, il intègre les écritures liées à la dissolution de l'ex-SIAEP Hennebont Port-Louis.

1/ Section d'exploitation

a) Des dépenses de fonctionnement en augmentation

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 29,344 M€ contre 23,747 M€ au BP 2019.

En dehors, des effets de hausse liés à l'intégration des flux de l'ex-SIAEP, cette augmentation s'explique principalement par la hausse de la rémunération des gestionnaires de service d'eau pour un montant de l'ordre de 5,55 M€, soit +0,7 M€, sous l'effet des indices de révision des prix mais également de réajustements par rapport aux prévisions 2019.

b) Des recettes dynamiques

Les recettes, pour un montant également en augmentation sont constituées, à titre principal, des produits de vente d'eau qui sont estimées globalement à 19,8 M€ et augmentent ainsi de 1,75% par rapport à 2019. La hausse constatée par rapport aux prévisions budgétaires 2019 s'explique par les incertitudes en 2019 s'agissant de la première année d'inscription de vente en gros au titre de l'usine de Langroise ainsi que la reprise en régie ou en marchés publics de secteurs précédemment couverts par une DSP (Languidic, Brandérion, et secteur de l'ex CC Plouay).

Par ailleurs, l'année 2020 constituera la première étape de convergence des tarifs de l'eau et de l'assainissement sur le territoire communautaire. En matière d'eau potable, seules les communes de Lorient, Lanester et celles gérées en délégation de service public (Caudan, Gâvres, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Locmiquélic et Riantec) conserveront, pour l'année 2020, des tarifs eau potable différents des autres communes. Ces communes convergeront ultérieurement vers la grille tarifaire unique.

2/ Section d'investissement

Le total des dépenses d'investissement de ce budget s'élève à 13,203 M€

Conformes à la PPI, les dépenses d'équipement totales s'élèvent à 8,626 M€ et concernent principalement :

- Les travaux sur les réseaux d'eau (4,8 M€)
- Les travaux à l'usine de Coët Er Ver (0,8 M€)
- La poursuite de la construction de l'usine de Groix (0,5 M€)

Le remboursement en capital de la dette de ce budget ressort à 2,9M€.

Nota : dans le cadre de la reprise de l'ex- SIAEP sont intégrées les écritures suivantes :

- l'inscription de la reprise des résultats à savoir un excédent global de 894 K€,
- la régularisation des flux financiers associés à la DSP qui représente une recette de 3,85 M€,
- le remboursement d'échéances de dette liée à la compétence Production pour un montant de 2,66 M€,
- le versement d'une soulte en compensation du transfert de propriété de l'usine pour un montant de l'ordre de 880 K€,
- le remboursement à Eau du Morbihan des travaux faits depuis 2012 sur les biens transférés à Lorient agglomération pour un montant de l'ordre de 53 K€.

C- Budget annexe des Ports de Plaisance

Le budget des ports de plaisance est un budget à l'équilibre fragilisé par de fortes tensions en fonctionnement (poids des dotations aux amortissements, en lien avec les forts investissements réalisés les années antérieures, et qui connaissent une amplification d'année en année, et l'effet ciseaux dépenses/recettes).

Au BP 2020, les sections d'exploitation et d'investissement s'équilibrent respectivement à 3 025 600 € et 7 762 500 €.

1/ Section d'exploitation

a) Les dépenses de fonctionnement en hausse

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 3% sous l'effet principalement de la hausse des dotations aux amortissements (1,88 M€ en 2020, contre 1,84 M€ en 2019).

Les frais financiers sont estimés en diminution dans un contexte de marchés financiers favorables, les crédits inscrits sont de 275 k€.

Les charges à caractère général s'élèvent à 305 k€ dont 150 k€ au titre des frais d'administration générale (remboursement de frais au budget principal) et 126 k€ pour le paiement de la redevance domaniale à la Région. Une subvention de 25 k€ est inscrite pour participation au suivi du site d'immersion des produits de dragages au large de l'île de Groix (versée à la Région).

b) Des recettes en tension

Les recettes sont faiblement dynamiques et sont constituées de la subvention d'exploitation du budget principal, 1,39 M€, soit un montant stable par rapport à 2019, et de la redevance versée par la Sellor, pour 0,776 M€, soit une évolution de 2 % par rapport à 2019 pour cette dernière.

Les recettes issues de loyers sont prévues à hauteur de 0,138 M€, en hausse de 68 k€ par rapport à l'inscription BP 2019 du fait d'une modification des tarifs et de la régularisation de la situation d'un occupant.

La recette perçue auprès de la SELLOR au titre de la redevance domaniale est de 126 k€, inscription équivalente à la dépense versée à la Région pour occupation de son domaine public.

Enfin, 534 k€ sont inscrits en recettes d'ordre au titre de l'amortissement des subventions.

Le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement s'élève à 514,5 k€. L'épargne de gestion s'élève à 2,18 M€.

2/ Section d'investissement

a) Des dépenses en diminution

Les dépenses d'investissement sont en légère diminution (7,762 M€, soit -2%).

Cette diminution est liée à la baisse des dépenses d'équipement au BP 2020 (5,458 M€, -5,8%). A l'inverse, le remboursement en capital est en augmentation (1,77 M€ inscrits au BP2020 contre 1,6 M€ au BP2019, soit + 10,6%).

En dépenses d'ordre, l'amortissement des recettes de subventions s'élève à 534 k€.

b) En matière de recettes

680 k€ sont inscrits au titre de subventions perçues par la Région (contrat de partenariat). Elles concernent les pontons du pôle course au large, les travaux des ports de Guidel, Port-Louis et Lorient. Les recettes d'ordre s'élèvent à 2,394 M€ (514,5 k€ de virement et 1,88 M€ de dotations aux amortissements). Enfin, le besoin d'emprunt est de 4,688 M€, par rapport au BP 2019 il évolue de - 5,18 %.

D- Budget annexe des Parcs d'activités économiques

Le BP 2020 est marqué par la poursuite des opérations d'aménagement des nouveaux parcs entamées en 2019 et le renforcement des équipes dédiées à ce projet.

1/ Section d'exploitation

Ce budget est géré en comptabilité de stocks. De ce fait, les dépenses d'équipements liées à l'achat et à la viabilisation de terrains sont enregistrées en section de fonctionnement.

Les nouvelles opérations prévues au budget 2019 ont enregistré des retards dans leur lancement à cause notamment des difficultés de recrutements sollicités pour faire face à ces nouveaux projets et également de l'annulation de l'arrêté préfectoral de déplacement des espèces naturelles protégées qui a bloqué les travaux d'aménagement de Boul Sapin.

L'année 2020 est donc marquée par la poursuite des opérations d'aménagement des nouveaux parcs entamées en 2019, dont le détail est présenté dans le rapport de missions.

Les dépenses d'acquisitions et d'aménagement proposées sont de l'ordre de 4,2 M€ auxquelles s'ajoutent depuis 2019 des dépenses de personnel correspondant à quatre postes fléchés sur ce budget pour un montant de 243 K€.

2/ Section d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent uniquement la dette et les écritures de stock en pendant des écritures de stock de la section de fonctionnement.

Les dépenses de remboursement de capital y compris le remboursement d'avance au budget principal s'élèvent à 873 K€.

E- Budget annexe de l'Assainissement collectif

L'année 2020 est marquée par deux caractéristiques : le budget de fonctionnement augmente de manière importante par rapport à 2019 sous l'effet de reprise en régie de secteurs en année pleine et 2020 constitue la dernière année de l'exécution de la PPI 2016-2020.

1/ Section d'exploitation

a) Des dépenses de fonctionnement en hausse

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,5%.

Les principales dépenses du budget 2020 sont constituées :

- des dépenses à caractère général, qui augmentent de 3,8 %, parmi ces dépenses figure la rémunération des exploitants pour 3,74 M€. Cette augmentation est liée à la fin de DSP du secteur de Bubry et sa reprise en régie (à compter du 1/07/2019), qui impacte en année pleine cet exercice. De plus, en 2020, une contrainte réglementaire impose la réalisation de campagnes de recherches de micropolluants dans les eaux traitées par les stations d'épuration (80K€), cette dépense est donc exceptionnelle ;
- des dépenses de personnel, qui s'élèvent à 2,2 M€ et sont stables (1%) par rapport à 2019.

b) Des recettes en forte progression

Les recettes augmentent dans les mêmes proportions que les dépenses.

La principale recette est constituée du produit de la redevance assainissement qui est estimé à 13,4 M€ et qui augmente fortement, de 5,24% par rapport à 2019. En effet, l'année 2020 constituera la première étape de convergence des tarifs de l'eau et de l'assainissement sur le territoire communautaire. En matière d'assainissement, seules les communes de Lanester, Caudan et Inguiniel (gérée en délégation de service public) conserveront pour l'année 2020, des tarifs assainissement collectif différents des autres communes. Ces communes convergeront ultérieurement vers la grille tarifaire unique.

2/ Section d'investissement

Le total des dépenses d'investissement est de 11,562 M€.

Parmi ces dépenses, celles d'équipement s'élèvent à 6,542 M€, conformes à la PPI, elles sont constituées principalement : des travaux sur les réseaux y compris postes de relevage pour 4,7 M€ et du solde des travaux de la station d'épuration du Gripp à Groix (275 K€). Par ailleurs, le remboursement en capital de la dette de ce budget ressort à 3 M€.

F- Budget annexe de l'assainissement non collectif

Ce budget est globalement en baisse de plus de 20% par rapport au BP 2019. Ceci est la conséquence de la fin du subventionnement par l'agence de l'eau Loire Bretagne des opérations de réhabilitation groupées d'assainissement non collectif. Aussi, Lorient Agglomération terminera en 2020 le programme de réhabilitation en cours mais n'en réalisera pas de nouveau.

1/ Section d'exploitation

Le reflet de cette décision se traduit dans les inscriptions sur la ligne « sous-traitance générale » en baisse de 170 K€ et parallèlement en recettes sur les produits de travaux et les subventions reçues.

L'autre principale dépense est la masse salariale, qui s'élève à 277 k€, en hausse de 2,3 %, sous l'effet du GVT.

2/ Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont liées à des achats de matériels et de logiciel informatique pour un montant de 10K€.

G- Budget annexe de la ZAC du quartier de la gare

Le budget 2020 est marqué par une diminution progressive.

1/ Section d'exploitation

Il est précisé que ce budget est géré en comptabilité de stocks. A ce titre, les dépenses d'équipements liées à l'achat et à la viabilisation de terrains sont enregistrées en section de fonctionnement.

La section d'exploitation s'équilibre à 1,845 M€.

Les premiers lots viabilisés ayant été vendus, l'année 2020 sera caractérisée par la poursuite de l'aménagement des terrains.

Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

- 256 K€ pour les études techniques et travaux d'aménagement ;
- 38,5 K€ au titre du remboursement de frais de personnel au budget principal ;
- 20 K€ au titre des intérêts de la dette ;
- 1 530 500 € au titre des opérations budgétaires d'ordre dont 1 510 000€ pour les écritures de stock.

En recettes, avec 1 814 500 €, les inscriptions renvoient essentiellement aux écritures de stock.

Aucune cession de terrain n'est prévue sur 2020.

2/ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1,953 M€.

Les dépenses d'investissement concernent uniquement la dette et les écritures de stock en pendant de celles comptabilisées sur la section de fonctionnement.

100 K€ sont inscrits au titre du remboursement de la dette et 38 500 € au titre du remboursement de l'avance au budget principal.

En recettes, en sus des écritures de stock, la prévision de recettes d'emprunt pour l'équilibre de la section est de 443 K€.

H -Budget annexe énergies

Ce budget, qui entre dans sa deuxième année d'exploitation, poursuit son expansion, du fait notamment du développement des activités de biogaz en année pleine.

1/ Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 1,612M€.

a) Une dynamique naturelle des dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'exploitation progressent de +866K€ pour atteindre 1,427M€ au BP 2020.

L'unité de valorisation du biogaz de Kermat rentre pleinement dans sa phase d'exploitation en 2020, ce qui se traduit par une augmentation de dépenses de fonctionnement correspondantes, notamment au titre de la maintenance de l'installation. Concernant l'activité de vente d'électricité, les prévisions de dépenses inhérentes à l'exploitation des centrales photovoltaïques restent stables. L'activité de cession de Certificats d'Economie d'Energie pour le compte de divers partenaires et Communes donne lieu à la comptabilisation de recettes et dépenses équivalentes au montant du produit des cessions, soit 600K€, en augmentation de 50% par rapport à 2019, d'une part, et à la facturation du coût de gestion, soit 60K€, d'autre part.

Pour 2020, il est anticipé une croissance de cette activité, générée à la fois par la bonne dynamique de dépôt de dossiers et par un prix de reprise élevé des CEE. A noter l'inscription d'une nouvelle dépense pour le versement de subventions aux entreprises, au titre de notre participation financière aux diagnostics énergétiques, conditionnant notre droit à valoriser, en aval, leur dossier de CEE qui sont générés par les travaux d'économies d'énergie réalisés. La prévision à ce titre est de 5K€.

En 2020, les charges financières seront constituées, en complément des frais financiers induits par la nécessaire ligne de trésorerie, des intérêts de la dette, découlant de l'emprunt à contracter en 2019. La prévision est de 43K€.

Le calibrage des prévisions en dépenses intègre la perspective d'un déficit de la section constaté en clôture d'exercice 2019, à reprendre lors de la décision modificative n° 1.

Pour ce qui concerne la masse salariale, elle augmente pour prendre en compte également l'activité en année pleine.

b) Une augmentation significative des recettes

A l'image des dépenses, les recettes d'exploitation progressent également au BP 2020 avec une prévision de 1,55M€, soit +960K€ par rapport au BP 2019.

L'unité de valorisation du biogaz de Kermat entre dans sa pleine phase d'exploitation : le bio-méthane produit permettra d'augmenter significativement les recettes. La vente de bio-méthane est opérée selon les conditions tarifaires légales de l'obligation d'achat.

De la deuxième activité constituée de la vente d'électricité produite par nos centrales photovoltaïques, il est attendu une progression de la recette en 2020. Cette vente est opérée, pour partie, selon les conditions tarifaires légales de l'obligation d'achat, et pour partie directement auprès de nos exploitants.

L'activité de cession de Certificats d'Economie d'Energie produit deux recettes en fonctionnement : l'une correspondant au produit de cession des CEE, qui est par ailleurs reversée en totalité aux tiers, et l'autre renvoyant au montant de la prestation facturée à nos partenaires.

Les modalités de calcul et de perception des frais de gestion pour les communes restent inchangées. Pour les entreprises, ces modalités ont évolué en 2019 comme suit : 80 % des bénéfices de la vente des CEE sont reversés, le montant de la quote-part revenant au budget de la régie énergies est plafonné à 50 000 € HT par opération augmenté des 20% du montant HT du diagnostic.

La bonne dynamique de dépôt de dossiers par les partenaires, prévue pour 2020, devrait générer une augmentation des recettes.

2/ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1,117M€.

a) Des dépenses d'investissement dans la continuité du projet

Les dépenses d'équipement seront constituées en 2020 de l'installation de deux nouvelles centrales photovoltaïques et de la fin de l'opération de construction de l'unité de valorisation du biogaz de Kermat. Une prévision de 610 K€ est proposée à ce titre. Par ailleurs, dans la perspective de la reprise, lors de la première décision modificative 2020, du déficit attendu de la section en clôture 2019, il est proposé d'inscrire un crédit en dépenses d'équipement de 325 K€.

Au titre de l'amortissement de l'emprunt à contracter en 2019, il est prévu un crédit de 120 K€.

b) Des recettes de subventions du projet biogaz attendues

Des recettes de subventions sont attendues au titre de l'unité de valorisation du biogaz. Le taux de financement extérieur de cet équipement se situe entre 30 et 40%. Ainsi, une prévision de recettes de subvention à hauteur de 900 K€ est inscrite au budget 2020. Face aux dépenses d'équipement en lien avec le photovoltaïque, c'est une recette de subvention de 16 K€ qui est inscrite. Après prise en compte du virement prévisionnel de la section d'exploitation, de la prévision de dotations aux amortissements des immobilisations et des subventions reçues d'une part, et des recettes de subventions attendues d'autre part, la recette d'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget 2020 est de 16 K€.

MISSION 1 : AGIR POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOLIDAIRE ET POUR L'EMPLOI

1. Périmètre et enjeux de la mission

Dans le cadre du conventionnement avec la Région Bretagne pour décliner sur le territoire les orientations du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), Lorient Agglomération poursuivra en 2020 la mise en œuvre d'actions en faveur du développement économique.

Suite à l'étude réalisée en 2019 sur l'organisation en matière de développement économique entre Audélor, les services communautaires et les autres acteurs qui œuvrent au service des entreprises, la réflexion se poursuivra sur les actions et projets à mener avec nos partenaires pour améliorer le service public d'accompagnement des entreprises.

Dans le cadre de l'intérêt communautaire, en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales, le dispositif « Pass Commerce et Artisanat » fera l'objet d'une communication renforcée et une concertation sera initiée avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés sur la question de l'ouverture dominicale des grandes surfaces sur notre territoire.

Parallèlement, Lorient Agglomération développera, avec l'appui d'Audélor et de Lorient Technopole, son action d'accompagnement des entreprises pour favoriser leur développement et soutenir l'innovation. Les actions favorisant l'attractivité économique et sociale de son territoire ainsi que la gestion active de l'immobilier économique communautaire seront poursuivies afin de permettre de nouvelles implantations.

2020 sera également la première année de mise en œuvre effective du projet « Handicap Innovation Territoire », lauréat de l'appel à projets « Territoires d'Innovation » de l'Etat en octobre 2019. Des conventions avec la Banque des territoires et les partenaires du projet ainsi qu'un accord de consortium devront être finalisés.

En 2019, au terme d'un processus ayant permis d'en préciser les objectifs et les modalités, le schéma Directeur des zones d'activités économiques a été adopté par le conseil communautaire. Sur cette base, l'année 2020 sera sa première année de mise en œuvre avec, d'une part, le lancement des acquisitions foncières et, d'autre part, la réalisation des études préopérationnelles.

L'année 2020 sera également marquée par la poursuite de la mise en œuvre du programme d'action 2019-2020 de la charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient adoptée en 2017. Elle sera également marquée par la poursuite du programme DLAL Feamp et du programme DLAL Leader.

Lorient Agglomération a inscrit dans la durée son soutien aux infrastructures portuaires avec un plan pluriannuel d'investissements ambitieux pour le port de pêche de Keroman, financé aux côtés de la Région Bretagne (dans le cadre du syndicat mixte du port de Lorient Kéroman). L'établissement confirme également son soutien à la Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan pour développer l'activité de l'aéroport de Lorient Bretagne Sud.

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, le partenariat avec l'Université de Bretagne Sud se poursuivra, au travers notamment du Contrat de plan Etat-Région et d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Enfin, Lorient Agglomération développera sa politique en faveur des clauses d'insertion dans les marchés publics et soutiendra la Mission Locale, afin de favoriser la mise en réseau de tous les acteurs pour dynamiser le marché de l'emploi sur notre territoire, notamment en direction des jeunes qui peinent à entrer sur le marché du travail. Lorient Agglomération continuera à s'investir dans le cadre de la politique de la Ville en soutenant des projets en faveur de l'innovation numérique.

Cette mission comporte les programmes suivants :

- 101. Soutenir les acteurs du développement économique et les projets innovants
- 102. Développer une offre attractive d'immobilier à vocation économique
- 103. Aménager et mettre à disposition un foncier économique adapté aux besoins
- 104. Développer les potentialités portuaires et aéroportuaires
- 105. Investir dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- 106. Favoriser l'insertion socio-professionnelle et promouvoir l'économie sociale et solidaire

2. Présentation des programmes et actions

2.1 Soutenir les acteurs du développement économique et agricole ainsi que les projets innovants (programme 101)

Au niveau du fonctionnement, ce sont près de 2,8 millions d'euros qui sont prévus en dépenses.

Dans un contexte budgétaire contraint, il s'agit de réinterroger nos partenariats sans remettre en cause le service rendu aux acteurs du développement économique.

La subvention versée à Audélor, pour un montant avoisinant les 2,1M€, démontre la participation de nos partenaires à l'effort de maîtrise de la dépense et ce afin d'atteindre les objectifs de la contractualisation financière avec l'Etat.

Malgré cet effort substantiel, l'Audélor continuera à jouer son rôle d'agence de développement du territoire et de bras armé de l'agglomération dans l'accompagnement des entreprises et des filières (6 filières retenues dans le schéma territorial de l'innovation : pêche agromer, industrie navale, nautisme, TIC économie numérique, agriculture agro-terre).

Le soutien à Lorient Grand large (LGL) s'élèvera en 2020 à 270K€. Le soutien au Conseil de développement est maintenu (25 K€), et celui accordé à la Maison des Sciences et de la Mer est réduit de 23% pour atteindre 66 K€.

Par ailleurs, une enveloppe de 90 000 euros permettra de soutenir les commerçants et artisans dans le cadre du dispositif « Pass Commerce et artisanat » déployé en 2019 ainsi que des événements et actions collectives favorisant le développement de l'innovation commerciale dans les centralités.

L'aide à la première installation des agriculteurs sur le territoire se poursuit avec une enveloppe de 34 000€ inscrite, ainsi que l'accompagnement individuel par un prestataire. Des crédits à hauteur de 88 000 euros sont prévus afin de permettre l'animation de la charte de l'agriculture et de l'alimentation mais également pour la mise en œuvre d'actions relatives au développement des circuits locaux, de mesures économiques de compensation du foncier agricole et des productions biologiques notamment.

Concernant le parc des Expositions, il est prévu le versement d'une subvention d'exploitation d'un montant de 144 000€ (constant) et la perception d'une redevance de 68 160€ pour l'exploitation de l'équipement.

2.2 Développer une offre attractive d'immobilier à vocation économique (programme 102)

Après les importants travaux effectués sur le K2, et la livraison de l'équipement pour les musiques actuelles « Hydrophone » en 2019, seule une provision de travaux pour solder les éventuels contentieux est proposée à hauteur de 180 000 € HT pour le K2 et 35 000 € HT sont prévus pour des travaux de reprise des filets de sécurité sur le K3.

Les études de programmation du bâtiment dédié à la course au large ont été menées en 2019 afin de faire face à l'incendie qui a détruit le bâtiment des Défis situé sur le terre-plein Papin. L'inscription de crédits pour lancer un concours de maîtrise d'œuvre est proposée à hauteur de 100 000 € HT en 2020.

Par ailleurs, après avoir réalisé les premiers travaux de création d'une chaufferie sur le bâtiment CREA au parc d'activités de Soye, il est proposé d'inscrire 120 000 € HT afin de mener les études de maîtrise d'œuvre, en vue d'améliorer le chauffage, l'isolation thermique du bâtiment et réhabiliter les façades.

Le site d'aquaculture situé à Lomener, occupé auparavant par la société Aquastream, a bénéficié en 2019 de travaux afin de le mettre en sécurité et de procéder au retrait de matériels dégradés : 30 000 € HT sont proposés pour achever l'opération.

Enfin, au Parc des Expositions, le maintien des installations dans un état de fonctionnement et de sécurité satisfaisant nécessite la poursuite des travaux de rénovation (141 500 € HT), ainsi que ceux de création du parking et des espaces extérieurs (54 500 € HT). L'aménagement d'un cheminement doux le long de la rue Zédé, dont l'assiette foncière appartient à Lorient Agglomération, et la création d'un carrefour rue Rouget de l'Isle sont prévus à hauteur de 256 000 € TTC.

L'ensemble de ces dépenses d'investissement s'élève à 917 000 €.

2.3 Aménager et mettre à disposition un foncier économique adapté aux besoins (programme 103)

Cette compétence se déploie suivant trois axes.

- Créer les nouveaux espaces d'activités économiques inscrits dans le schéma directeurs des ZAE pour répondre aux demandes d'installation ou d'extension d'entreprises sur le territoire communautaire. Cette action suppose dans un premier temps, d'initier et de piloter les études pré-opérationnelles permettant de confirmer la faisabilité des nouveaux parcs et dans un second temps, de mettre en œuvre ces projets dans leurs dimensions foncière (acquisition des terrains), juridique (choix et lancement des procédures), financière (création de budgets annexes), technique (conception et réalisation des travaux) et commerciale (concrétisation des ventes avec les entreprises).
- Mener des actions de requalification des parcs existants et également d'intervenir sur des friches afin de remettre sur le marché des terrains à destination des entreprises mais sans nouvelle artificialisation des sols.
- Gérer les parcs ainsi créés jusqu'à leur commercialisation totale,

Pour cette compétence, les imputations budgétaires vont se faire sur le budget annexe des parcs d'activités pour les dépenses liées à la conception (étude de maîtrise d'œuvre) et la réalisation concrète des travaux et des acquisitions qui permettent la commercialisation des terrains et donc l'accueil d'entreprises et sur le budget principal pour les dépenses liées aux parcs complètement commercialisés, notamment les travaux d'entretien. Les recettes de cessions de terrains sont imputées sur le budget annexe.

Pour l'exercice 2020 lui est alloué un budget global de 4 957 K€ , réparti entre budget annexe des parcs d'activités pour un montant de 4 202 K€ et budget principal pour un montant de 755 K€.

Ces crédits s'expliquent par différents éléments :

- Passage en phase pré-opérationnelle ou opérationnelle d'opérations déjà engagées telles que Boul Sapin, la Croix du Mourillon ou l'extension de Kerpont. Ces étapes induisent, en effet, des investissements importants tant en acquisitions foncières qu'en réalisation de travaux.
- Interventions significatives sur des opérations anciennes (Parc artisanal du Mourillon) ou sur des friches (Kergoussel à Caudan).
- Lancement des nouvelles opérations liées au nouveau schéma Directeur des ZAIC : foncier et lancement d'études.

Ce budget consacré aux parcs d'activité économique révèle une forte ambition dans la mise en œuvre du nouveau schéma directeur des ZAIC. Elle devrait être compensée, dans quelques années, par les rentrées des premières recettes de ventes de terrains.

Par ailleurs, dans le cadre de ventes de terrains à des entreprises qui vont s'implanter, 828 455 euros de recettes sont attendues dans le budget annexe des parcs d'activités.

2.4 Développer les potentialités portuaires et aéroportuaires (programme 104)

Ce programme permet à Lorient Agglomération de soutenir le développement du port de pêche et, plus largement, de la filière pêche (en soutenant la formation et la promotion du secteur), mais également de soutenir le développement de l'aéroport.

- Concernant le soutien à la filière pêche, Lorient Agglomération cofinance, aux côtés de la Région Bretagne, les investissements portés par le Syndicat mixte du port de pêche de Keroman (SMPPK).

En investissement, comme en 2019, les contributions de Lorient Agglomération et de la Région Bretagne au budget du syndicat mixte du port de pêche sont lissées sur une base pluriannuelle. Ainsi, 1 615 000 € sont inscrits en investissement pour :

- poursuivre la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements du syndicat pour rénover les bâtiments existants et initier une démarche de valorisation des friches portuaires,
- poursuivre les travaux de remise en état des réseaux d'assainissement du port, la réalisation d'une station d'épuration et d'une station de production d'eau de mer propre. Dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour ces opérations, l'EPCI réalise également une avance de 3 453 K€ au syndicat mixte (somme également inscrite en recette d'investissement).
- réaliser, sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la Région, les travaux nécessaires à l'accueil d'un team de course, en pied de K4, sur un espace foncier appartenant à la Région et à Lorient Agglomération (260 000€ et dépense et en recettes)

En fonctionnement, Lorient Agglomération contribuera au syndicat mixte SMPPK à hauteur de 25 000€.

Au titre de ce programme, Lorient Agglomération accompagne également les actions et les acteurs de la filière pêche, comme le comité départemental des pêches ou le festival du film pêcheurs du monde même si la subvention consacrée à cet événement est en légère baisse. L'année 2020 verra le renouvellement de la manifestation Pro&Mer, salon de l'emploi maritime, suite à deux éditions réussies : à cet effet, une enveloppe de 12 000€ a été inscrite cette année.

- Concernant le soutien au développement de l'aéroport 75 000 € sont inscrits pour soutenir la Chambre de Commerce et d'Industrie, gestionnaire de l'aéroport, et permettre la promotion de cette destination afin de pérenniser et développer les liaisons nationales et internationales. Une aide en investissement de 75 000€ sera étudiée afin d'améliorer l'accueil des usagers dans l'aérogare.

2.5 Investir dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (programme 105)

Lorient Agglomération poursuit son soutien financier au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur son territoire à travers plusieurs modalités dont le volet enseignement supérieur du contrat de plan Etat-Région 2014/2020, la convention d'objectifs et de moyens avec l'Université de Bretagne Sud (UBS) ainsi qu'un soutien financier aux centres de transfert et structures intervenant sur les problématiques liées à la pêche ou aux co-produits de la mer.

Ainsi pour l'accompagnement des programmes de recherche de l'UBS et du plateau technique ComposiTIC une enveloppe budgétaire de 168 000 euros est inscrite en investissement. Les actions de formation, insertion et de soutien à la vie étudiante et culturelle mises en œuvre par l'université bénéficieront d'un soutien annuel en fonctionnement de près de 100 000 euros et 93 500 euros seront, cette année encore, consacrés à l'accompagnement des structures IDmer et Ifremer.

Les projets innovants et collaboratifs, issus des pôles de compétitivité, permettent à nos entreprises, notamment les PME-PME, de développer leur compétitivité et au territoire de consolider son écosystème. Un budget de 100 000 euros y est ainsi consacré, afin d'accompagner les dossiers déjà soutenus et de nouveaux projets.

Enfin, 2020 sera la première année de mise en œuvre effective du projet « handicap Innovation Territoire », lauréat de l'appel à projets « Territoires d'innovation » en octobre 2019. Chef de file, Lorient Agglomération conventionnera avec la Banque des Territoires et ses 40 partenaires, et signera un accord de consortium précisant la gouvernance pluriannuelle du projet. En 2020, pour les actions dont Lorient Agglomération sera pilote, il est prévu des dépenses globales de 500K€ TTC en fonctionnement sur 2 ans dont 300 K€ en 2020 et de 113 K€ TTC en investissement sur ce programme (par ailleurs, des crédits sont inscrits au sein du budget annexe transport pour des opérations liées à la mobilité), à mettre en parallèle avec des subventions sollicitées à hauteur de 428K€. Lorient Agglomération reversera également des subventions de la Banque des Territoires pour les partenaires du projet à hauteur de 1868K€ en fonctionnement et 467K€ en investissement. Ces montants. Ces différents montants seront précisés début 2020. Enfin Lorient Agglomération prévoit une participation de 300K€ en investissement dans le Cowork'Hit, futur centre de ressources et d'innovation sur le handicap.

Concernant les studios de répétition, le contrat de délégation de service public prévoit le versement d'une subvention à hauteur de 649 510 euros. Lorient Agglomération percevra une redevance prévisionnelle de 24 300€ pour l'exploitation de l'équipement. Au niveau des investissements, 8 300 euros sont prévus pour financer du renouvellement de matériel.

Concernant la salle événementielle, il s'agira d'une première année d'exploitation et il est envisagé un équilibre entre les dépenses et les recettes perçues à hauteur de 10 000€.

2.6 Favoriser l'insertion socio-professionnelle et promouvoir l'économie sociale et solidaire (programme 106)

Lorient agglomération poursuit son financement de la « Mission Locale Réseaux pour l'emploi » en 2020. L'accompagnement financier de Lorient agglomération se fixe à hauteur de 702 129€ au cours de cet exercice. Ce montant intègre le financement de Lorient Agglomération pour la gestion déléguée de la clause d'insertion dans les marchés publics.

3. Dotations annuelles et pluriannuelles des programmes et actions

Les tableaux suivants concernent, d'une part, les dotations annuelles des missions, programmes et actions et, d'autre part, les engagements pluriannuels de Lorient Agglomération.

Les dotations annuelles - tableau intitulé « Projet de budget primitif 2020 » - présentent successivement les dépenses et les recettes des missions, tous budgets confondus. En affichant les dépenses d'investissement et de fonctionnement de chacune des politiques publiques, il fait état de l'effort de Lorient Agglomération pour chacune des missions et présente pour information, les montants adoptés au budget primitif précédent.

Cette présentation par politique publique complète la maquette budgétaire votée pour chacun des budgets, principal et annexes, chacun dans sa nomenclature comptable règlementaire. Pour mémoire, le budget est voté par nature, au niveau du chapitre.

Les engagements pluriannuels en investissement sont présentés dans le tableau intitulé :

- « Projet de Budget Primitif pour 2020 - Autorisation de Programme - Création et Révision d'AP Tous Budgets », pour l'investissement

Enfin, un tableau intitulé « programmation pluri-annuelle des recettes d'investissement - budget principal » précise les subventions attendues dans le cadre des différentes contractualisations. Elles représentent le volet « recettes » de la programmation pluriannuelle.

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 01 - Agir pour un développement économique solidaire et pour l'emploi	9 844 700	10 796 703	9 616 439	10 948 671	20 565 110
Programme : 01 - Soutenir les acteurs du développement économique et agricole ainsi que les projets innovants	120 000	2 901 808	1 400 000	2 795 100	4 195 100
01 - Partenariat avec les acteurs institutionnels du développement économique	0	2 605 900	40 000	2 487 500	2 527 500
02 - Capitalisation de la Semea	0	0	1 200 000	0	1 200 000
03 - Accompagnement des autres actions de développement économique (dont Leader) et agricole (Charte de l'Agriculture...)	120 000	151 908	160 000	163 600	323 600
04 - Promotion économique du territoire au parc des expositions	0	144 000	0	144 000	144 000
Programme : 02 - Développer une offre attractive d'immobilier à vocation économique	1 892 000	0	917 000	0	917 000
01 - Construction et adaptation de bâtiments sur la BSM	1 087 000	0	315 000	0	315 000
02 - Développement de l'offre immobilière sur le parc technologique de soya (pépinières)	225 000	0	120 000	0	120 000
03 - Construction et adaptation de autres bâtiments à vocation de développement économique	60 000	0	30 000	0	30 000
04 - Construction et adaptation du parc des expositions	520 000	0	452 000	0	452 000

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 01 - Agir pour un developpement economique solidaire et pour l'emploi	9 844 700	10 796 703	9 616 439	10 948 671	20 565 110
Programme : 03 - Aménager et mettre a disposition un foncier economique adapte aux besoins	1 454 400	5 760 404	729 600	4 227 795	4 957 395
01 - Etudes, aménagement et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire (zaic)	1 454 400	5 760 404	729 600	4 227 795	4 957 395
Programme : 04 - Développer les potentialités portuaires et aéroportuaires	5 426 000	266 070	5 403 420	131 475	5 534 895
01 - Participation à la stratégie régionale de développement portuaire et naval	0	175 700	75 000	92 415	167 415
02 - Participation à la stratégie de développement du port de pêche	5 426 000	24 530	5 328 420	25 000	5 353 420
03 - Actions de promotion et d'accompagnement des acteurs de la filière pêche	0	65 840	0	14 060	14 060
Programme : 05 - Investir dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation	952 300	1 097 100	1 166 419	3 033 137	4 199 556
01 - Construction de l'ENSIBS	0	0	0	0	0
02 - Conventionnement partenarial avec l'UBS et autres actions en faveur de l'attractivité du territoire	358 300	746 900	18 300	768 560	786 860
03 - Soutien aux centres de transfert et aux laboratoires de recherche de l'UBS	344 000	93 500	168 000	93 500	261 500
04 - Soutien aux initiatives et projets porteurs d'innovations techniques et technologiques	0	256 700	880 119	2 171 077	3 051 196
05 - Soutien aux projets collaboratifs et innovants labellisés par les pôles de compétitivité	250 000	0	100 000	0	100 000

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Dépenses de l'exercice
 Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 01 - Agir pour un developpement economique solidaire et pour l'emploi	9 844 700	10 796 703	9 616 439	10 948 671	20 565 110
Programme : 06 - Favoriser l'insertion socio-professionnelle et promouvoir l'economie sociale et solidaire	0	771 321	0	761 164	761 164
01 - Accompagnement du retour a l'emploi des jeunes, financementde la Mission Locale	0	686 521	0	702 129	702 129
02 - Soutien aux missions d'animation, d' information et d'evenementiels, financement d'ARPE	0	0	0	0	0
03 - Porter le dispositif du PLIE en qualite d'organisme intermediaire	0	0	0	0	0
04 - Developpement de l'economie sociale et solidaire	0	0	0	0	0
05 - Soutien aux actions du contratde ville	0	84 800	0	59 035	59 035
06 - Chantiers nature et patrimoine	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Recettes de l'exercice
 Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

Mission : 01 - Agir pour un développement économique solidaire et pour l'emploi

RECETTES 2019 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2020		
Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
5 824 959	1 168 225	4 296 439	3 217 692	7 514 131

Programme : 01 - Soutenir les acteurs du développement économique et agricole ainsi que les projets innovants

40 000	126 425	0	156 160	156 160
--------	---------	---	---------	---------

01 - Partenariat avec les acteurs institutionnels du développement économique	0	0	0	20 000	20 000
02 - Capitalisation de la Semea	0	0	0	0	0
03 - Accompagnement des autres actions de développement économique (dont Leader) et agricole (Charte de l'Agriculture...)	40 000	50 000	0	68 000	68 000
04 - Promotion économique du territoire au parc des expositions	0	76 425	0	68 160	68 160

Programme : 02 - Développer une offre attractive d'immobilier à vocation économique

1 651 459	0	0	0	0
-----------	---	---	---	---

01 - Construction et adaptation de bâtiments sur la BSM	1 651 459	0	0	0	0
02 - Développement de l'offre immobilière sur le parc technologique de soya (pépinières)	0	0	0	0	0
03 - Construction et adaptation de autres bâtiments à vocation de développement économique	0	0	0	0	0
04 - Construction et adaptation du parc des expositions	0	0	0	0	0

Projet de Budget Primitif pour 2020 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 01 - Agir pour un développement économique solidaire et pour l'emploi	5 824 959	1 168 225	4 296 439	3 217 692	7 514 131
Programme : 03 - Aménager et mettre à disposition un foncier économique adapté aux besoins	0	1 013 400	0	828 455	828 455
01 - Etudes, aménagement et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire (zaic)	0	1 013 400	0	828 455	828 455
Programme : 04 - Développer les potentialités portuaires et aéroportuaires	4 126 000	5 000	3 713 420	0	3 713 420
01 - Participation à la stratégie régionale de développement portuaire et naval	0	0	0	0	0
02 - Participation à la stratégie de développement du port de pêche	4 126 000	5 000	3 713 420	0	3 713 420
03 - Actions de promotion et d'accompagnement des acteurs de la filière pêche	0	0	0	0	0
Programme : 05 - Investir dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation	7 500	23 400	583 019	2 233 077	2 816 096
01 - Construction de l'ENSIBS	0	0	0	0	0
02 - Conventionnement partenarial avec l'UBS et autres actions en faveur de l'attractivité du territoire	0	23 400	0	34 300	34 300
03 - Soutien aux centres de transfert et aux laboratoires de recherche de l'UBS	7 500	0	18 000	0	18 000
04 - Soutien aux initiatives et projets porteurs d'innovations techniques et technologiques	0	0	565 019	2 198 777	2 763 796
05 - Soutien aux projets collaboratifs et innovants labellisés par les pôles de compétitivité	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Recettes de l'exercice
 Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 01 - Agir pour un developpement economique solidaire et pour l'emploi	5 824 959	1 168 225	4 296 439	3 217 692	7 514 131
Programme : 06 - Favoriser l'insertion socio-professionnelle et promouvoir l'economie sociale et solidaire	0	0	0	0	0
01 - Accompagnement du retour a l'emploi des jeunes, financementde la Mission Locale	0	0	0	0	0
02 - Soutien aux missions d'animation, d' information et d'evenementiels, financement d'ARPE	0	0	0	0	0
03 - Porter le dispositif du PLIE en qualite d'organisme intermediaire	0	0	0	0	0
04 - Developpement de l'economie sociale et solidaire	0	0	0	0	0
05 - Soutien aux actions du contratde ville	0	0	0	0	0
06 - Chantiers nature et patrimoine	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Agir pour un développement économique solidaire et pour l'emploi								
CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)	
9 316 439	6 026 025	1 638 109,88	54 900	33 600		17 069 073,88	43 332 464,12	

01 Soutenir les acteurs du développement économique et agricole ainsi que les projets innovants								
Total	1 400 000						1 400 000	3 142 000
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Partenariat avec les acteurs institutionnels du développement économique	40 000						40 000	40 000
02 Capitalisation de la Semea	1 200 000						1 200 000	2 700 000
03 Accompagnement des autres actions de développement économique (dont Leader) et agricole (Charte de l'Agriculture...)	160 000						160 000	402 000
04 Promotion économique du territoire au parc des expositions								0

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

02 Développer une offre attractive d'immobilier a vocation economique								
Total	917 000						917 000	13 025 887,32
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Construction et adaptation debatiments sur la BSM	315 000						315 000	11 422 414,8
02 Developpement de l'offre immobiliere sur le parc technologique de soye (pepinieres)	120 000						120 000	245 352,28
03 Construction et adaptation desautres batiments a vocation de developpement economique	30 000						30 000	92 860
04 Construction et adaptation duparc des expositions	452 000						452 000	1 265 260,24

03 Aménager et mettre a disposition un foncier economique adapte aux besoins								
Total	729 600						729 600	1 970 783,87
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Etudes, aménagement et gestiondes zones d'activités d'intéret communautaire (zaic)	729 600						729 600	1 970 783,87

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

04 Developper les potentialites portuaires et aeroportuaires								
Total	5 403 420	5 497 425	1 367 509,88				12 268 354,88	20 753 583,32
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Participation a la strategie regionale de developpement portuaire et naval	75 000						75 000	75 726,53
02 Participation a la strategie de developpement du port de peche	5 328 420	5 497 425	1 367 509,88				12 193 354,88	20 677 856,79

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

05 Investir dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation								
Total	866 419	528 600	270 600	54 900	33 600		1 754 119	4 435 209,61
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Construction de l'ENSIBS	0						0	23 537,95
02 Conventionnement partenarial avec l'UBS et autres actions en faveur de l'attractivité du territoire	18 300						18 300	1 318 328,02
03 Soutien aux centres de transfert et aux laboratoires de recherche de l'UBS	168 000						168 000	1 001 093
04 Soutien aux initiatives et projets porteurs d'innovations techniques et technologiques	580 119	528 600	270 600	54 900	33 600		1 467 819	1 467 819
05 Soutien aux projets collaboratifs et innovants labellisés par les pôles de compétitivité	100 000						100 000	624 431,64

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

06 Favoriser l'insertion socio-professionnelle et promouvoir l'economie sociale et solidaire								
Total								5 000
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
04 Développement de l'économie sociale et solidaire								5 000

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation d'Engagement
 Création et Révision d'AE
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Agir pour un developpement economique solidaire et pour l'emploi							
CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
300 000	200 000					500 000	500 000

05 Investir dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation								
Total	300 000	200 000				500 000	500 000	
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
04 Soutien aux initiatives et projets porteurs d'innovations techniques et technologiques	300 000	200 000					500 000	500 000

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AE est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Programmation pluri-annuelle des recettes d'investissement
 Budget Principal**

Les recettes d'investissement de ce tableau sont les subventions d'équipement des comptes 13 et celles des opérations sous mandat des comptes 45

Mission : Agir pour un développement économique solidaire et pour l'emploi					
	2020	2021	2022	2023	Total
	4 278 439	5 497 425	1 367 510	0	11 143 374
04 Développer les potentialités portuaires et aéroportuaires					
Total	3 713 420	5 497 425	1 367 510	0	10 578 355
Action	2020	2021	2022	2023	Total
02 Participer à la stratégie de développement du Port de Pêche	3 713 420	5 497 425	1 367 510		10 578 355
05 Investir dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation					
Total	565 019	0	0	0	565 019
Action	2020	2021	2022	2023	Total
04 Soutien aux initiatives e projets porteurs d'innovations techniques et technologiques	565 019				565 019

MISSION 2 : CONFORTER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET LE POLE D'EXCELLENCE NAUTIQUE

1. Périmètre et enjeux de la mission

En 2020, Lorient Agglomération poursuit la mise en place de son schéma de développement touristique, en développant une politique communautaire en faveur de la randonnée et des sports de pleine nature, en maintenant l'accompagnement des projets portés par les acteurs privés et les communes et en continuant à alimenter l'application numérique randonnée, en lien avec Quimperlé Communauté.

Le partenariat avec le Syndicat mixte du Haras d'Hennebont se poursuivra en 2020, pour faire de ce site un pôle de développement autour des activités équestres. Sur le volet touristique, Lorient Agglomération assurera le suivi du contrat de concession avec la Sellor et portera le projet de réalisation d'une salle de spectacle équestre et d'un nouveau parcours muséographique, avec le soutien financier de la Région Bretagne et du Département du Morbihan.

Concernant les équipements muséographiques, les études se poursuivront sur le projet de « Cité des Moussaillons », afin de proposer à la Cité de la Voile une offre spécifique pour les plus petits (2 à 11 ans) sur les thèmes du monde maritime et de la navigation, avec une expérience inédite et un parcours de découvertes ludiques et pédagogiques. Les études se poursuivront également sur le projet d'un nouveau parcours de visite du sous-marin Flore-S645 et de son musée.

Les contrats de concession concernant les équipements muséographiques, Hydrophone, les golfs, la patinoire, les ports et centres nautiques, la résidence de Kerguelen et les gîtes du Lain feront l'objet d'un suivi régulier en lien avec nos partenaires.

Lorient Agglomération continuera également d'investir sur la qualité de l'accueil des visiteurs sur le territoire (points e-tourisme, aménagement des bureaux d'information, animation d'ateliers et éductours...) et optimisera les partenariats tissés avec ses partenaires (CCI, Office de Tourisme...). Le travail engagé pour améliorer l'organisation de l'offre du territoire sur le tourisme d'affaires sera également poursuivi.

Enfin, l'agglomération maintiendra un effort d'investissement important pour la mise en valeur des ports et des équipements nautiques, source d'attractivité du territoire.

Cette mission comporte les programmes suivants :

- 201. Assurer la promotion touristique du territoire
- 202. Développer une offre attractive d'immobilier à vocation touristique, nautique et de loisirs
- 203. Structurer une offre d'équipements et de services touristiques
- 204. Conforter une offre de loisirs diversifiée
- 205. Optimiser la gestion des ports et développer les services pour la plaisance et le nautisme
- 206. Aménager et entretenir les ports de plaisance
- 207. Assurer la sécurité des zones de baignade

2. Présentation des programmes et actions

2.1 Assurer la promotion touristique du territoire (programme 201)

Tout d'abord, une enveloppe de 73 104 euros est prévue dans la section d'investissement de ce programme, permettant de terminer plusieurs actions déjà en cours : la fin de l'installation des point I Mobiles (1 dernier à implanter), la fin du paiement du logiciel de billetterie commune de Lorient La Base et la création d'un site internet afin d'associer la destination touristique Lorient La Base, et de la signalisation pour la randonnée (potelets, panneaux de départs, etc...)

Il est également prévu de soutenir la commune de Groix, via un fond de concours à hauteur de 250 000 € pour le développement d'un projet de développement touristique, culturel et associatif sur le site de Port Lay à Groix.

En fonctionnement, un soutien à l'office de tourisme est inscrit à hauteur de 1 341 000 euros pour l'année 2020. Ce soutien est révisé à la baisse (-3,24%) pour tenir compte de la contrainte budgétaire résultant de la contractualisation financière avec l'Etat.

Par ailleurs, un soutien au fonctionnement du Musée sous Marin est prévu à hauteur de 13 000€, en légère baisse par rapport à 2019 (-3.7%). Cette diminution s'accompagne d'un accompagnement en investissement dans le cadre du projet Immersub 3D (matériel de haute technologie pour valoriser le patrimoine engloutis de la 2nd guerre mondiale), à hauteur de 32 000€.

Par ailleurs, une enveloppe globale de 16 000 euros est destinée à la randonnée en fonctionnement pour l'entretien de certains sentiers (compensé par une subvention du conseil départemental), et l'intégration des circuits dans l'application randonnée. En outre, 10 000€ sont prévu pour développer le réseau des acteurs du tourisme des projets touristiques et remplacer de la signalisation touristique.

Les recettes issues de la taxe de séjour sont estimées à 754 000 euros, stables par rapport à l'année 2019.

2.2 Développer une offre attractive d'immobilier à vocation touristique, nautique et de loisirs (programme 202)

Ce programme se décompose en cinq actions en fonction de la destination des sites :

1- Les espaces découvertes et la cité de la voile Eric Tabarly :

Les études de maîtrise d'œuvre des nouveaux espaces muséographiques et celles de la création d'une structure dédiée aux spectacles équestres au Haras national d'Hennebont, ont été engagées en 2019. Il est prévu de les finaliser et de démarrer les travaux après appels d'offres fin 2020 : 422 000 € pour le parcours muséal et 2 M € pour la halle équestre sont proposés en investissement pour 2020.

La Cité de la Voile Eric Tabarly et le musée du sous-marin Flore bénéficieront de travaux d'amélioration et de remise en état de certains locaux ou matériels afin d'adapter les sites et de maintenir de bonnes conditions d'accueil du public.

2- L'immobilier de loisirs

Dans la poursuite de l'amélioration des conditions d'accueil du public définies par le schéma de développement touristique 2012/2020, l'office de tourisme de Lorient s'installera prochainement dans des locaux en cours de construction situés sur l'îlot C du quartier de la gare. Cette opération fait l'objet d'un bail en l'état futur d'achèvement. En fonction de l'avancement des travaux du promoteur, les travaux d'aménagement des futurs locaux de l'office de tourisme au sein de l'opération immobilière de la ZAC de la gare pourront démarrer mi 2020 et une inscription budgétaire est proposée à hauteur de 500 000 € HT.

Les autres travaux de mise aux normes et d'amélioration s'élèvent à 140 000 € et concernent notamment les sites des golfs, de la patinoire du Scorff, du fort du Loch ou de la résidence de loisirs de Kerguelen.

3- L'immobilier nautique

Le centre nautique du Parc d'Eau Vive d'Inzinac Lochrist nécessite des travaux pour améliorer la déshumidification du local de séchage des combinaisons : 15 600 € HT sont proposés.

4- Les capitaineries

Des travaux de maintien en état et d'amélioration du patrimoine sont prévus sur plusieurs capitaineries, pour 15 300 € HT.

La reconstruction de la capitainerie de Lorient La Base, reportée à plusieurs reprises, a fait l'objet d'une étude de programmation en 2019. En effet, les locaux actuels ont été aménagés dans des bâtiments modulaires, ajoutés les uns aux autres au fil du temps et présentent parfois un état avancé de dégradation. Les bureaux actuels ne sont pas en adéquation avec l'image de ce site d'excellence nautique en plein essor. Le montant de l'opération étant de l'ordre de 1 M€ HT, une provision de 125 000 € HT est proposée pour entreprendre les études de maîtrise d'œuvre en 2020.

5- L'aménagement des abords des équipements du programme 202

Le parc de stationnement du centre nautique de Kerguelen a fait l'objet de travaux pour organiser, optimiser et améliorer qualitativement les accès et préserver le site en 2019 et nécessite pour les achever l'inscription de 28 500 € HT.

Le programme 2020 pour le golf de Quéven se répartit entre l'alimentation en eau pour l'arrosage du golf (50 000 € HT) et le confortement des aménagements extérieurs (25 000 € HT).

Pour le golf de Ploemeur, il s'agit de poursuivre les études permettant de garantir la pérennisation de la ressource en eau pour l'arrosage du golf 179 700 € HT.

Enfin, l'aménagement de la cale de mise à l'eau du Parc d'Eau Vive à Inzinac Lochrist s'élève à 40 000 € HT.

2.3 Structurer une offre d'équipements et de services touristiques (programme 203)

Ce programme concerne les équipements muséographiques et les hébergements.

En investissement, 150 000€ permettent de terminer de financer des marchés lancés en 2019 : étude du renouvellement de la Flore et Etude de programmation des Moussaillons à la Cité de la Voile, mais également de continuer à participer au développement du site de Poul Fetan.

Concernant la Cité de la Voile Eric Tabarly, un montant de 519 000€ permettra en 2020, de terminer certaines opérations engagées en 2019 (144 000€), mais également de démarrer les études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'espace Moussaillon, et de démarrer une réflexion sur le renouvellement du simulateur qui date de l'ouverture de l'équipement.

Pour le Haras, un montant de 110 000€ est prévu afin de continuer le travail engagé sur le renouvellement du parcours muséographique. Pour la Flore, il est prévu le renouvellement d'audio guides (40 000€).

Pour les Hébergements, une enveloppe globale de 152 000€ permettra de mettre en œuvre les aménagements des espaces extérieurs de la résidence de loisirs (110 000€) afin de rendre le site plus attractif et plus vivant et des investissements sur des tentes lodges au camping (40 000€), permettra de remplacer certains Mobiles Homes vétustes. Du renouvellement d'équipement est également prévu aux Gîtes du Lain.

En fonctionnement, la subvention d'exploitation versée à la Sellor pour l'accueil des touristes venant visiter les équipements muséographiques du territoire de Lorient Agglomération s'élève à 3 121 000€, en progression de 1,8%. La subvention perçue par Lorient Agglomération pour cette exploitation s'élèvera à 181 000€. Il est également prévu, conformément aux engagements pluriannuels, le versement d'une subvention de fonctionnement au village de Poul Fetan, pour 30 000€. Une enveloppe de 52 000€, en baisse de 8,7% par rapport à 2019, est prévue pour l'accueil des scolaires dans les équipements muséographiques de Lorient Agglomération. Enfin, la participation au syndicat mixte du Haras reste constante à 225 000€.

En ce qui concerne les hébergements, les subventions de fonctionnement versées pour le camping, la résidence et les gîtes du lain restent constantes : 7 000€ pour la résidence et 9800€ pour le camping. La redevance perçue pour l'exploitation du camping est estimée à 19 000€.

2.4 Conforter une offre de loisirs diversifiée (programme 204)

En investissement, 885 666€ sont destinés au fond de concours relatif à la salle de tennis de Table et 413 000€ sont destinés aux golfs de Queven et de Ploemeur pour la réalisation des clubs house (subvention d'investissement au délégataire). Sur ces 400 000€, 170 000€ sont issu d'un rephasage d'une dépense initialement prévue en 2019, du fait de retard pris dans la réalisation des travaux.

En fonctionnement, un montant de 271 K€ (stable par rapport à 2019) est prévu sur ce programme. Ce montant doit permettre de maintenir l'accueil des scolaires dans les équipements sportifs. Est compris également la subvention d'exploitation versée pour la patinoire, 185 000€. L'agglomération percevra 153 550€ de recettes issues des redevances d'exploitation versées par les gestionnaires des golfs, de la patinoire et du poney club (le contrat étant sur des années scolaires, même si le contrat de DSP n'a pas été renouvelé en 2019, la clôture financière ne sera effective qu'en 2020).

2.5 Optimiser la gestion des ports et développer les services pour la plaisance et le nautisme (programme 205)

Les investissements réalisés sur ce programme contribuent au bon niveau d'équipement du parc d'eau vive et des centres nautiques. Comme chaque année, il est proposé le renouvellement partiel du matériel de transport (remorque, moteurs hors bords) et de la flotte de bateaux (voiles, coques, kayaks, gréements...). En 2020, le montant des investissements proposé s'élève à 351 000€.

Un certain nombre de participations sont également prévues pour soutenir la SNSM dans un projet de réhabilitation de bâtiments (20 000€) et le versement du solde de la subvention octroyée à Subagrec pour la réhabilitation des locaux qu'elle occupe à Port Lay (28 000€).

Une recette de 25000€ est prévue sous forme de subvention perçue pour les travaux réalisés sur l'ascenseur à canoés du parc d'eau vive.

En fonctionnement, les crédits à hauteur de 1 410 482€ permettront de financer le montant de la subvention d'exploitation, pour la gestion des centres nautiques, du Parc d'eau vive et des points estivaux, ainsi que l'accueil des scolaires. En recettes, une redevance de 72 000€ est prévue pour la gestion des centres nautiques.

2.6 Aménager et entretenir les ports de plaisance (programme 206)

Il est proposé pour le budget 2020 une inscription globale en investissement de 5 298 K€ HT, répartie suivant trois rubriques : études et travaux neufs, travaux de gros entretien et de grosse réparation et dragages.

Pour les travaux neufs, le programme 2020, chiffré à 3,084 M€ HT, porte principalement sur les projets suivants:

- Extension du port de Lorient La Base (poursuite du chantier engagé en 2019): 1 310 000 €
- Réhabilitation du môle historique du port de la Pointe à Port-Louis (reprise des fondations et perré maçonné à engager en 2020 et à poursuivre en 2021) et aménagement du fond d'anse (poursuite du chantier engagé en 2019) : 1 020 000 €
- Renforcement de la protection du plan d'eau du port de Kernével : 300 000 €

Une enveloppe de 440 000 € est également proposée pour des études diverses nécessaires à la préparation de programmes de travaux de création ou de confortement des infrastructures portuaires:

- Etudes et investigations géotechniques pour un projet de création d'un port à sec au Rohu à Lanester : 115 000 €
- Etudes et investigations géotechniques pour l'aménagement du terre-plein du port de Kernével à Larmor Plage : 100 000 €
- Etudes pour la réhabilitation du môle historique du port de la Pointe à Port-Louis (cale et traitement de la surface) : 50 000 €
- Etudes pour l'extension et le renforcement des pontons du port de Lorient centre : 75 000 €
- Etudes pour l'extension et le renforcement des pontons du port de Lorient La Base : 100 000 €

Soit un total de 3 084 185 € pour la rubrique études et travaux neufs.

S'agissant du programme pour les travaux de gros entretien et de grosses réparations, le budget proposé de 1 114 000 euros HT permettra de financer les opérations suivantes :

- Réhabilitation de la cale de mise à l'eau (études) du port de Guidel Plages : 30 000 €
- Réhabilitation du pont-levant et de la porte-écluse au port de Lorient Centre : 400 000 €
- Carénage et remise en état de brise-clapots du port de Lorient La Base: 60 000 €
- Travaux de reprise de maçonnerie sur le port de Ban Gâvres : 100 000 €
- Divers travaux réguliers d'entretien : 524 000 €

En ce qui concerne les dragages portuaires, la mise en place du plan de gestion opérationnel des dragages, devrait permettre d'engager en 2020 des dragages sur le port du Kernével et sur Lorient La Base, pour une enveloppe totale de 750 000 euros HT. Par ailleurs, le suivi annuel des sédiments sur l'ensemble des ports de plaisance communautaires sera poursuivi pour un montant de 115 000 euros HT. Enfin, il est prévu une enveloppe de 235 000 euros HT permettant à la fois de réaliser les importantes études réglementaires qui s'avèrent nécessaires pour mener à bien les opérations de dragage et d'engager des démarches prospectives pour programmer les dragages de demain. Ce dernier poste s'avère particulièrement important pour les projets de traitements à terre des sédiments non immergeables.

2.7 Assurer la sécurité des zones de baignade (programme 207)

En investissement, l'équipement et la gestion de la surveillance des zones de baignade d'intérêt communautaire mobiliseront un crédit évalué à 29 000 euros, tandis que le fonctionnement des postes de secours s'inscrit dans un crédit de 204 900 euros, hors rémunération des personnels non communautaires figurant en Mission 6. Pour mémoire, Lorient Agglomération met en place l'intégralité des moyens logistiques et matériels de la surveillance des plages assurée durant la période des congés scolaires, tandis que le pouvoir de police est maintenu au Maire.

Le dispositif concerne les 16 plages suivantes :

- Larmor-Plage : Toulhars, Port-Maria, Kerguélen « les Mouettes » et « les Roseaux »
- Guidel : Lanenec, Pen Er Malo, le Loch, la Falaise
- Ploemeur : le Perello, le Stole, les Kaolins
- Groix : les Grands sables, Locmaria, Port Mélite
- Port-Louis : les Pâtis
- Gâvres : Gâvres océan

3. Dotations annuelles et pluriannuelles des programmes et actions

Les tableaux suivants concernent d'une part les dotations annuelles des missions ; programmes et actions et, d'autre part, les engagements pluriannuels de Lorient Agglomération.

Les dotations annuelles - tableau intitulé « Projet de budget primitif 2020 » présentent successivement les dépenses et les recettes des missions, tous budgets confondus. En affichant les dépenses d'investissement et de fonctionnement de chacune des politiques publiques, il fait état de l'effort de Lorient Agglomération pour chacune des missions, et présente, pour information les montants adoptés au budget primitif précédent.

Cette présentation par politique publique complète la maquette budgétaire votée pour chacun des budgets, principal et annexes, chacun dans sa nomenclature comptable règlementaire. Pour mémoire, le budget est voté par nature, au niveau du chapitre.

Les engagements pluriannuels en investissement et en fonctionnement sont présentés dans les tableaux intitulés :

- « Projet de Budget Primitif pour 2020 - Autorisation de Programme - Création et Révision d'AP - Tous Budgets », pour l'investissement
- « Projet de Budget Primitif pour 2020 - Autorisation d'Engagement - Création et Révision d'AE - Tous Budgets », pour le fonctionnement

Enfin, un tableau intitulé « programmation pluri-annuelle des recettes d'investissement - budget principal » précise les subventions attendues dans le cadre des différentes contractualisations. Elles représentent le volet « recettes » de la programmation pluriannuelle.

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 02 - Conforter l'attractivite touristique et le pole d'excellence nautique	9 729 482	6 931 678	12 132 155	6 908 002	19 040 157
Programme : 01 - Assurer la promotion touristique du territoire	165 750	1 467 078	385 104	1 388 223	1 773 327
01 - Promotion touristique du territoire	165 750	1 467 078	385 104	1 388 223	1 773 327
Programme : 02 - Developper une offre attractive d'immobilier a vocation touristique, nautique et de loisirs	1 945 232	0	3 750 600	0	3 750 600
01 - Construction et adaptation debatiments sur les espaces de decouverte et la CVET	692 000	0	2 616 500	0	2 616 500
02 - Construction et adaptation debatiments sur l'immobilier deloisirs	689 732	0	640 000	0	640 000
03 - Construction et adaptation debatiments sur l'immobilier nautique	35 500	0	15 600	0	15 600
04 - Construction et aménagement des capitaineries	118 000	0	140 300	0	140 300
05 - Amenagements des abords des equipements a vocation touristique, nautique et de loisirs	410 000	0	338 200	0	338 200
Programme : 03 - Structurer une offre d'equipements et de services touristiques	1 125 500	3 388 000	971 600	3 444 800	4 416 400
01 - Structuration de l'offre touristique de la CVET et des espaces de decouverte	250 500	3 361 200	150 600	3 428 000	3 578 600
02 - Renouvellement des museographies et equipements mobiliers	840 000	0	669 000	0	669 000
03 - Proposition d'une gamme d'hebergements de qualite	35 000	26 800	152 000	16 800	168 800

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 02 - Conforter l'attractivite touristique et le pole d'excellence nautique	9 729 482	6 931 678	12 132 155	6 908 002	19 040 157
Programme : 04 - Conforter une offre de loisirs diversifiee	380 000	271 200	1 298 666	271 197	1 569 863
01 - Structuration de l'offre de loisirs (golfs, patinoire, poney-club...)	200 000	271 200	885 666	271 197	1 156 863
02 - Renouvellement de l'equipementmobilier	180 000	0	413 000	0	413 000
Programme : 05 - Optimiser la gestion des portset developper les services pour la plaisance et le nautisme	475 500	1 573 500	399 000	1 570 882	1 969 882
01 - Gestion de l'exploitation portuaire	0	205 400	0	160 400	160 400
02 - Structuration de l'offre des equipements nautiques	60 000	1 368 100	48 000	1 410 482	1 458 482
03 - Renouvellement des equipements mobiliers des equipements nautiques	415 500	0	351 000	0	351 000
Programme : 06 - Amenager et entretenir les ports de plaisance	5 608 500	27 000	5 298 185	28 000	5 326 185
01 - Etudes et travaux neufs	3 297 500	0	3 084 185	0	3 084 185
02 - Travaux de gros entretien et grosses reparations	1 455 000	0	1 114 000	0	1 114 000
03 - Dragages	856 000	27 000	1 100 000	28 000	1 128 000

Projet de Budget Primitif pour 2020
Dépenses de l'exercice
Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 02 - Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique	9 729 482	6 931 678	12 132 155	6 908 002	19 040 157
Programme : 07 - Assurer la sécurité des zones de baignade	29 000	204 900	29 000	204 900	233 900
01 - Equipements et gestion pour la surveillance des zones de baignade d'intérêt communautaire	29 000	204 900	29 000	204 900	233 900
02 - Surveillance des zones de baignade (personnel non communautaire)	0	0	0	0	0

Projet de Budget Primitif pour 2020

Recettes de l'exercice

Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 02 - Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique	1 215 720	3 413 220	2 780 000	3 414 396	6 194 396
Programme : 01 - Assurer la promotion touristique du territoire	0	768 620	0	767 310	767 310
01 - Promotion touristique du territoire	0	768 620	0	767 310	767 310
Programme : 02 - Développer une offre attractive d'immobilier à vocation touristique, nautique et de loisirs	345 000	0	2 075 000	0	2 075 000
01 - Construction et adaptation de bâtiments sur les espaces de découverte et la CVET	230 000	0	2 050 000	0	2 050 000
02 - Construction et adaptation de bâtiments sur l'immobilier de loisirs	0	0	0	0	0
03 - Construction et adaptation de bâtiments sur l'immobilier nautique	115 000	0	0	0	0
04 - Construction et aménagement des capitaineries	0	0	0	0	0
05 - Aménagements des abords des équipements à vocation touristique, nautique et de loisirs	0	0	25 000	0	25 000
Programme : 03 - Structurer une offre d'équipements et de services touristiques	0	245 000	0	235 000	235 000
01 - Structuration de l'offre touristique de la CVET et des espaces de découverte	0	211 400	0	216 000	216 000
02 - Renouvellement des muséographies et équipements mobiliers	0	0	0	0	0
03 - Proposition d'une gamme d'hébergements de qualité	0	33 600	0	19 000	19 000

Projet de Budget Primitif pour 2020 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 02 - Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique	1 215 720	3 413 220	2 780 000	3 414 396	6 194 396
Programme : 04 - Conforter une offre de loisirs diversifiée	0	168 400	0	174 550	174 550
01 - Structuration de l'offre de loisirs (golfs, patinoire, poney-club...)	0	168 400	0	174 550	174 550
02 - Renouvellement de l'équipement mobilier	0	0	0	0	0
Programme : 05 - Optimiser la gestion des ports et développer les services pour la plaisance et le nautisme	35 000	2 231 200	25 000	2 237 536	2 262 536
01 - Gestion de l'exploitation portuaire	0	2 150 500	0	2 165 536	2 165 536
02 - Structuration de l'offre des équipements nautiques	0	80 700	0	72 000	72 000
03 - Renouvellement des équipements mobiliers des équipements nautiques	35 000	0	25 000	0	25 000
Programme : 06 - Aménager et entretenir les ports de plaisance	835 720	0	680 000	0	680 000
01 - Etudes et travaux neufs	600 000	0	480 000	0	480 000
02 - Travaux de gros entretien et grosses réparations	235 720	0	200 000	0	200 000
03 - Dragages	0	0	0	0	0

Projet de Budget Primitif pour 2020
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 02 - Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique	1 215 720	3 413 220	2 780 000	3 414 396	6 194 396
Programme : 07 - Assurer la sécurité des zones de baignade	0	0	0	0	0
01 - Equipements et gestion pour la surveillance des zones de baignade d'intérêt communautaire	0	0	0	0	0
02 - Surveillance des zones de baignade (personnel non communautaire)	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique								
CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)	
12 132 155	777 955					12 910 110	28 932 031,01	

01 Assurer la promotion touristique du territoire								
Total	385 104						385 104	1 356 004,8
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Promotion touristique du territoire	385 104						385 104	1 356 004,8

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

02 Développer une offre attractive d'immobilier a vocation touristique, nautique et de loisirs								
Total	3 750 600	2 955					3 753 555	7 045 822
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Construction et adaptation debaitements sur les espaces de decouverte et la CVET	2 616 500	2 955					2 619 455	3 045 047,12
02 Construction et adaptation debaitements sur l'immobilier deloisirs	640 000						640 000	1 902 196,84
03 Construction et adaptation debaitements sur l'immobilier nautique	15 600						15 600	818 984,53
04 Construction et aménagement des capitaineries	140 300						140 300	430 301,65
05 Aménagements des abords des équipements a vocation touristique, nautique et de loisirs	338 200						338 200	849 291,86

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

03 Structurer une offre d'équipements et de services touristiques								
Total	971 600						971 600	2 763 630,82
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Structuration de l'offre touristique de la CVET et des espaces de découverte	150 600						150 600	267 785
02 Renouvellement des museographies et équipements mobiliers	669 000						669 000	2 228 755,37
03 Proposition d'une gamme d'hébergements de qualité	152 000						152 000	267 090,45

04 Conforter une offre de loisirs diversifiée								
Total	1 298 666	175 000					1 473 666	1 752 131,26
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Structuration de l'offre de loisirs (golfs, patinoire, poney-club...)	885 666	175 000					1 060 666	1 210 666
02 Renouvellement de l'équipement mobilier	413 000						413 000	541 465,26

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

05 Optimiser la gestion des ports et développer les services pour la plaisance et le nautisme								
Total	399 000						399 000	1 884 709,64
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
02 Structuration de l'offre des équipements nautiques	48 000						48 000	60 000
03 Renouvellement des équipements mobiliers des équipements nautiques	351 000						351 000	1 824 709,64

06 Aménager et entretenir les ports de plaisance								
Total	5 298 185	600 000					5 898 185	14 004 578,38
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Etudes et travaux neufs	3 084 185	600 000					3 684 185	7 545 602,53
02 Travaux de gros entretien et grosses réparations	1 114 000						1 114 000	4 967 948,2
03 Dragages	1 100 000						1 100 000	1 491 027,65

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

07 Assurer la securite des zonesde baignade								
Total	29 000						29 000	125 154,11
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Equipements et gestion pour la surveillance des zones de baignade d'interet communautaire	29 000						29 000	125 154,11

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation d'Engagement
 Création et Révision d'AE
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique							
CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
4 821 179						4 821 179	41 229 879,22

03 Structurer une offre d'équipements et de services touristiques								
Total	3 173 000					3 173 000	27 150 533,99	
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
01 Structuration de l'offre touristique de la CVET et des espaces de découverte	3 173 000						3 173 000	27 150 533,99

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AE est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation d'Engagement
 Création et Révision d'AE
 Tous Budgets**

Dépenses

04 Conforter une offre de loisirs diversifiée								
Total	243 797						243 797	2 189 175,69
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
01 Structuration de l'offre de loisirs (golfs, patinoire, poney-club...)	243 797						243 797	2 189 175,69

05 Optimiser la gestion des ports et développer les services pour la plaisance et le nautisme								
Total	1 404 382						1 404 382	11 890 169,54
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
02 Structuration de l'offre des équipements nautiques	1 404 382						1 404 382	11 890 169,54

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AE est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Programmation pluri-annuelle des recettes d'investissement
 Budget Principal**

Les recettes d'investissement de ce tableau sont les subventions d'équipement des comptes 13 et celles des opérations sous mandat des comptes 45

Mission : Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique					
	2020	2021	2022	2023	Total
	2 100 000	0	0	0	2 100 000
02 Développer une offre attractive d'immobilier à vocation touristique, nautique et de loisirs					
Total	2 075 000		0	0	2 075 000
Action	2020	2021	2022	2023	Total
01 Construction et adaptation de bâtiment sur les espaces découvertes et de la CVET	2 050 000				2 050 000
05 Aménagements des abords des équipements à vocation touristique, nautique et de loisirs	25 000				25 000
05 Optimiser la gestion des ports et développer les services pour la plaisance et le nautisme					
Total	25 000	0			25 000
Action	2020	2021	2022	2023	Total
03 Renouvellement des équipements mobiliers des équipements nautiques	25 000				25 000

MISSION 3 : GARANTIR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

1 Périmètre et enjeux de la mission

L'action communautaire, par ses compétences statutaires ou par les compétences que les communes ont décidé de confier à l'agglomération, est centrée sur la réalisation d'équipements publics structurant le territoire, le portage de politiques d'aménagement et de solidarités communautaires, telles que l'habitat, et la mise en commun d'un certain nombre de moyens comme en matière d'urbanisme et de droit des sols.

Parmi les réalisations majeures, l'année 2020 verra notamment la mise en œuvre d'un concours d'architecture du projet d'aménagement et de construction du pôle technique communautaire dans la zone d'activités de Lann-Sévelin à Caudan et la mise en place opérationnelle du schéma territorial numérique. De plus l'année 2020 suite à la signature de la décision d'engagement du projet NPNRU, engagera l'ensemble des études opérationnelles des projets.

La politique de l'habitat dans le cadre du PLH s'articulera autour des 3 orientations suivantes :

- Développer une offre d'habitat qui conjugue construction neuve et réhabilitation du parc ancien ;
- Promouvoir un habitat durable et solidaire ;
- Renforcer la gouvernance pour mener solidairement la politique de l'habitat ;

et un effort particulier sera porté pour assurer les maîtrises foncières nécessaires au développement.

Dans le domaine de l'urbanisme, le processus de mutualisation est conforté par un recours de plus en plus important aux services communautaires, que ce soit pour le droit des sols ou l'urbanisme opérationnel, le tout dans un esprit de proximité avec les communes et de consolidation des capacités d'ingénierie acquises collectivement.

En matière d'aménagement numérique du territoire, l'année 2020 sera marquée par la mise en œuvre du projet innovant de liaison transrade par la voie maritime, qui permettra de desservir des équipements publics de premier plan, mais également par l'émergence des premiers réseaux publics de circulation des données, dans le cadre du projet relatif aux déchèteries connectées.

2 Présentation des programmes et actions

2.1 Investir dans les infrastructures structurantes (programme 301)

Ce programme d'investissement est susceptible de concerner l'accompagnement des projets d'aménagement des RN 24 et 165, pilotés par les services de l'Etat, et la poursuite de la reconversion de la base de sous-marins (Lorient La Base).

S'agissant du 1^{er} thème, aucune opération faisant appel à un cofinancement de Lorient agglomération n'a été présentée par les services de l'Etat pour 2020.

Pour ce qui concerne Lorient La Base, ce site nautique exceptionnel accueille un pôle de course au large en pleine croissance. Il est désormais devenu un lieu d'entraînement de renommée internationale. Suite à la décision du Conseil Communautaire d'accueillir sur le site des teams disposant de bateaux de la classe Ultim, un programme de travaux a été engagé ces dernières années pour adapter les aménagements des espaces publics aux nouveaux usages ainsi générés. Ce programme va s'achever en 2020 sur le secteur de l'Esplanade par les aménagements paysagers en périphérie et par les dispositifs d'éclairage.

Le programme prévisionnel 2020 porte également sur le démarrage des travaux d'aménagement de la rue du Commandant l'Herminier qui se poursuivront en 2021, sur l'engagement d'études pour le traitement du bord de quai du terre-plein Glorieux, sur l'aménagement paysager en lien avec l'installation de la tyrolienne, sur la mise en lumière de la façade ouest du K2 et sur l'adaptation ou le renforcement de divers ouvrages ou mobiliers existants au regard des usages.

L'enveloppe inscrite au titre de ces travaux s'élève à 2 160 000 € TTC.

2.2 Doter l'agglomération des équipements d'intérêt communautaire et/ou régional (programme 302)

La construction du Centre de Secours Principal (CSP) de Lorient sur le site de Kervaric s'est achevée à l'automne 2019, sa livraison ayant pris du retard suite aux difficultés survenues pendant les travaux. Pour finaliser les décomptes des entreprises, un montant de 58 550 € a été inscrit sur 2020. Le règlement définitif des conséquences du sinistre (dommages immatériels) fera l'objet d'un examen, le cas échéant en 2020.

La seconde opération du programme 302 concerne le projet d'aménagement et de construction d'un pôle technique communautaire, dans la zone d'activités de Lann Sévelin à Caudan. Ce projet permettra de regrouper différents services actuellement répartis sur plusieurs sites (Technellys, pôles déchets, centre technique de Lorient...) et de valoriser cette réserve foncière de 30 400 m² mitoyenne à la nouvelle déchèterie de Caudan, à proximité de l'usine ADAOZ.

Le regroupement des ateliers et des bureaux d'une grande partie des équipes de la DGVD, de la DEA, de la DAPEV et de la DIPSSI, principalement, permettra de mutualiser certaines fonctions et d'améliorer le fonctionnement des unités. Dans la continuité de l'étude de programmation effectuée en 2019, il est proposé d'inscrire 480 000 € pour mener le concours d'architecture et démarrer certains travaux de modification de réseaux et de déconstruction d'un des hangars.

Les crédits inscrits pour l'ensemble de ce programme en 2020 s'élèvent à 538 550 euros.

2.3 Assurer l'accessibilité numérique et le déploiement du très haut débit (programme 303)

Lorient agglomération développe des interconnexions en fonction des opportunités de travaux, notamment dans le cadre de la mutualisation d'infrastructures informatiques avec les communes et partenaires ou afin d'apporter un service ponctuel à des entreprises. Les raccordements se font dans la continuité de la boucle numérique en fibres optiques ou en liaisons hertziennes déployés et opérés par Lorient Agglomération. Un projet important a été reporté en 2020 le temps de mener des enquêtes publiques. Il a pour objectif de remplacer la liaison hertzienne entre la Base et la Capitainerie de Port-Louis. Il s'agit dans ce cas de poser des fourreaux sur les fonds marins de la rade entre la Maison de l'Agglomération et Locmiquélic. Ces fourreaux permettront de raccorder en fibres optiques les communes outre rade (Riantec, Locmiquélic et Port-Louis) mais également de raccorder le collège de Riantec vers un point d'accès Vannetais situé sur notre Datacenter de Ploemeur, ainsi que le nouvel hôpital de Riantec au CHU du Scorff. Par ailleurs, divers travaux sont budgétés afin de créer ou modifier certaines routes optiques pour le compte de tiers, opérations qui sont, soit refacturées, soit intégrées dans la location des services d'accès aux réseaux.

Le processus de couverture en fibres optiques du territoire est en cours, soit par Orange dans le cadre de l'appel à manifestation d'intention sur les 19 communes de l'ancienne Cap l'Orient, soit par Mégalis Bretagne sur les six communes de l'ancienne Communauté de Communes de Plouay, au titre de la politique de solidarité numérique Régionale sur fonds publics. Trois projets de montée en débit sont également prévus pour 2020 par Mégalis sur des zones éligibles à cette technologie et mal desservies en débit, en attendant l'arrivée de la fibre prévue sur ces zones en dernière phase.

Les crédits d'investissement :

Pour le réseau de Lorient agglomération qui s'étend aujourd'hui sur plus de 100 kilomètres, le montant prévu pour les travaux d'opportunité sur ce programme 2020 est de 60 K€, auxquels il convient d'ajouter 44 K€ de travaux ponctuels (modifications de routes optiques, câblages informatiques ou téléphoniques). Enfin, le projet de poses de fourreaux Trans rade et de fibres optiques est prévu également pour un montant de 120 K€.

Les crédits d'investissement consacrés au déploiement de la fibre sur le secteur de l'ex communauté de communes de Plouay s'établissent à 1,3 M€, lissés sur 5 ans, soit pour 2020, 254 K€ pour la phase 2 du déploiement.

Les crédits de fonctionnement :

Ils s'établissent à 31 K€, comprenant la cotisation à l'association AVICCA et à la FING, la location de points hauts et divers contrats de maintenance et d'hébergement en local technique. A cela, s'ajoute la subvention de fonctionnement liée au déploiement de la fibre optique FTTH sur Plouay pour la phase 2 comme voté en 2019 au comité Syndical de Mégalis Bretagne.

Les recettes de fonctionnement :

Elles correspondent à la location du réseau de fibres optiques de Lorient Agglomération, pour un montant d'environ 166 K€.

La baisse des recettes est notable. Elle est due au déploiement des réseaux d'opérateurs privés notamment sur l'ancien territoire de « cap Lorient » et des accords directs entre opérateurs privés pour utiliser ces réseaux, ce qui vient, de fait, réduire l'utilisation faite auparavant du réseau de Lorient Agglomération par des acteurs privés.

Zoom sur le développement des usages numériques

Dans le cadre du Schéma Territorial (STN) voté en 2019, un suivi le plus précis possible du déploiement des infrastructures réseaux des opérateurs et de partenaires sera poursuivi en informant régulièrement les communes. Ce suivi s'étendra également à d'autres dispositifs comme celui conclu entre l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobiles en janvier 2018. En effet, les premiers sites, notamment sur la commune d'Inzinzac-Lochrist, ont été engagés cette année dans le cadre de cette démarche.

D'autres infrastructures seront déployées sur cette année 2020, avec notamment dans le cadre du STN l'accompagnement au déploiement du Wifi4EU réseaux wifi publics communaux financé par l'Europe et dont certaines communes de Lorient Agglomération ont obtenu un financement, mais également les premiers déploiements de réseaux avec la technologie LoRa (support pour les objets connectés) dans le cadre de projets de l'agglomération.

2.4 Assister les communes en matière d'aménagement, de planification et du droit des sols (programme 304)

Lorient agglomération est susceptible de réaliser les PLU de l'ensemble des communes de l'agglomération, environ la moitié des PLU ont fait l'objet d'une révision générale, et plusieurs sont également concernés par des procédures de modification. De même, l'agglomération instruit les permis de construire de 24 des 25 Communes membres. Le service instructeur est aujourd'hui positionné dans les locaux de l'Espace info habitat au Péristyle.

La réalisation des PLU a conduit à la mise en place de conventions avec les communes et au recrutement de contractuels pour assurer la concomitance des procédures. Toutes les communes ayant sollicité les services de Lorient Agglomération sont aujourd'hui prises en charge par le service.

Par ailleurs, l'instruction du droit des sols de 24 des 25 communes de l'agglomération se fait également par le biais de conventions de prestations de services.

Dès les élections, la question du transfert de la compétence PLU à l'agglomération va se poser.

La somme de 20 000 euros, en investissement, constitue un prévisionnel d'étude portant sur la préparation de cette prise de compétence (AMO organisation afin d'anticiper les effets)

Une somme de 3000 € sera consacrée à l'édition de fiches d'instruction/insertion presse et à la conception de plaquettes pédagogiques à l'usage des pétitionnaires.

2.5 Poursuivre une politique dynamique et solidaire de l'habitat (programme 305)

Le premier Programme Local de l'Habitat de Lorient agglomération a été approuvé le 7 février 2017. Néanmoins, celui-ci s'appuie sur les réflexions largement amorcées dans le PLH de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient (3^{ème} PLH) et sur les réflexions menées préalablement à l'adoption du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient.

Le PLH prévoit un rythme de croissance de 0,34% par an permettant d'atteindre 206 650 habitants en 2022. Cette ambition vise également à limiter le desserrement des ménages en proposant une offre neuve diversifiée en termes de typologie des logements, de densité, de formes urbaines, de prix de vente afin d'accueillir et de retenir les jeunes familles sur le territoire. La diversification de l'offre doit également permettre d'assurer un parcours résidentiel complet aux ménages à l'échelle de l'agglomération.

Le choix de cette hypothèse implique un rythme de construction neuve de 1100 logements par an soit 6600 logements durant la durée du PLH.

Toutefois, les échanges ont conduit à identifier la réhabilitation du parc ancien comme un enjeu fort à prendre en compte. Il s'avère donc important de ne pas dépasser ce seuil de construction neuve, au risque d'accroître la concurrence entre neuf et ancien, ce qui pourrait fragiliser le parc ancien.

Ainsi, prenant en compte les enseignements du diagnostic, les élus du territoire se sont prononcés sur trois orientations qui guideront la politique de l'habitat sur la durée du PLH.

ORIENTATION 1 : Développer une offre d'habitat qui conjugue construction neuve et réhabilitation du parc ancien

ORIENTATION 2 : Promouvoir un habitat durable et solidaire

ORIENTATION 3 : Renforcer la gouvernance pour mener solidairement la politique de l'habitat

Les engagements financiers pour la mise en œuvre du programme d'actions s'élèvent à 37 728 000 euros sur la durée du PLH 2017-2022, soit 6 288 000 euros par an. A noter que ces 37 millions d'euros génèreront par leur effet levier plus de 347 millions d'euros pour les entreprises locales.

Ces différents engagements de Lorient Agglomération se traduisent en propositions budgétaires pour l'année 2020 **en investissement** dans le tableau ci-après :

Actions	Proposition de crédits de paiement 2020 (en euros)
Aides à la pierre (délégation de compétence) privé et public (action 7)	600 000
Foncier - équilibre d'opération - emplacements réservés pour revitalisation des centres-bourgs (action 8)	942 430
Aide à la production de logements locatifs publics et à l'accession à la propriété - PTZ « Prim'Acces » (action 9)	2 445 815
Aides à la réhabilitation des logements locatifs publics et du parc privé : aides diverses aux propriétaires privés dans le cadre du PIG, prêt rénov... (action 10)	2 597 569
Actions spécifiques (action 11)	40 000

En fonctionnement sont notamment prévues les actions liées :

- A la gestion des terrains acquis dans le cadre du PLH (5000€),
- A la gestion des dossiers de réhabilitation (dossiers diagnostic autonomie : 27 500€),
- Aux actions de sensibilisation (25 000€),
- Aux cotisations à l'ADIL et au Club Décentralisation et Habitat (87 475€),
- A la subvention au Creha Ouest pour le fichier unique de la demande (11 797€)
- Aux subventions accordées aux associations de défense des locataires (5 700€), aux Compagnons Bâisseurs (67 000€), à l'ADIL pour la compensation du surplus de loyer à l'EIH (7 501€),
- A la subvention accordée à la Sauvegarde 56 en lien avec la convention sur l'accompagnement social de longue durée (45 000€),
- A la réalisation de 2 études : l'une sur les bas loyers menée en lien avec le Club Décentralisation et Habitat (10 000€) et l'autre sur l'opportunité de la création d'un organisme foncier solidaire sur le territoire (20 000€)

pour un montant global de 312 973€.

Le programme d'intérêt général (PIG) relatif à la réhabilitation du parc privé sur le territoire de l'agglomération a été relancé en 2018 pour 5 ans (2018-2022).

2.6 Assurer les maîtrises foncières nécessaires au développement (programme 306)

Une première convention cadre a été signée avec l'établissement public foncier « Foncier de Bretagne » (EPF) allouant à Lorient agglomération un montant de 9,557 millions d'euros, sur une durée de 5 ans, pour le portage d'acquisition de foncier ou d'immobilier pour le compte de notre établissement. Une seconde convention cadre entre l'EPFB (Etablissement Public Foncier de Bretagne) et Lorient agglomération pour la période 2016-2020 a été signée le 29 mars 2016.

Aux opérations comprises dans la convention cadre s'ajoutent :

- Deux opérations liées aux anciens équipements hospitaliers (Lorient et Hennebont).
- L'opération de la gare de Lorient.

Au total, 15 conventions opérationnelles ont été signées avec l'E.P.F sur 12 communes.

En complément du portage E.P.F, Lorient agglomération est amené à porter le foncier pour certains secteurs d'habitat (138 000€) et celui des parcs d'activités économiques d'intérêt communautaire développé en mission 1.

Autres opérations foncières :

- Foncier eau et assainissement : en raison de la prise de compétence eau et assainissement, Lorient agglomération est dans l'obligation d'acquérir du foncier pour sécuriser les périmètres de protection rapprochée des captages, également pour l'assainissement. Le montant global concernant ces acquisitions représente 55 000 €,
- L'acquisition de locaux supplémentaires pour les besoins des services de Lorient Agglomération (960 000€),
- Diverses autres opérations foncières sont à prévoir en rapport avec la gestion des déchets, les espaces naturels, les terrains familiaux des gens du voyage ou encore avec la gestion des eaux pluviales, pour un montant global de 442 709€.
- Les dépenses de fonctionnement en lien avec ces opérations concernent les frais de notaire, les honoraires des géomètres, les indemnités des propriétaires en lien avec les captages d'eau, la convention de veille foncière passée avec la SAFER ou encore les frais de contentieux. Le montant global de ces frais de fonctionnement s'élève à 118 600€.

2.7 Accueillir les gens du voyage (programme 307)

Ce programme d'un montant de 205 221 euros comprend la réalisation d'une évaluation environnementale pour le projet de terrain pérenne estival à Plouay pour 40 000 euros, la finalisation des travaux des 4 terrains familiaux locatifs de Quéven pour 39 221 euros, l'entretien du terrain d'accueil de Languidic pour 55 000 euros et de l'aire de petit passage de Brandérion pour 12 000 euros, l'aménagement des terrains estivaux pour 30 000 euros ainsi que l'acquisition de matériels pour la gestion régulière des aires d'accueil pour 29 000 euros.

2.8 Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (programme 308)

Pour 2020, le budget annexe de la ZAC du quartier gare va comprendre les dépenses suivantes :

- **Travaux** : réseaux pour le raccordement de l'ilot C1/C2 et les espaces publics, soit 85 000 euros HT
- **Etudes** : Maitrise d'œuvre sur les espaces publics (parvis Nord) et prescriptions et coordination architecturales soit 165 000 euros HT. Au sud-Ouest de la gare, rédaction des prescriptions architecturales sur les ilots à venir et poursuite de la mission d'OPC général.
- Régularisations foncières pour 6 000 euros HT.

2.9 Rénovation urbaine - ANRU (programme 309)

Après la signature de la décision d'engagement du projet NPNRU et dans l'attente du montage opérationnel qui sera finalisé fin 2020, il n'est pas nécessaire d'inscrire des crédits dans le budget 2020.

3 Dotations annuelles et pluriannuelles des programmes et actions

Les tableaux suivants concernent d'une part les dotations annuelles des missions, programmes et actions et d'autre part les engagements pluriannuels de Lorient agglomération.

Les dotations annuelles - tableau intitulé « Projet de budget primitif 2020 » présentent successivement les dépenses et les recettes des missions, tous budgets confondus. En affichant les dépenses d'investissement et de fonctionnement de chacune des politiques publiques, il fait état de l'effort de Lorient Agglomération pour chacune des missions, et présente, pour information les montants adoptés au budget primitif précédent.

Cette présentation par politique publique complète la maquette budgétaire votée pour chacun des budgets, principal et annexes, chacun dans sa nomenclature comptable règlementaire. Pour mémoire, le budget est voté par nature, au niveau du chapitre.

Les engagements pluriannuels en investissement sont présentés dans le tableau intitulé :
« Projet de Budget Primitif pour 2020 - Autorisation de Programme - Création et Révision d'AP - Tous Budgets », pour l'investissement

Enfin, un tableau intitulé « programmation pluri-annuelle des recettes d'investissement - Budget principal » précise les subventions attendues dans le cadre des différentes contractualisations. Elles représentent le volet « recettes » de la programmation pluriannuelle.

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 03 - Garantir un aménagement équilibre et durable du territoire communautaire	11 778 689	1 134 400	11 634 380	989 817	12 624 197
Programme : 01 - Investir dans les infrastructures structurantes	1 769 000	0	2 170 000	0	2 170 000
01 - Participation au financement de l'aménagement de la RN 165	0	0	0	0	0
02 - Accompagnement du PDMI (plan de modernisation d'itinéraires)	0	0	0	0	0
03 - Poursuite de la reconversion de la BSM	1 769 000	0	2 170 000	0	2 170 000
Programme : 02 - Doter l'agglomération des équipements d'intérêt communautaire et/ou régional	2 031 465	0	538 550	0	538 550
01 - Construction d'un stade vélodrome couvert	0	0	0	0	0
02 - Construction d'un nouveau centre de secours	1 801 465	0	58 550	0	58 550
03 - Maison de l'Agglomération	0	0	0	0	0
04 - Aménagement et construction d'un pôle technique communautaire - Zone de Lann Sevelin à Caudan	230 000	0	480 000	0	480 000
Programme : 03 - Assurer l'accessibilité numérique et le déploiement du très haut débit	744 769	31 269	479 086	31 044	510 130
01 - Généralisation de l'accès au très haut débit (fibres optiques)	744 769	31 269	479 086	31 044	510 130

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 03 - Garantir un aménagement équilibre et durable du territoire communautaire	11 778 689	1 134 400	11 634 380	989 817	12 624 197
Programme : 04 - Assister les communes en matière d'aménagement, de planification et du droit des sols	25 000	5 000	20 000	3 000	23 000
01 - Etudes d'Urbanisme et d'Aménagement	25 000	5 000	20 000	3 000	23 000
Programme : 05 - Poursuivre une politique dynamique et solidaire de l'habitat	5 755 500	350 731	6 625 814	312 973	6 938 787
01 - Aides à la production de logements neufs et à la réhabilitation du parc social	0	0	0	0	0
02 - Réserves foncières et aides à la sortie d'opérations	0	0	0	0	0
03 - Aides à l'amélioration du parc privé	0	0	0	0	0
04 - Aides aux populations spécifiques	0	0	0	0	0
05 - Etudes, information et sensibilisation	0	0	0	0	0
06 - Cotisations et subventions diverses	0	0	0	0	0
07 - Délégation des aides à la pierre	600 000	0	600 000	0	600 000
08 - Production neuve, action foncière et équilibre d'opérations	0	5 000	942 430	25 000	967 430
09 - Production de logements sociaux et accession	2 470 500	0	2 445 815	0	2 445 815
10 - Réhabilitation	2 535 000	27 500	2 597 569	27 500	2 625 069
11 - Actions spécifiques, sensibilisation et subventions diverses	150 000	318 231	40 000	260 473	300 473

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 03 - Garantir un aménagement équilibré et durable du territoire communautaire	11 778 689	1 134 400	11 634 380	989 817	12 624 197
Programme : 06 - Assurer les maîtrises foncières nécessaires au développement	151 500	71 200	1 595 709	118 600	1 714 309
01 - Développement et gestion de l'offre foncière économique	57 000	0	0	0	0
02 - Opérations sur le foncier retro-portuaire	0	0	0	0	0
03 - Opérations foncières sur les espaces naturels (DUP guidel/ploemeur)	22 000	0	22 000	0	22 000
04 - Autres opérations foncières	72 500	71 200	1 573 709	118 600	1 692 309
Programme : 07 - Accueillir les gens du voyage	1 301 455	288 200	205 221	268 200	473 421
01 - Accueil sur terrains de passage	79 000	238 200	96 000	218 200	314 200
02 - Accueil des missions et groupes familiaux	400 000	50 000	70 000	50 000	120 000
03 - Accueil en habitat adapté	822 455	0	39 221	0	39 221
Programme : 08 - Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire	0	388 000	0	256 000	256 000
01 - ZAC du quartier de la gare	0	388 000	0	256 000	256 000

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Dépenses de l'exercice
 Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

**Mission : 03 - Garantir un aménagement équilibré et durable du territoire
 communautaire**

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		Total 2020
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	
	11 778 689	1 134 400	11 634 380	989 817	12 624 197
Programme : 09 - Renovation Urbaine - ANRU	0	0	0	0	0
01 - Renovation Urbaine - ANRU	0	0	0	0	0

Projet de Budget Primitif pour 2020 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 03 - Garantir un aménagement équilibré et durable du territoire communautaire	927 500	1 177 834	600 000	785 245	1 385 245
Programme : 01 - Investir dans les infrastructures structurantes	0	0	0	0	0
01 - Participation au financement de l'aménagement de la RN 165	0	0	0	0	0
02 - Accompagnement du PDMI (plan de modernisation d'itinéraires)	0	0	0	0	0
03 - Poursuite de la reconversion de la BSM	0	0	0	0	0
Programme : 02 - Doter l'agglomération des équipements d'intérêt communautaire et/ou régional	0	0	0	0	0
01 - Construction d'un stade vélodrome couvert	0	0	0	0	0
02 - Construction d'un nouveau centre de secours	0	0	0	0	0
03 - Maison de l'Agglomération	0	0	0	0	0
04 - Aménagement et construction d'un pôle technique communautaire - Zone de Lann Sevelin à Caudan	0	0	0	0	0
Programme : 03 - Assurer l'accessibilité numérique et le déploiement du très haut débit	0	282 434	0	166 245	166 245
01 - Généralisation de l'accès au très haut débit (fibres optiques)	0	282 434	0	166 245	166 245
Programme : 04 - Assister les communes en matière d'aménagement, de planification et du droit des sols	0	0	0	0	0
01 - Etudes d'Urbanisme et d'Aménagement	0	0	0	0	0

Projet de Budget Primitif pour 2020 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

Mission : 03 - Garantir un aménagement équilibré et durable du territoire
communautaire

RECETTES 2019 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2020		
Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
927 500	1 177 834	600 000	785 245	1 385 245

Programme : 05 - Poursuivre une politique dynamique et solidaire de l'habitat

600 000	340 000	600 000	130 000	730 000
---------	---------	---------	---------	---------

01 - Aides à la production de logements neufs et à la réhabilitation du parc social	0	0	0	0	0
02 - Réserves foncières et aides à la sortie d'opérations	0	0	0	0	0
03 - Aides à l'amélioration du parc privé	0	0	0	0	0
04 - Aides aux populations spécifiques	0	0	0	0	0
05 - Etudes, information et sensibilisation	0	285 000	0	130 000	130 000
06 - Cotisations et subventions diverses	0	0	0	0	0
07 - Délégation des aides à la pierre	600 000	0	600 000	0	600 000
08 - Production neuve, action foncière et équilibre d'opérations	0	0	0	0	0
09 - Production de logements sociaux et accession	0	0	0	0	0
10 - Réhabilitation	0	0	0	0	0
11 - Actions spécifiques, sensibilisation et subventions diverses	0	55 000	0	0	0

Projet de Budget Primitif pour 2020 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budaet Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 03 - Garantir un aménagement équilibre et durable du territoire communautaire	927 500	1 177 834	600 000	785 245	1 385 245
Programme : 06 - Assurer les maîtrises foncieres necessaires au developpement	0	0	0	138 000	138 000
01 - Developpement et gestion de l'offre fonciere economique	0	0	0	0	0
02 - Operations sur le foncier retro-portuaire	0	0	0	0	0
03 - Operations foncieres sur les espaces naturels (DUP guidel/ploemeur)	0	0	0	0	0
04 - Autres operations foncieres	0	0	0	138 000	138 000
Programme : 07 - Accueillir les gens du voyage	327 500	416 400	0	341 000	341 000
01 - Accueil sur terrains de passage	0	411 000	0	331 000	331 000
02 - Accueil des missions et groupes familiaux	0	0	0	0	0
03 - Accueil en habitat adapte	327 500	5 400	0	10 000	10 000
Programme : 08 - Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire	0	15 000	0	10 000	10 000
01 - ZAC du quartier de la gare	0	15 000	0	10 000	10 000
Programme : 09 - Renovation Urbaine - ANRU	0	124 000	0	0	0
01 - Renovation Urbaine - ANRU	0	124 000	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Garantir un aménagement équilibré et durable du territoire communautaire							
CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
11 634 380	1 985 137	254 857	254 856,2			14 129 230,2	61 778 533,21

01 Investir dans les infrastructures structurantes								
Total	2 170 000	862 000					3 032 000	6 033 369,67
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Participation au financement de l'aménagement de la RN 165	0						0	0
02 Accompagnement du PDMI (plan de modernisation d'itinéraires)	0						0	40 742,86
03 Poursuite de la reconversion de la BSM	2 170 000	862 000					3 032 000	5 992 626,81

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

Projet de Budget Primitif pour 2020 Autorisation de Programme Création et Révision d'AP Tous Budgets

Dépenses

02 Doter l'agglomération des équipements d'intérêt communautaire et/ou régional								
Total	538 550						538 550	17 498 881,34
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
02 Construction d'un nouveau centre de secours	58 550						58 550	15 667 049,27
03 Maison de l'Agglomération	0						0	1 219 496,17
04 Aménagement et construction d'un pôle technique communautaire - Zone de Lann Sevelin à Caudan	480 000						480 000	612 335,9

03 Assurer l'accessibilité numérique et le déploiement du très haut débit								
Total	479 086	254 857	254 857	254 856,2			1 243 656,2	2 765 114,26
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Généralisation de l'accès au très haut débit (fibres optiques)	479 086	254 857	254 857	254 856,2			1 243 656,2	2 765 114,26

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

04 Assister les communes en matiere d'aménagement, de planification et du droit des sols								
Total	20 000						20 000	87 908,55
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Etudes d'Urbanisme et d'Aménagement	20 000						20 000	87 908,55

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

05 Poursuivre une politique dynamique et solidaire de l'habitat								
Total	6 625 814						6 625 814	30 654 424,9
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Aides a la production de logements neufs et a la rehabilitation du parc social	0						0	0
07 Delegation des aides a la pierre	600 000						600 000	2 672 962,74
08 Production neuve, action foncière et équilibre d'opérations	942 430						942 430	1 127 044,3
09 Production de logements sociaux et accession	2 445 815						2 445 815	13 922 255,5
10 Rehabilitation	2 597 569						2 597 569	12 842 162,36
11 Actions spécifiques, sensibilisation et subventions diverses	40 000						40 000	90 000

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

06 Assurer les maitrises foncieres necessaires au developpement								
Total	1 595 709						1 595 709	2 522 604,28
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Developpement et gestion de l'offre fonciere economique	0						0	97 264,54
03 Operations foncieres sur les espaces naturels (DUP guidel/ploemeur)	22 000						22 000	36 509,08
04 Autres operations foncieres	1 573 709						1 573 709	2 388 830,66

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

07 Accueillir les gens du voyage								
Total	205 221	868 280					1 073 501	2 216 230,21
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Accueil sur terrains de passage	96 000						96 000	250 691,79
02 Accueil des missions et groupes familiaux	70 000	376 280					446 280	603 933,25
03 Accueil en habitat adapte	39 221	492 000					531 221	1 361 605,17

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Programmation pluri-annuelle des recettes d'investissement
 Budget Principal**

Les recettes d'investissement de ce tableau sont les subventions d'équipement des comptes 13 et celles des opérations sous mandat des comptes 45

Mission : Garantir un aménagement équilibre et durable du territoire communautaire						
	2020	2021	2022	2023	Total	
	600 000				600 000	
05 Poursuivre une politique dynamique et solidaire de l'habitat						
Total	600 000				600 000	
Action	2020	2021	2022	2023	Total	
07 Delegation des aides a la pierre	600 000				600 000	

MISSION 4 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS ET LES MOBILITES DURABLES

1. Périmètre et enjeux de la mission

La mission 4 regroupe toutes les actions relatives à la mobilité des personnes sur le territoire de Lorient Agglomération : ces actions s'articulent autour de différents axes qui relèvent des compétences communautaires mais également d'engagements partenariaux avec les autres collectivités en fonction des compétences propres de chacune. L'action communautaire et celle de ses partenaires sont définies dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU). Voté par le conseil communautaire le 22 février 2013, après avis des communes, du conseil départemental, du conseil régional et de l'Etat et suite à enquête publique, le PDU se décline en quatre défis :

- Défi territorial : organiser notre territoire pour que chacun puisse se déplacer de manière durable,
- Défi social : assurer le droit à la mobilité pour tous et selon ses besoins,
- Défi environnemental : améliorer la qualité de notre environnement grâce à des déplacements plus propres,
- Défi comportemental : changer nos habitudes.

Les autres documents d'orientation présidant aux politiques publiques mises en œuvre dans le cadre de la mission 4 sont le schéma directeur d'accessibilité programmée des transports (Sd'AP), adopté par le conseil communautaire du 15 décembre 2015, et le schéma directeur d'aménagement cyclable adopté par le conseil communautaire du 15 avril 2005, dont la révision a été décidée lors du conseil communautaire du 16 octobre 2018.

Budgétairement, la mission 4 intègre :

- Les dépenses opérationnelles du budget annexe des transports, notamment la prise en charge des dépenses d'exploitation du réseau urbain et les recettes permettant d'y faire face, ainsi que les investissements utiles à l'exploitant pour assurer sa mission de service public. L'année 2018 avait marqué le début d'une collaboration avec un nouveau délégataire sur des bases partenariales renforcées. L'année 2019 a débuté par la mise en service d'un nouveau réseau répondant à des objectifs de rationalisation de l'offre, afin de s'inscrire dans une perspective de développement de l'usage dans le cadre d'une économie soutenable.
- Le financement du Triskell, Bus à haut Niveau de Service (BHNS), participant à l'efficacité et à la qualité du réseau urbain pour les derniers tronçons.
- Le financement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la gare de Lorient avec la poursuite des travaux du parking sud, la création de la nouvelle voie au cœur des îlots en construction qui permettra l'achèvement du parvis sud et l'engagement des études sur le parvis nord.
- Le financement des actions destinées à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées à l'ensemble des transports et bâtiments publics communautaires.

2. Présentation des programmes et actions

2.1 Favoriser les déplacements et développer les transports urbains et maritimes (programme 401)

L'inscription budgétaire du budget annexe des transports, fixée pour la section de fonctionnement à 43 127 000 € contre 40 616 000 € en 2019, soit une augmentation de +6,2%, s'explique par la régularisation des révisions de prix sur le contrat de concession. Cette demande d'ouverture de crédits servira notamment à financer les charges d'exploitation du réseau composées, d'une part de l'atterrissage financier 2019, qui comprend : les coûts de révisions, les variations d'offre du réseau et la compensation du CICE, et d'autre part, l'anticipation de l'atterrissage 2020 en assurant une revalorisation des acomptes mensuels versés au délégataire, identiques depuis janvier 2018.

Il importe cependant de rappeler que l'effort consenti depuis plusieurs années pour garantir l'équilibre du budget annexe, ne permet plus d'y trouver des marges d'économie importantes sur les dépenses courantes hors dépenses d'exploitation.

Concernant ces dernières, il convient de mentionner la particularité du réseau lorientais produisant annuellement plus de 8,5 millions de kilomètres, soit sensiblement plus que la production moyenne des réseaux de la strate de population ; cette situation est due tant à la géographie étendue de Lorient agglomération qu'à la nature du service rendu à l'ensemble des communes, entraînant une offre cumulée particulièrement importante. Le projet de restructuration du réseau urbain, mis en œuvre depuis le 7 janvier 2019, a notamment permis de rationaliser l'offre de transport pour en garantir la pérennité financière tout en maintenant un haut niveau de service. Afin de prendre en compte les besoins des usagers, des ajustements de l'offre ont été mis en œuvre en avril, ne permettant la stabilisation du réseau qu'en septembre. L'atterrissage financier consolidé des charges d'exploitation ne sera connu qu'en fin d'année 2019.

Concernant les recettes commerciales issues de la vente de titres de transport perçues par l'exploitant, la dynamique constatée suite à la mise en œuvre en juillet 2016 de la gamme solidaire associée à une politique commerciale soutenue, conduite par le nouveau délégataire du service de transport, ont permis le maintien d'un niveau de recettes légèrement supérieur à 6 M€, tout en permettant à plus de 50% des abonnés de bénéficier d'un tarif réduit. L'inscription pour 2020 à 6 285 000 € (+ 1.62% par rapport au BP 2019) s'appuie sur de bons résultats observés entre janvier et septembre 2019 déjà en hausse par rapport aux résultats de 2018. Ces résultats traduisent l'attractivité du nouveau réseau.

L'inscription de versement transport (VT) au BP 2020 est stable par rapport au BP 2019, avec 26,2M€. L'évolution des bases d'assujettissement des employeurs, qui sont passées, en 2016, de plus de 9 à plus de 11 salariés, ont conduit à limiter le dynamisme du versement transport ; la perte de recettes générée par cette évolution est compensée en année n+ 1 par l'Etat qui en définit le montant par arrêté annuel pour chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité. La compensation 2018 (perçue en 2019) s'élevait à 400 k€, base retenue pour le BP 2020. A noter qu'il est prévu à l'article 21 du projet de loi de finances une baisse potentielle de cette compensation dont le montant n'est pas encore connu.

Les évolutions des autres dotations restent neutralisées depuis 2008.

Les principales dépenses d'investissement du budget annexe des transports à réaliser en 2020 concernent : le renouvellement du parc de bus, l'acquisition du nouveau navire et les travaux à réaliser sur la flotte existante, et l'acquisition du nouveau SAEIV.

Pour le renouvellement du parc d'autobus au titre de l'exercice 2020, il est prévu l'acquisition de 4 bus articulés commandés début 2019 mais livrés en 2020, et afin d'amorcer la transition énergétique sur ce parc, le lancement de l'acquisition de 2 bus électriques portant la demande d'ouverture de crédits à 1,785 M€.

L'enveloppe consacrée aux navires à passagers de 700 k€ permet d'une part pour 2020 le financement des travaux de gros entretien des navires existants (ceux-ci sont estimés à 500 k€ en 2020) et d'autre part au financement des frais d'études et d'avances liés à l'acquisition d'un nouveau navire 0 émissions.

Le SAEIV, organe essentiel d'exploitation et d'information des voyageurs, notamment en temps réel sur les afficheurs ou sur des applications mobiles, doit être remplacé du fait de son âge (version de base mise en service en 2002) et de l'évolution des technologies ; le montant prévu au budget de 200 k€, correspond au financement des frais d'AMO et d'avance.

Les autres crédits d'investissements correspondent aux besoins habituels de l'exploitation (travaux sur dépôts, matériels et outillages, informatique...).

Hors remboursement de capital et amortissements des subventions, le programme d'investissement du budget annexe s'établit ainsi à plus de 4 M€.

Sur le budget principal, la convention signée avec Covoiturage + ne sera pas reconduite en 2020. Les actions liées à la réponse à l'appel à projets Vélo et Territoires seront financées en fonctionnement sur une enveloppe de 10k€.

En investissement, un budget d'étude de 140k€ est destiné à la révision du schéma cyclable d'agglomération, celui actuellement en vigueur datant de 2005, et à d'autres études ponctuelles, notamment sur la stratégie des déplacements sur la rade de Lorient dont l'appel d'offres a été lancé en septembre 2019.

L'accompagnement des politiques cyclables portées par les communes s'élève à 60 000 € pour tenir compte des demandes recensées.

2.2 Développer l'intermodalité et les infrastructures de transports collectifs en site propre (programme 402)

Concernant le Pôle d'Echanges Intermodal, le programme 2020 prévoit le solde des conventions de travaux de la gare routière, de la passerelle et de l'accès nord exécutés sous maîtrise d'ouvrage « Gares et Connexions » pour un montant total de 1,05M€, le solde des travaux d'aménagement du parvis sud et le début des travaux du parvis nord (510k€), les opérations foncières associées (1,04M€) et l'achèvement des parkings réalisés dans le cadre des premiers îlots de la ZAC de la Gare (1,095M€), en vue de leur livraison en 2020.

Concernant le Triskell, 2,37M€ sont inscrits pour réaliser les derniers travaux, notamment sur la commune de Ploemeur, pour réaliser la reprise du secteur Faouëdic à Lorient (400K€), livré en 2005 et dont la structure en pavés a été altérée du fait de la très forte fréquentation par les bus (environ 750 passages quotidiens), et pour la mise en place de contrôle d'accès dans le secteur de la gare et du quai des Indes, afin de garantir la sécurité et la qualité de ces espaces soumis à une forte pression automobile (400 k€).

Sur ces deux opérations, le montant total des crédits inscrits au budget s'établit à 6,3M€.

2.3 Poursuivre la politique d'accessibilité du patrimoine (programme 403)

L'ordonnance du 26 septembre 2014 et ses textes d'application ont créé un nouveau dispositif qui a complété la loi du 11 février 2005 : l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP). En 2015, la Communauté d'agglomération a donc approuvé et déposé son AD'AP qui concerne 49 sites relevant de la catégorie des Etablissements Recevant du Public (ERP) et 25 Installations Ouvertes au Public (IOP).

Cette planification a été réalisée après concertation avec les associations de personnes en situation de handicap au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) et, en particulier, des réunions avec le Groupe de Travail « aménagement ». La stratégie de Lorient agglomération pour bâtir son plan pluriannuel de mise en accessibilité s'est déclinée en prenant en considération les domaines d'activité dans lesquels sont inscrits les différents sites, couplés à leur fréquentation.

La première période de trois ans de l'Ad'AP a permis de mettre en conformité les équipements structurants (Parc des expositions et hall de la gare d'échange L'Orientis), le musée du sous-marin Flore, des équipements de loisirs et tourisme comme la Patinoire du Scorff ou le Centre Nautique de Kerguelen.

La poursuite de l'Agenda d'accessibilité programmé de Lorient Agglomération conduit à proposer, pour 2020, 100 000 € pour les travaux d'amélioration dans les bâtiments (ERP et ERT) ainsi que 160 K€ pour les aménagements extérieurs, répartis selon le programme.

Pour mémoire, le plan d'action pour le parc de Lorient Agglomération, qui comprend 862 actions chiffrées à mener sur 9 ans, représente un total de travaux de 1, 980 M€ HT. Les crédits affectés en 2020 à ces travaux s'élèvent à 260 K€.

3. Dotations annuelles et pluriannuelles des programmes et actions

Les tableaux suivants concernent d'une part les dotations annuelles des missions, programmes et actions et d'autre part les engagements pluriannuels de Lorient Agglomération.

Les dotations annuelles - tableau intitulé « Projet de budget primitif 2020 » présentent successivement les dépenses et les recettes des missions, tous budgets confondus. En affichant les dépenses d'investissement et de fonctionnement de chacune des politiques publiques, il fait état de l'effort de Lorient Agglomération pour chacune des missions, et présente, pour information les montants adoptés au budget primitif précédent.

Cette présentation par politique publique complète la maquette budgétaire votée pour chacun des budgets, principal et annexes, chacun dans sa nomenclature comptable réglementaire. Pour mémoire, le budget est voté par nature, au niveau du chapitre.

Les engagements pluriannuels en investissement et en fonctionnement sont présentés dans les tableaux intitulés :

- « Projet de Budget Primitif pour 2020 - Autorisation de Programme - Création et Révision d'AP - Tous Budgets », pour l'investissement
- « Projet de Budget Primitif pour 2020 - Autorisation d'Engagement - Création et Révision d'AE - Tous Budgets », pour le fonctionnement

Enfin, un tableau intitulé « programmation pluriannuelle des recettes d'investissement - budget principal » précise les subventions attendues dans le cadre des différentes contractualisations. Elles représentent le volet « recettes » de la programmation pluriannuelle.

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 04 - Favoriser les déplacements et les mobilités durables	13 752 494	34 877 050	10 860 110	37 746 930	48 607 040
Programme : 01 - Favoriser les déplacements et développer les transports urbains et maritimes	5 492 000	34 826 550	4 329 895	37 709 430	42 039 325
01 - Renouvellement du parc de véhicules terrestres	2 000 000	0	1 967 660	0	1 967 660
02 - Renouvellement de la flotte de véhicules à passagers	1 200 000	0	700 000	0	700 000
03 - Développement de la billettique	85 000	0	65 000	0	65 000
04 - Outil d'exploitation performant (dépôts, équipements, points d'arrêts)	1 957 000	216 320	1 281 235	226 300	1 507 535
05 - Remunération du délégataire et autres charges d'exploitation du service public de transport	0	34 160 700	0	37 044 700	37 044 700
06 - Financement des transports publics (VT, recettes commerciales, dotations...)	0	60 000	0	60 000	60 000
07 - Gestion de l'AOTU (autorité d'organisation des transports urbains)	100 000	350 230	100 000	362 130	462 130
08 - Mise en œuvre du plan de déplacement urbain	80 000	39 300	150 000	16 300	166 300
09 - Développement des modes de déplacement doux (vélos, piétons, covoiturage, PDE)	70 000	0	66 000	0	66 000
10 - Elaboration et mise en œuvre du schéma d'amélioration de l'accessibilité aux transports publics	0	0	0	0	0
Programme : 02 - Développer l'intermodalité et les infrastructures de transports collectifs en site propre	7 938 494	25 000	6 269 715	20 000	6 289 715
01 - Mise en œuvre d'un réseau de bus à haut niveau de service (BHNS) à l'échelle du territoire	3 703 200	25 000	2 570 000	0	2 570 000
02 - Réalisation du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Lorient	4 235 294	0	3 699 715	20 000	3 719 715

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 04 - Favoriser les déplacements et les mobilités durables	13 752 494	34 877 050	10 860 110	37 746 930	48 607 040
Programme : 03 - Poursuivre la politique d'accessibilité du patrimoine	322 000	25 500	260 500	17 500	278 000
01 - Realisation de travaux d'amélioration dans les ERP et ERT	285 000	0	100 000	0	100 000
02 - Realisation de travaux d'amélioration dans les IOP (installations ouvertes au public)	37 000	0	160 000	0	160 000
03 - Accessibilité handicap	0	25 500	500	17 500	18 000

Projet de Budget Primitif pour 2020 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 04 - Favoriser les déplacements et les mobilités durables	6 710 000	40 570 000	3 315 000	43 117 000	46 432 000
Programme : 01 - Favoriser les déplacements et développer les transports urbains et maritimes	550 000	40 570 000	200 000	43 099 500	43 299 500
01 - Renouvellement du parc de véhicules terrestres	0	0	0	0	0
02 - Renouvellement de la flotte de véhicules à passagers	550 000	0	200 000	0	200 000
03 - Développement de la billettique	0	0	0	0	0
04 - Outil d'exploitation performant (depots, équipements, points d'arrêts)	0	0	0	0	0
05 - Remunération du délégataire et autres charges d'exploitation du service public de transport	0	2 073 900	0	2 130 000	2 130 000
06 - Financement des transports publics (VT, recettes commerciales, dotations...)	0	38 496 100	0	40 952 000	40 952 000
07 - Gestion de l'AOTU (autorité d'organisation des transports urbains)	0	0	0	0	0
08 - Mise en oeuvre du plan de déplacement urbain	0	0	0	17 500	17 500
09 - Développement des modes de déplacement doux (velos, piétons, covoiturage, PDE)	0	0	0	0	0
10 - Elaboration et mise en oeuvre du schéma d'amélioration de l'accessibilité aux transports publics	0	0	0	0	0
Programme : 02 - Développer l'intermodalité et les infrastructures de transports collectifs en site propre	6 160 000	0	3 115 000	17 500	3 132 500
01 - Mise en oeuvre d'un réseau de bus à haut niveau de service (BHNS) à l'échelle du territoire	1 790 000	0	1 630 000	0	1 630 000
02 - Réalisation du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Lorient	4 370 000	0	1 485 000	17 500	1 502 500

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Recettes de l'exercice
 Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 04 - Favoriser les déplacements et les mobilités durables	6 710 000	40 570 000	3 315 000	43 117 000	46 432 000
Programme : 03 - Poursuivre la politique d'accessibilité du patrimoine	0	0	0	0	0
01 - Realisation de travaux d'amélioration dans les ERP et ERT	0	0	0	0	0
02 - Realisation de travaux d'amélioration dans les IOP (installations ouvertes au public)	0	0	0	0	0
03 - Accessibilité handicap	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Favoriser les déplacements et les mobilités durables							
CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
10 859 610	2 263 000					13 122 610	70 108 725,22

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

01 Favoriser les déplacements et développer les transports urbains et maritimes								
Total	4 329 895	2 263 000					6 592 895	14 858 335,36
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Renouvellement du parc de véhicules terrestres	1 967 660,4	1 100 000					3 067 660,4	7 902 009,07
02 Renouvellement de la flotte de véhicules à passagers	700 000	563 000					1 263 000	1 994 769,85
03 Développement de la billettique	65 000						65 000	191 867,07
04 Outil d'exploitation performant (depôts, équipements, points d'arrêts)	1 281 234,6	600 000					1 881 234,6	3 930 058,38
07 Gestion de l'AOTU (autorité d'organisation des transports urbains)	100 000						100 000	223 552,72
08 Mise en œuvre du plan de déplacement urbain	150 000						150 000	160 110
09 Développement des modes de déplacement doux (vélos, piétons, covoiturage, PDE)	66 000						66 000	455 968,27

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

02 Développer l'intermodalité et les infrastructures de transports collectifs en site propre								
Total	6 269 715						6 269 715	54 679 345,95
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Mise en oeuvre d' un reseau debus a haut niveau de service (BHNS) a l'echelle du territoire	2 570 000						2 570 000	25 688 566,44
02 Realisation du pole d'echangesmultimodal (PEM) de la gare de lorient	3 699 715						3 699 715	28 990 779,51

03 Poursuivre la politique d'accessibilité du patrimoine								
Total	260 000						260 000	571 043,91
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Realisation de travaux d'amelioration dans les ERP et ERT	100 000						100 000	315 870,65
02 Realisation de travaux d'amelioration dans les IOP (installations ouvertes au public)	160 000						160 000	255 173,26
03 Accessibilite handicap	0						0	0

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation d'Engagement
 Création et Révision d'AE
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Favoriser les déplacements et les mobilités durables							
CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
36 847 200		0				36 847 200	287 131 739,37

01 Favoriser les déplacements et développer les transports urbains et maritimes								
Total	36 847 200		0				36 847 200	287 131 739,37
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
05 Remuneration du delegataire et autres charges d'exploitation du service public de transport	36 847 200		0				36 847 200	287 131 739,37

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AE est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Programmation pluri-annuelle des recettes d'investissement
 Budget Principal**

Les recettes d'investissement de ce tableau sont les subventions d'équipement des comptes 13 et celles des opérations sous mandat des comptes 45

Mission : Favoriser les déplacements et les mobilités durables					
	2020	2021	2022	2023	Total
	3 115 000	1 085 000	1 115 000	500 000	5 815 000

02 Développer l'intermodalité et les infrastructures de transports collectifs en site propre					
Total	3 115 000	1 085 000	1 115 000	500 000	5 815 000
Action	2020	2021	2022	2023	Total
01 Mise en oeuvre d' un reseau de bus à haut niveau de service (BHNS) a l'echelle du territoire	1 630 000	585 000	585 000		2 800 000
02 Réalisation du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de lorient	1 485 000	500 000	530 000	500 000	3 015 000

MISSION 5 : PRESERVER UN ENVIRONNEMENT ET UN CADRE DE VIE DE QUALITE

1. Périmètre et enjeux de la mission

Toujours mobilisée en faveur d'un développement équilibré et durable du territoire, Lorient agglomération poursuit son engagement dans la lutte contre le changement climatique et œuvre au quotidien pour préserver l'environnement et le cadre de vie de ses habitants.

L'année 2020 sera la première année consécutive à l'approbation définitive du PCAET 2020-2025 qui doit placer la transition écologique et énergétique au cœur de notre action publique.

Depuis la création de Lorient agglomération, chacune de nos politiques publiques s'inscrit dans une logique de développement durable. Cet engagement se traduit en actes forts et en actions concrètes : Labélisation Cit'ergie, territoire « Zéro Gaspillage - Zéro Déchet » et Territoire Econome en Ressources (TER), Territoire à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV), notre EPCI est identifié au niveau national comme pionnier et volontariste pour organiser sa résilience face aux changements à venir.

En 2020, la communauté d'agglomération poursuivra ses investissements, sur les 25 communes membres, pour assurer un service public de l'eau et de l'assainissement de qualité. Il s'agit également de la dernière année de mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements qui permettra le renouvellement ou la réhabilitation de certains ouvrages pour en assurer la pérennité.

L'année 2020 constituera également la première étape de la convergence des tarifs de l'eau et de l'assainissement sur le territoire communautaire dont l'objectif est d'assurer à terme une égalité de traitement entre les usagers. En matière de gestion des eaux pluviales urbaines, compétence prise par Lorient agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018, un programme d'études et de travaux d'un montant de 3,118 M€TTC a été défini pour 2020 prenant en compte les priorités d'investissements à consentir sur les communes, notamment au regard de désordres connus ou apparus en 2019 sur les ouvrages.

Dans le domaine de la collecte et de la valorisation des déchets, l'objectif est de maintenir un positionnement ambitieux et vertueux. L'année 2020 sera notamment consacrée à la mise en place du projet « Territoire Econome en Ressources » lancé par l'ADEME, singulièrement pour optimiser la gestion des accès en déchèteries, en massifiant les apports et en se donnant les moyens de diminuer les tonnages à traiter. Les investissements seront également consacrés à l'acquisition de nouveaux véhicules de collecte, notamment une benne roulant au GNV, à la réhabilitation du site de Kerbus à Groix ou encore à la construction de la déchèterie de Guidel et à la réhabilitation de celle située à Keryado à Lorient.

S'agissant de la transition énergétique, ce prochain exercice budgétaire constitue un tournant avec l'entrée dans la phase d'exploitation de l'unité de valorisation du biogaz de l'installation de stockage des déchets de Kermat. A noter également, la forte mobilisation de notre EPCI pour développer les énergies renouvelables sur son patrimoine et, plus largement, sur le territoire. L'animation territoriale et l'engagement des acteurs se poursuivent, par ailleurs, avec la mise en œuvre du PCAET précité, les actions menées par ALOEN et le plan d'action Cit'ergie.

En matière de gestion des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations (GEMAPI), Lorient agglomération poursuit ses actions sur les bassins versant du Scorff, du Blavet et de la Laïta ainsi que sur les cours d'eau côtiers. Sur la protection contre les inondations, notre EPCI a défini le périmètre de ses compétences qui intègre 6 systèmes d'endiguement et 3 aménagements hydrauliques. En 2020, un montant de 520 000 euros sera consacré aux études de dangers et visites techniques approfondies des ouvrages de protection. Cette même année, les travaux engagés pour optimiser la protection de la grande plage de Gâvres vont être réalisés pour un montant de 360 000 euros. Enfin, les opérations d'entretien d'urgence sur les ouvrages relevant de la compétence GEMAPI et de rechargement en sable de la grande plage de Gâvres au droit des épis vont se poursuivre pour un montant de 100 000 euros.

Pour continuer sa politique de protection, réhabilitation et suivi du littoral, des travaux de confortement des accès au hameau de Kerner ainsi qu'une mise en conformité de l'accessibilité à la maison de l'île Kerner seront réalisés en continuité des travaux de réhabilitation des accès réalisés en 2007. La valorisation et la gestion des espaces naturels d'intérêt communautaire constituent également un enjeu fort pour notre territoire. En 2020, le budget annuel qui sera consacré à cette politique publique est de 237 550 euros en fonctionnement annuel (hors frais de personnel) et de 1 203 500 euros en investissement.

Enfin, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, Lorient agglomération verse une contribution au SDIS qui se chiffre à 9,4 millions d'euros pour 2020.

2. Présentation des programmes et actions

2.1 Mettre en œuvre une politique de gestion intégrée de l'eau, en lien avec une agriculture durable (programme 501)

En 2020, Lorient agglomération poursuivra l'élaboration d'un observatoire de l'eau adapté au territoire de l'agglomération en lien avec Audélor.

L'établissement participera aux structures syndicales de gouvernance à l'échelle des bassins versants (les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)) pour un montant de 124 540 €.

2.2 Assurer un service public de l'eau et de l'assainissement de qualité (programme 502)

La gestion de l'eau et de l'assainissement sur les 25 communes du territoire impose des investissements importants pour maintenir un service public de qualité, en assurant la pérennité des ouvrages par un renouvellement ou une réhabilitation de certains équipements. L'année 2020 constituera la dernière année de mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements actée en 2016. Les enveloppes globales déterminées en 2016 n'ont pas été revalorisées depuis leur création ; toutefois, les crédits alloués ont globalement été consommés un peu plus vite que prévus ce qui justifie que les inscriptions budgétaires 2020 soient en baisse par rapport aux années passées.

L'un des objectifs des transferts des compétences eau potable et assainissement des communes membres vers l'agglomération était la mise en place d'un tarif unique de l'eau et de l'assainissement à l'échéance de 2020. Il est confirmé que l'année 2020 constituera la première étape de convergence des tarifs de l'eau et de l'assainissement sur le territoire communautaire. En matière d'eau potable, seules les communes de Lorient, Lanester et celles gérées en délégation de service public (Caudan, Gâvres, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Locmiquélic et Riantec) conserveront pour l'année 2020, des tarifs eau potable différents des autres communes. En matière d'assainissement, les communes de Lanester, Caudan et Inguiniel (gérée en délégation de service public) conserveront pour l'année 2020, des tarifs

assainissement collectif différents des autres communes. Ces communes convergeront ultérieurement vers la grille tarifaire unique. Il est rappelé que cette convergence tarifaire s'inscrit dans un but d'équité de traitement des usagers.

En matière d'assainissement :

Depuis 2018, la compétence assainissement se compose de deux types de missions : l'une relevant des eaux usées, imputée sur les budgets annexes assainissement collectif et assainissement non collectif, la deuxième relevant des eaux pluviales urbaines, imputée sur le budget général de l'Etablissement.

Assainissement collectif des eaux usées

En matière d'assainissement collectif des eaux usées, la programmation des investissements pour 2020 est issue de l'analyse des services quant à l'état actuel des installations d'une part et d'autre part du dialogue mené avec les communes afin de mettre en concordance les travaux de voirie et de réseaux. **Les investissements sont prévus à hauteur de 6,304 millions d'euros hors taxe** (opérations d'ordre comprises liées aux travaux réalisés en régie). Les principaux projets liés à la mission 5 sont les suivants :

- Solde des travaux sur la station d'épuration du Gripp à Groix (275 k€HT) ;
- Matériel, véhicules et outillage : 495 k€HT dont acquisition d'un épandeur à boues et d'un véhicule hydrocureur 4X4
- Travaux sur postes de relevage (0,992 M€HT)
- Poursuite des renouvellements de réseaux (3,709 M€) ;

Certaines opérations d'investissement sur les réseaux et les postes de relevage sont éligibles aux subventions de l'agence de l'eau et ont donc fait l'objet d'inscription de crédits de recettes sur le budget primitif 2020 à hauteur de 740 k€ ; ces subventions sont à la baisse d'année en année.

Concernant les recettes, la redevance assainissement est par définition la principale ressource du budget annexe assainissement collectif. Cette recette est de l'ordre de 13,4 millions d'euros.

Assainissement non collectif des eaux usées

L'exploitation du service d'ANC (**Assainissement Non Collectif**) engendre des dépenses de fonctionnement afférentes à la rémunération du personnel propre à la régie et aux marchés de prestations de service ou de travaux associés à l'exécution du programme de réhabilitation groupée des filières en cours. Ce budget sera en baisse de plus de 20% par rapport au BP 2019. En effet, les principales dépenses inscrites étaient liées au programme de réhabilitation groupée des filières d'assainissement non collectif ; l'agence de l'eau Loire Bretagne ayant décidé de ne plus subventionner ce type de programme, Lorient Agglomération terminera en 2020 le programme en cours mais ne pourra pas en réaliser de nouveau. Le reflet de cette décision se traduit dans les inscriptions sur la ligne « sous-traitance générale » en baisse de 170 K€ et parallèlement en recettes sur les produits de travaux et les subventions reçues.

Comme les années passées, seuls quelques crédits pour l'achat de matériels et logiciels sont prévus en investissement sur le budget annexe assainissement non collectif (10 k€HT).

Assainissement des eaux pluviales urbaines

La compétence « **gestion des eaux pluviales urbaines** » a été prise par Lorient Agglomération le 1^{er} janvier 2018. L'exploitation du patrimoine transféré des communes membres vers Lorient Agglomération est assurée par le biais de convention par les communes pour le compte de Lorient Agglomération (budget alloué de 372 k€TTC). Un programme d'études et travaux, d'un montant de 3,118 M€TTC a été défini pour 2020 prenant en compte les priorités d'investissements à consentir sur les communes, notamment au regard de désordres connus ou apparus en 2019 sur les ouvrages ; les principaux projets inscrits sont les suivants :

- Travaux sur réseaux et postes de relevage : 2 748 k€TTC dont travaux de renouvellement des réseaux quais des martyrs et rue de la Libération à Hennebont, réfection du poste de relèvement Jaurès à Lorient, pour les chantiers les plus importants ; par ailleurs, les problématiques d'inondations rencontrées à Lorient (centre-ville notamment) seront traitées en priorité : le programme de travaux sera déterminé suite aux études hydrauliques actuellement en cours sur ce secteur et à venir (schéma directeur) ;
- Réalisation d'études : 320 k€TTC, dont le schéma directeur eaux pluviales (1^{ère} tranche), des études environnementales en lien avec l'adoption de zonages eaux pluviales et la révision de PLU, la réalisation d'enquêtes publiques pour l'adoption de zonages et d'inspections télévisées.

En matière d'eau potable :

Là encore, la programmation des investissements pour 2020 est issue de l'analyse des services quant à l'état actuel des installations d'une part et d'autre part du dialogue avec les communes afin de mettre en concordance les travaux de voirie et de réseaux. Les investissements sont prévus à hauteur de **7,938 millions d'euros hors taxe** pour les actions relatives à l'eau potable». Les principaux projets sont les suivants :

- Travaux sur réseaux d'eau potable réalisés en régie : 600 k€HT (opération d'ordre) ;
- Poursuite de la construction de l'Unité de traitement d'eau potable de Groix et création de 2 piézomètres (500 k€HT) ;
- Remplacement des membranes sur l'usine de Coët Er Ver et autre travaux sur les ouvrages de prétraitement (783 k€) ;
- Poursuite des renouvellements de réseaux (4,820 M€) ;
- Travaux sur réservoirs de stockage (420 k€HT), intégrant notamment la réhabilitation du réservoir de Kerpunz à Inzinzac-Lochrist ;
- Travaux sur les ouvrages associés à l'usine du Petit Paradis (460 k€HT) et notamment la galerie des filtres à sable et la cheminée d'équilibre du Leslé ;

Les subventions inscrites s'élèvent à 450 K€ pour le remplacement des modules d'ultrafiltration au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

En accord avec Eau du Morbihan et la SAUR, il est proposé en 2020 de prévoir les écritures nécessaires à la régularisation des flux financiers liés à la dissolution de l'ex-SIAEP Hennebont Port-Louis. Ceci se traduit par :

- l'inscription de la reprise des résultats à savoir un excédent global de 894 K€ en fonctionnement
- la régularisation des flux financiers associés à la DSP qui représente une recette de 3,85 M€

- le remboursement d'échéances de dette liée à la compétence Production pour un montant de 2,66 M€
- le versement d'une soulte en compensation du transfert de propriété de l'usine pour un montant de l'ordre de 880 K€
- le remboursement à Eau du Morbihan des travaux faits depuis 2012 sur les biens transférés à Lorient agglomération pour un montant de l'ordre de 53 K€.

La vente d'eau est, par définition, la principale ressource du budget annexe de l'eau. Cette recette est de l'ordre de 19,8 millions d'euros HT

2.3 Optimiser la collecte et la valorisation des déchets (programme 503)

Lorient Agglomération s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de développement durable ambitieuse et est reconnue comme un établissement pionnier en matière de traitement des déchets.

Elle a été retenue dans le cadre d'appels à projets successifs en 2014 et en 2018 initiés par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer : « Territoire Zéro Déchet - Zéro Gaspillage (TZGZD) » et « Territoire Economie en Ressources (TER) » lancé par l'ADEME Bretagne. Le programme d'actions du TER étant, pour la période 2019-2021, dans la continuité de celui du programme TZGZD.

A travers le projet TER et le Contrat d'Objectif qui lui est associé, Lorient agglomération souhaite s'engager dans une nouvelle démarche vertueuse, porteuse de dynamisme et volontariste en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA), mais également en matière de gestion des déchets d'entreprises et, plus largement, de développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 14 723 604 euros HT proratisé, hors personnels et carburants, pour l'année 2020 et se répartissent en 38% des dépenses consacrées à la collecte, 42% au traitement (centre de tri + UTB + Kermat), 17% aux déchèteries et 3% à la prévention.

L'année 2020 et premier semestre 2021 seront consacrés à la mise en place du TER et surtout à l'optimisation des déchèteries avec la mise en place de la gestion des accès et de nouvelles filières de tri & de réemploi sur ces sites. L'objectif est de faire diminuer la fréquentation des déchèteries (massification des apports) mais aussi de diminuer les tonnages des déchets à traiter (les tonnages entrants en déchèterie sont en constante augmentation). Il faut rappeler que 45% des déchets produits sur l'agglomération proviennent des déchèteries. Pour maîtriser nos coûts et respecter les objectifs de la LTECV/du Plan Régional, nous devons faire baisser les tonnages et notamment ceux liés aux végétaux et gravats.

Le BP 2020 est en baisse par rapport à l'an passé grâce à la maîtrise des dépenses du service mais aussi grâce à la diminution prévisionnelle de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur les déchets enfouis à l'ISDND de Kermat. En effet, grâce à la valorisation du biogaz, la TGAP pourrait passer de 41 euros à 25 euros/t, soit une baisse estimative de l'ordre de 500 000€ par rapport au BP 2019 euros. Cette TGAP va toutefois augmenter significativement à partir de 2021 (37 euros/t) et ce jusqu'en 2025 (65 euro/t). Les coûts liés à la TGAP vont être multipliés par 2,6 (quasiment 3) entre 2020 et 2025. Ce qui, à tonnages entrants identiques, représente une augmentation de plus de 1 200 000 euros en 5 ans. Il est prévu en 2020 et 2021 une étude, avec les élus du nouveau mandat, pour actualiser voire réviser le schéma de traitement avec comme objectifs la maîtrise des coûts et la valorisation maximale (matière et énergétique).

Concernant les recettes de fonctionnement, hors produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, elles s'établissent à 7 112 900 euros, soit une augmentation des recettes prévisionnelles de l'ordre de 350 000 euros due à une augmentation des reventes des matériaux/aides à la tonne triée (liées à la hausse des tonnages d'emballages) et aux recettes du TER.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 5 074 651 euros HT proratisés et se répartissent en 36% des dépenses consacrées à la collecte avec notamment l'acquisition de nouveaux véhicules de collecte (notamment une benne roulant au GNV), l'achat de bacs et colonnes et la réhabilitation du site de Kerbus à Groix (les travaux s'étaleront sur 2 ans) ; 22% dédiées au traitement, essentiellement liées au centre de stockage de Kermat avec la réhabilitation définitive des premières alvéoles de Kermat 3 ; 41 % correspondant à l'investissement sur les déchèteries avec la mise en place de la gestion informatisée des déchèteries (badges, barrières, voirie et logiciel) sur 2020 et 2021, la construction d'une nouvelle déchèterie à Guidel (2020 et 2021), la modernisation de celle située à Keryado (3 quais supplémentaires et vestiaires), à Riantec (vestiaires) ; mais aussi la construction d'une matériauthèque/bricothèque sur la déchèterie d'Hennebont ainsi que l'amélioration de la vidéo surveillance sur l'ensemble des sites.

En ce qui concerne la prévention des déchets, les crédits sont essentiellement consacrés à la création d'un site internet pour le Comptoir du Réemploi et au fond de concours pour les locaux de la recyclerie de Groix (Modern Strouilh).

2.4 Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables (programme 504)

L'exercice 2020 marque un tournant par rapport à 2019. En effet l'unité de valorisation du biogaz de l'installation de stockage des déchets de Kermat entre dans sa pleine phase d'exploitation : le bio-méthane produit permettra d'augmenter significativement les recettes et les dépenses du programme 504 en fonctionnement. Concernant l'investissement, l'année 2020 sera également impactée par cette installation : les crédits d'investissement seront en nette diminution par rapport à 2019, année de construction de l'unité de valorisation. Par contre, les recettes d'investissement, liées au versement des subventions de cette opération par la Région Bretagne et l'ADEME Bretagne, connaîtront en 2020 une forte augmentation.

Hormis cette singularité, le budget 2020 s'inscrit dans la continuité de celui de 2019, avec un volume de recettes en investissement et en fonctionnement toujours important pour un volume de dépenses en diminution.

Des recettes de fonctionnement seront constatées en particulier dans le cadre :

- de l'activité constituée de la vente d'électricité produite par nos centrales photovoltaïques, il est attendu une progression de la recette en 2020 suite à la mise en service de nouvelles centrales en 2019,
- de l'activité de cession de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) qui produit des recettes en fonctionnement. Elles sont reversées à nos partenaires moyennant le paiement de leur part de frais de gestion. Il est à noter la bonne dynamique de dépôt de dossiers sur notre patrimoine et par nos partenaires couplée à un prix de reprise élevé du CEE prévu pour 2020 qui généreront des recettes en hausse pour cette activité par rapport à 2019.
Cette activité est complémentaire du Conseil en Energies Partagé, de l'achat d'énergie et de l'ingénierie développée pour la construction des réseaux de chaleur communaux et s'inscrit complètement dans notre plateforme de services « Energies » qui est aujourd'hui devenue un outil incontournable et bénéfique pour les 25 communes de l'agglomération qui, toutes, y adhèrent.
- du contrat territorial avec l'ADEME pour le développement de la chaleur renouvelable sur notre territoire.

Il est important de souligner que les activités de vente de biogaz, vente d'électricité renouvelable et négoce de CEE pour le compte de tiers ont été isolées dans une régie autonome dotée d'un budget annexe depuis 2019.

En dépenses de fonctionnement, l'animation territoriale et l'engagement des acteurs se poursuivent pour la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025 grâce notamment à l'action d'ALOEN. La première conférence annuelle du climat sera organisée. Une stratégie locale de séquestration du carbone va être définie. La labellisation Cit'ergie pour 4 nouvelles années permet de maintenir une forte implication de tous les services dans la politique énergie-climat.

Les investissements en 2020 sont prévus de manière à diminuer les dépenses énergétiques de notre patrimoine permettant de contribuer activement aux économies financières de fonctionnement de notre établissement et à l'atteinte des objectifs de notre Plan Climat Air Energie Territorial pour limiter le réchauffement climatique. Dans cette optique, ils seront en 2020 majoritairement orientés, comme en 2019, vers les services industriels (valorisation des déchets, eau et assainissement) qui représentent à eux seuls près de 80% de la facture énergétique du patrimoine de Lorient Agglomération :

- efficacité énergétique industrielle : optimisation de process sur l'Usine de Traitement Biologique,
- amélioration continue et consolidation des économies d'énergie déjà réalisées dans le cadre de la Certification ISO 50001 obtenue, fin 2018, pour l'ensemble du périmètre traitement et valorisation des déchets,
- développement du photovoltaïque en autoconsommation sur nos sites industriels, en autoconsommation collective et développement de projets de fermes solaires au sol (Kermat)...

Des recettes d'investissement sont attendues en particulier dans le cadre des appels à projets SMILE / SMART GRID et par nos financeurs habituels Région Bretagne, ADEME Bretagne et programmes de l'Etat en région.

Lorient Agglomération tire les bénéfices de ses engagements pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables sur son patrimoine (certification ISO 50001, installations de production d'énergies renouvelable biogaz et photovoltaïques...) et sur le territoire (plan climat air énergie territorial, labellisation Cit'ergie, performance énergétique et énergies renouvelables pour les entreprises, autoconsommation collective...). Ces démarches volontaristes, outre tous les bénéfices qu'elles apportent et apporteront à notre territoire, contribuent à nous donner une bonne visibilité des financeurs (Etat, Ademe, Région), qui se concrétise budgétairement par des recettes toujours élevées en fonctionnement comme en investissement.

2.5 Prévenir les risques et nuisances environnementaux (programme 505)

L'agglomération poursuivra en 2020, avec les acteurs institutionnels concernés, le suivi des Plans de Prévention de Risques Technologiques sur les 3 sites disposant d'un PPRT, à savoir Guerbet à Lanester, Sicogaz à Quéven et DPL à Lorient. Cela se traduira notamment par des mesures d'accompagnement financières à hauteur de 115 400€ pour des travaux de réduction du risque pour les riverains proches, pouvant bénéficier de dispositions particulières fixées dans ce cadre réglementaire, mais aussi à travers des mesures de financement d'acquisitions foncières dans le cas où elles sont prescrites par le PPRT.

Le Diagnostic Local Santé Environnement (DLSE) de Lorient Agglomération, réalisé par l'Observatoire Régional de Santé de Bretagne (ORSB), répond aux objectifs de territorialisation et d'amélioration de la connaissance des impacts de l'environnement sur la santé, inscrits dans le PRSE3 (2017-2021). Il sera actualisé en 2020 et une étude permettra d'identifier les enjeux fondamentaux en matière de Santé-Environnement sur le territoire de Lorient Agglomération.

2.6 Assurer le suivi des programmes européens en matière de développement durable (programme 506)

Les actions de suivi des sites européens Natura 2000 se poursuivent. Plusieurs suivis botaniques, ornithologiques et d'expertises avifaune seront réalisés ainsi qu'une étude spécifique sur les oiseaux de la Rade de Lorient, pour un montant global de 29 500 euros.

2.7 Valoriser et gérer le patrimoine naturel (programme 507)

465 ha d'espaces naturels sont déclarés d'intérêt communautaire et ainsi ouverts au public. L'ensemble de ces sites offre une complémentarité d'espaces représentatifs de la diversité patrimoniale (mer/rade/vallées) du territoire de Lorient Agglomération.

Environ 2 millions de personnes les fréquentent annuellement. Ils offrent des supports incontournables de promenades, d'évolution sportive, de ressourcement, des réservoirs de biodiversité... tant sur le littoral que dans les terres. Espaces de loisirs de proximité et de tourisme estival, ce patrimoine naturel constitue tout autant un vecteur de lien social et intergénérationnel qu'un support à l'économie touristique du territoire. Ils représentent un cadre de vie de qualité et attractif pour les habitants du territoire.

Un partenariat fort est pérennisé depuis la fin des années 70 avec le Conservatoire du Littoral sur le plan foncier sur les communes de Guidel, Ploemeur, Larmor-Plage, Riantec et Gâvres. Il est matérialisé par une convention cadre de gestion et une convention tripartite avec le Département (subvention de fonctionnement).

Le budget de fonctionnement annuel est de 237 550 euros hors frais de personnel, celui d'investissement pour 2020, de 1 203 500 euros. Des études sur la digue du Symbole et la vannes du moulin neuf aux Rives du Ter vont se poursuivre. Les jeux d'enfants sur la rive droite du Ter vont être remplacés.

Une réfection globale de la plateforme accès à l'île de Locastel, des travaux forestiers au Domaine du Lain, des travaux de confortement de la Dune Loc'h à Guidel doivent être engagés. Des travaux au niveau du parc d'eau vive (confortement des berges suite à une érosion importante, maintien de la continuité écologique et pose de batardeau pour la gestion des niveaux d'eau) seront réalisés pour 325 000 €.

2.8 Reconquérir et protéger le maillage des trames vertes et bleues et promouvoir une gestion intégrée des zones côtières (programme 509)

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'agence française de la biodiversité « Atlas de la Biodiversité Communal », des études d'inventaires faune/flore/habitats seront réalisées pour un montant de 77 500 €. Le plan d'actions opérationnel « biodiversité et continuités écologiques » pour maintenir et restaurer la continuité écologique à l'échelle de tout le territoire de Lorient agglomération va être engagé (20 000 €). Les communes seront fortement impliquées dans la mise en oeuvre de ce programme d'actions.

2.9 Sensibiliser et mobiliser au développement durable (programme 510)

Dans le cadre de la 2^{ème} édition du mois de la biodiversité et de la semaine du développement durable, du vendredi 22 mai au dimanche 21 juin 2020, Lorient agglomération soutiendra financièrement des associations pour la mise en place d'actions de formation et de sensibilisation au développement durable par un appel à projet dont le montant global est de 28 500 euros. Le thème prioritaire de l'appel à projets 2020 sera "Je m'engage pour la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique", en lien avec l'adoption du nouveau PCAET et l'élaboration de l'Atlas Biodiversité Intercommunale.

Les quatre programmes pédagogiques de sensibilisation au développement durable se poursuivent auprès des écoles de Lorient Agglomération pour un montant de 92 500 euros.

La Maison de l'île Kerner et le Moulin des Princes sont, depuis le 1^{er} janvier 2018, régis par la Direction Environnement Développement Durable. Leur vocation n'est plus d'être des équipements muséographiques mais des vitrines des actions environnementales menées sur le littoral, sur la gestion des milieux aquatiques et la protection face aux inondations.

Ils se veulent des outils polyvalents dans leurs usages (expositions, animations pédagogiques, animations pour le grand public...) et exploitables par Lorient Agglomération mais également par d'autres structures ayant les mêmes objectifs de sensibilisation et de protection de l'environnement. Les animations pédagogiques proposées sur les 2 sites par Lorient Agglomération pour 2020 seront réalisées pour un montant de 34 800€.

Enfin, 8 000€ sont inscrits pour mener l'animation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

2.10 Contribuer à la sécurité des personnes et des biens (programme 511)

Lorient Agglomération contribue à la sécurité des personnes et des biens par le vecteur de sa contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours à hauteur de 9,4 millions d'euros pour 2020 au titre de la couverture opérationnelle de la Communauté, y compris celles de Kervignac et Nostang assurées par les centres de secours implantés sur notre territoire. Ayant pris effet en 2019, la révision par le SDIS des modalités de calcul des contributions des communes et établissements publics de coopération intercommunale maintiendra le montant de la contribution de Lorient Agglomération à son niveau de 2018.

2.11 Gérer les services de chenil-fourrière et de capture des animaux errants (programme 512)

La gestion de la fourrière animale a été confiée en septembre 2016 à un prestataire de service qui dispose de l'équipement communautaire implanté à Lorient. Les interventions sont assurées 24h/24 et 365jours/365 pour un coût prévisionnel de 224 000 euros. Les produits générés par l'activité sont estimés à 32 400 euros.

2.12 Protection, réhabilitation et suivi du littoral (programme 513)

Des travaux de confortement des accès au hameau de Kerner ainsi qu'une mise en conformité de l'accessibilité à l'équipement (aire de stationnement PMR, aire de retournement des bus) seront réalisés en continuité des travaux de réhabilitation des accès à l'île de Kerner réalisés en 2007 (200 000 €).

L'acquisition de données par l'Université de Bretagne Sud sur le fonctionnement de la grande plage de Gâvres in situ, de la plage de Kerguelen et des sites à enjeux risques submersion va se poursuivre. Un observatoire citoyens à la gestion du trait de côte et à la collecte de données a été constitué. Celui-ci permettra aux riverains de remonter régulièrement toute évolution significative des aménagements et de la plage. Le programme innovant Coast Snap de suivi participatif citoyen du trait de côte, installé à Gâvres en 2019, va être étendu à la plage de la Nourriguel à Larmor-Plage et l'anse du Stole à Ploemeur.

2.13 Mettre en œuvre la politique de gestion des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations (programme 514)

Le législateur a souhaité à travers les lois MAPTAM et NOTRe, marquer la forte imbrication entre la gestion des milieux aquatiques (GEMA) et la prévention des inondations (PI), la première contribuant largement à limiter la 2nde.

Le conseil communautaire, par délibération en date du 04 avril 2017, a défini les modalités et conditions de mise en œuvre de cette compétence. L'objectif de l'établissement est d'assurer une politique globale de gestion du grand cycle de l'eau sur son territoire.

Cette compétence comprend les missions obligatoires définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement soit :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- 14.1 « Protection, restauration et gestion des milieux aquatiques » :

Sur le bassin versant du Scorff, Lorient Agglomération, Roi Morvan Communauté, Quimperlé Communauté et la Communauté de Communes du Kreizh Breizh sont cosignataires d'une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du Contrat Territorial du Scorff pour la période 2018-2022. Lorient Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage par délégation de ces actions et joue un rôle de coordonnateur sur l'ensemble du bassin versant du Scorff.

La gestion des cours d'eau côtiers (Saudraye, Ter, ruisseau du Fort-Bloqué,) va se poursuivre par l'intermédiaire du Contrat Territorial Milieux aquatiques du Scorff (CTMA) pour un montant en fonctionnement de 332 800 € en 2020, par la mise en place d'indicateurs de suivis de la qualité de l'eau, des travaux visant des rechargements de lits, busages, restauration de zones humides, confortation de berges. Les partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de ces contrats sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Département du Morbihan qui subventionnent généralement à hauteur de, respectivement, 50 et 30 % des actions.

Sur le Scave et le Scorff, divers indicateurs seront mis en place ainsi que la réalisation de travaux d'entretien de ripisylve et un large volet communication vers le public.

Sur le bassin versant de la Laïta, un nouveau CTMA est en cours d'élaboration (petits cours d'eau côtiers sur la commune de Guidel - 36 000€).

Sur le bassin versant du Blavet, les actions sur les milieux aquatiques sont estimées 234 000 €. Ils comprennent notamment la poursuite d'une étude sur l'effacement du barrage du Ty Mat à Inzinzac-Lochrist, des travaux de reméandrage de cours d'eau à Hennebont, la mise en place d'indicateurs de suivi de la qualité de l'eau...

- 14.2 « Défense contre les inondations et contre la mer - ouvrages GEMAPI »

Du fait de la prise de compétence GEMAPI, l'EPCI a défini fin 2018, au regard du niveau de protection attendu, son système d'endiguement. 6 systèmes d'endiguement et 3 aménagements hydrauliques ont été inclus dans son périmètre de compétence. Un montant de 520 000 euros sera consacré aux études de dangers et visites techniques approfondies des ouvrages de protection contre les inondations et la submersion marine.

Face à l'érosion, Lorient Agglomération mène depuis plusieurs années des actions pour la réhabilitation du trait de côte sur la commune de Gâvres. Les travaux engagés pour optimiser la protection de la grande plage de Gâvres vont être réalisés (360 000€). Les aménagements envisagés en 2020 consistent en la mise en place de trois épis en rondin de bois, le rehaussement d'une partie de la dune, la pose de ganivelles en haut de plage et le rechargement en sable sur des secteurs préférentiels. Les opérations d'entretien d'urgence sur les ouvrages relevant de la compétence et de rechargement en sable de la grande plage de Gâvres au droit des épis vont se poursuivre pour un montant de 100 000 €.

Un nouveau dossier de labellisation PAPI sera déposé en 2020, comprenant entre autre une consultation du public (développer la concertation en amont sur la pertinence et l'impact du programme) et une analyse environnementale des actions proposées.

- 14.3 « Promotion de la qualité de l'eau »

Dans le cadre du contrat territorial Scorff-Scave, des actions sur les pollutions diffuses - volet agricole seront menées sur le territoire (77 000 €), sur les pollutions diffuses - volet urbain (39 500 €) et Breizh bocage (90 000 €).

Les actions du contrat territorial du Blavet seront poursuivies pour un montant de 84 650€ dont 36 000€ pour le volet agricole.

3. Dotations annuelles et pluriannuelles des programmes et actions

Les tableaux suivants concernent d'une part les dotations annuelles des missions, programmes et actions et d'autre part les engagements pluriannuels de Lorient Agglomération.

Les dotations annuelles - tableau intitulé « Projet de budget primitif 2020 » présentent successivement les dépenses et les recettes des missions, tous budgets confondus. En affichant les dépenses d'investissement et de fonctionnement de chacune des politiques publiques, il fait état de l'effort de Lorient Agglomération pour chacune des missions, et présente, pour information les montants adoptés au budget primitif précédent.

Cette présentation par politique publique complète la maquette budgétaire votée pour chacun des budgets, principal et annexes, chacun dans sa nomenclature comptable règlementaire. Pour mémoire, le budget est voté par nature, au niveau du chapitre.

Les engagements pluriannuels en investissement et en fonctionnement sont présentés dans les tableaux intitulés :

- « Projet de Budget Primitif pour 2020 - Autorisation de Programme - Création et Révision d'AP - Tous Budgets », pour l'investissement
- « Projet de Budget Primitif pour 2020 - Autorisation d'Engagement - Création et Révision d'AE - Tous Budgets », pour le fonctionnement

Enfin, un tableau intitulé « programmation pluriannuelle des recettes d'investissement - budget principal » précise les subventions attendues dans le cadre des différentes contractualisations. Elles représentent le volet « recettes » de la programmation pluriannuelle.

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	31 369 259	49 107 034	28 002 787	49 571 720	77 574 507
Programme : 01 - Mettre en oeuvre une politique de gestion integree de l'eau, en lien avec une agriculture durable	0	142 900	0	142 540	142 540
01 - Programme de gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour améliorer la qualité de l'eau	0	20 000	0	18 000	18 000
02 - Relations avec les syndicats de bassin et operateurs	0	122 900	0	124 540	124 540
03 - Charte de l'agriculture : animation, mise en oeuvre, evaluation	0	0	0	0	0
Programme : 02 - Assurer un service public de l'eau et de l'assainissement de qualite	20 247 540	21 003 359	18 246 909	21 649 700	39 896 609
01 - Protection de la ressource en eau (yc mise en oeuvre perimetres de protection)	29 952	470 000	40 268	520 000	560 268
02 - Construction et optimisation des installations de production d'eau potable	3 644 735	2 917 000	2 785 056	2 946 000	5 731 056
03 - Sécurisation de la fourniture d'eau potable et stockage	131 128	0	419 997	0	419 997
04 - Gestion du reseau d'eau potable et amelioration des performances de distribution	4 516 885	7 541 200	5 626 430	8 090 700	13 717 130
05 - Politique economique et sociale de l'eau (facturations)	0	2 893 159	0	2 898 000	2 898 000
06 - Gestion du reseau d'assainissement et amelioration des performances de collecte	7 333 111	5 686 500	5 557 598	5 735 500	11 293 098
07 - Construction et optimisation du fonctionnement des stations de traitement des eaux usees	1 299 889	752 500	695 702	876 500	1 572 202
08 - Gestion de l'assainissement non collectif, controle des installations, amelioration des performances	4 000	381 000	4 000	211 000	215 000
09 - Gestion des Eaux Pluviales	3 287 840	362 000	3 117 858	372 000	3 489 858

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	31 369 259	49 107 034	28 002 787	49 571 720	77 574 507
Programme : 03 - Optimiser la collecte et la valorisation des dechets	6 540 369	15 185 128	5 074 651	14 723 604	19 798 255
01 - Gestion, exploitation et optimisation de la collecte et du transport de dechets	2 884 661	5 587 915	1 843 827	5 666 606	7 510 433
02 - Exploitation et optimisation du centre de tri	150 186	2 086 370	80 004	2 141 000	2 221 004
03 - Exploitation et optimisation des unites de traitement	823 984	2 855 419	485 100	2 853 638	3 338 738
04 - Construction et exploitation des installations de stockage des dechets	448 644	1 936 211	524 876	1 115 956	1 640 832
05 - Requalification, adaptation et exploitation des dechetteries	2 194 378	2 240 523	2 079 564	2 465 463	4 545 027
06 - Prevention de la production et reduction des dechets	38 516	478 690	61 280	480 941	542 221
Programme : 04 - Promouvoir les economies d'energie et les energies renouvelables	3 117 400	748 810	1 660 000	1 329 450	2 989 450
01 - Réduction des consommations (énergie et eau) et des émissions de gaz à effet de serre	5 000	60 000	5 000	63 000	68 000
02 - Conseil en energies partage (CEP et information grand public)	0	652 000	0	800 000	800 000
03 - Developpement des energies renouvelables (filieres et equipements)	2 682 400	31 610	1 225 000	461 000	1 686 000
04 - Exploitation et suivi des equipements de production energetique conventionnelle et renouvelable	30 000	1 000	30 000	0	30 000
05 - Travaux d'optimisation des consommations de fluides sur le patrimoine	400 000	4 200	400 000	5 450	405 450

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	31 369 259	49 107 034	28 002 787	49 571 720	77 574 507
Programme : 05 - Prevenir les risques et nuisances environnementaux	0	19 600	123 400	19 820	143 220
01 - Suivi de la qualite de l'air	0	19 600	8 000	14 820	22 820
02 - Cartographie et plan de prevention du bruit dans l'environnement	0	0	0	5 000	5 000
03 - Suivi des risques majeurs naturels et technologiques	0	0	115 400	0	115 400
Programme : 06 - Assurer le suivi des programmes europeens en matiere de developpement durable	0	29 500	0	29 500	29 500
01 - Animation, suivi et evaluation des sites natura 2000	0	29 500	0	29 500	29 500
02 - Leader : un programme de developpement d'une agriculture periurbaine durable	0	0	0	0	0
03 - Programme europeen d'actions de prevention (risques littoraux, changement climatique)	0	0	0	0	0
Programme : 07 - Valoriser et gerer le patrimoine naturel	878 000	231 950	1 203 500	237 550	1 441 050
01 - Amenagement et gestion des espaces naturels d'interet communautaire	878 000	231 950	1 083 500	237 550	1 321 050
02 - Gestion des cours d'eau (dont contrats de riviere)	0	0	0	0	0
03 - Construction et adaptation de locaux de la direction du patrimoine naturel	0	0	120 000	0	120 000

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	31 369 259	49 107 034	28 002 787	49 571 720	77 574 507
Programme : 08 - Lutter contre l'erosion cotiere et les risques de submersionmarine	0	0	0	0	0
01 - Observatoire du littoral (suivi du trait de cote...)	0	0	0	0	0
02 - Etudes et travaux contre la submersion marine (PAPI littoral...)	0	0	0	0	0
Programme : 09 - Reconquerir et proteger le maillage des trames vertes et bleues et promouvoir une gestion integree des zones cotieres	108 500	12 000	97 500	3 000	100 500
01 - Programme de protection et de rehabilitation du littoral	0	0	0	0	0
02 - Fonctionnalites ecologiques (biodiversite), economiques et sociales de la trame verte et bleue	108 500	12 000	97 500	3 000	100 500
03 - Gestion integree des zones cotieres (rade, petite mer)	0	0	0	0	0
Programme : 10 - Sensibiliser et mobiliser au developpement durable	0	216 000	0	201 200	201 200
01 - Organisation et mise en oeuvre du salon terre ! et printemps de la terre	0	25 000	0	20 000	20 000
02 - Programmes pedagogiques de sensibilisation au developpement durable	0	134 500	0	127 300	127 300
03 - Animation, suivi et evaluation de l'agenda 21- plan climat territorial	0	56 500	0	53 900	53 900

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	31 369 259	49 107 034	28 002 787	49 571 720	77 574 507
Programme : 11 - Contribuer a la securite des personnes et des biens	105 800	9 690 987	452 327	9 693 656	10 145 983
01 - Contribution au SDIS et autres participations	0	9 433 787	144 000	9 434 156	9 578 156
02 - Entretien des centres de secours	105 800	257 200	308 327	259 500	567 827
Programme : 12 - Gerer les services de chenil-fourriere et de capture des animaux errants	0	224 000	16 000	224 000	240 000
01 - Capture des animaux errants sur le territoire communautaire et gestion de la fourriere	0	224 000	16 000	224 000	240 000
02 - Accueil des animaux en pension au sein du chenil	0	0	0	0	0
Programme : 13 - Protection, réhabilitation et suivi du littoral	371 650	52 100	248 500	51 100	299 600
01 - Observatoire du littoral (suivi du trait de cote...)	171 650	25 000	27 000	25 000	52 000
02 - Etudes et travaux contre la submersion marine (PAPI littoral...)	0	0	0	0	0
03 - Programme de protection et de réhabilitation du littoral	200 000	27 100	221 500	26 100	247 600

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	31 369 259	49 107 034	28 002 787	49 571 720	77 574 507
Programme : 14 - Mettre en œuvre la politique de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention contre les Inondations	0	1 550 700	880 000	1 266 600	2 146 600
01 - Protection, restauration et gestion des milieux aquatiques	0	433 500	0	613 550	613 550
02 - Défense contre les inondations et contre la mer-ouvrages GEMAPI	0	810 200	880 000	335 200	1 215 200
03 - Promotion de la qualité de l'eau	0	307 000	0	317 850	317 850

Projet de Budget Primitif pour 2020 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budaet Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	3 507 764	70 248 900	2 235 100	72 777 900	75 013 000
Programme : 01 - Mettre en oeuvre une politique de gestion integree de l'eau,en lien avec une agriculture durable	0	0	0	0	0
01 - Programme de gestion de l'eau et des milieux aquatiques pourameliorer la qualite de l'eau	0	0	0	0	0
02 - Relations avec les syndicats de bassin et operateurs	0	0	0	0	0
03 - Charte de l'agriculture : animation, mise en oeuvre, evaluation	0	0	0	0	0
Programme : 02 - Assurer un service public de l'eau et de l'assainissement de qualite	2 132 900	38 499 500	1 190 000	39 392 700	40 582 700
01 - Protection de la ressource en eau (yc mise en oeuvre perimetres de protection)	0	0	0	0	0
02 - Construction et optimisation des installations de productiond'eau potable	0	0	450 000	0	450 000
03 - Sécurisation de la fourniture d'eau potable et stockage	0	0	0	0	0
04 - Gestion du reseau d'eau potable et amelioration des performances de distribution	200 000	1 145 000	0	1 148 000	1 148 000
05 - Politique economique et sociale de l'eau (facturations)	0	36 739 500	0	37 842 700	37 842 700
06 - Gestion du reseau d'assainissement et amelioration des performances de collecte	603 500	195 000	666 500	141 000	807 500
07 - Construction et optimisation du fonctionnement des stations de traitement des eaux usees	929 400	0	73 500	0	73 500
08 - Gestion de l'assainissement non collectif, controle des installations, amelioration des performances	0	420 000	0	261 000	261 000
09 - Gestion des Eaux Pluviales	400 000	0	0	0	0

Projet de Budget Primitif pour 2020 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	3 507 764	70 248 900	2 235 100	72 777 900	75 013 000
Programme : 03 - Optimiser la collecte et la valorisation des dechets	374 364	29 921 000	0	30 747 900	30 747 900
01 - Gestion, exploitation et optimisation de la collecte et du transport de dechets	0	28 323 500	0	28 980 000	28 980 000
02 - Exploitation et optimisation du centre de tri	0	1 002 500	0	1 063 000	1 063 000
03 - Exploitation et optimisation des unites de traitement	0	45 000	0	50 000	50 000
04 - Construction et exploitation des installations de stockage des dechets	134 364	0	0	0	0
05 - Requalification, adaptation et exploitation des dechetteries	240 000	431 500	0	478 000	478 000
06 - Prevention de la production et reduction des dechets	0	118 500	0	176 900	176 900
Programme : 04 - Promouvoir les economies d'energie et les energies renouvelables	1 000 500	1 051 500	1 016 000	1 796 500	2 812 500
01 - Réduction des consommations (énergie et eau) et des émissions de gaz à effet de serre	0	12 500	0	16 000	16 000
02 - Conseil en energies partage (CEP et information grand public)	0	810 000	0	890 000	890 000
03 - Developpement des energies renouvelables (filieres et equipements)	685 500	150 000	916 000	890 000	1 806 000
04 - Exploitation et suivi des equipements de production energetique conventionnelle et renouvelable	115 000	79 000	0	500	500
05 - Travaux d'optimisation des consommations de fluides sur le patrimoine	200 000	0	100 000	0	100 000

Projet de Budget Primitif pour 2020 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	3 507 764	70 248 900	2 235 100	72 777 900	75 013 000
Programme : 05 - Prevenir les risques et nuisances environnementaux	0	0	0	0	0
01 - Suivi de la qualite de l'air	0	0	0	0	0
02 - Cartographie et plan de prevention du bruit dans l'environnement	0	0	0	0	0
03 - Suivi des risques majeurs naturels et technologiques	0	0	0	0	0
Programme : 06 - Assurer le suivi des programmes europeens en matiere de developpement durable	0	15 000	0	0	0
01 - Animation, suivi et evaluation des sites natura 2000	0	15 000	0	0	0
02 - Leader : un programme de developpement d'une agriculture periurbaine durable	0	0	0	0	0
03 - Programme europeen d'actions de prevention (risques littoraux, changement climatique)	0	0	0	0	0
Programme : 07 - Valoriser et gerer le patrimoine naturel	0	3 000	0	0	0
01 - Amenagement et gestion des espaces naturels d'interet communautaire	0	3 000	0	0	0
02 - Gestion des cours d'eau (dont contrats de riviere)	0	0	0	0	0
03 - Construction et adaptation de locaux de la direction du patrimoine naturel	0	0	0	0	0

Projet de Budget Primitif pour 2020 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budaet Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	3 507 764	70 248 900	2 235 100	72 777 900	75 013 000
Programme : 08 - Lutter contre l'erosion cotiere et les risques de submersionmarine	0	0	0	0	0
01 - Observatoire du littoral (suivi du trait de cote...)	0	0	0	0	0
02 - Etudes et travaux contre la submersion marine (PAPI littoral...)	0	0	0	0	0
Programme : 09 - Reconquerir et proteger le maillage des trames vertes et bleues et promouvoir une gestion integree des zones cotieres	0	0	0	0	0
01 - Programme de protection et de rehabilitation du littoral	0	0	0	0	0
02 - Fonctionnalites ecologiques (biodiversite), economiques et sociales de la trame verte et bleue	0	0	0	0	0
03 - Gestion integree des zones cotieres (rade, petite mer)	0	0	0	0	0
Programme : 10 - Sensibiliser et mobiliser au developpement durable	0	0	0	0	0
01 - Organisation et mise en oeuvre du salon terre ! et printemps de la terre	0	0	0	0	0
02 - Programmes pedagogiques de sensibilisation au developpement durable	0	0	0	0	0
03 - Animation, suivi et evaluation de l'agenda 21- plan climat territorial	0	0	0	0	0

Projet de Budget Primitif pour 2020 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	3 507 764	70 248 900	2 235 100	72 777 900	75 013 000
Programme : 11 - Contribuer a la securite des personnes et des biens	0	529 400	29 100	558 400	587 500
01 - Contribution au SDIS et autres participations	0	146 400	0	146 400	146 400
02 - Entretien des centres de secours	0	383 000	29 100	412 000	441 100
Programme : 12 - Gerer les services de chenil-fourriere et de capture des animaux errants	0	32 000	0	32 400	32 400
01 - Capture des animaux errants sur le territoire communautaire et gestion de la fourriere	0	32 000	0	32 400	32 400
02 - Accueil des animaux en pension au sein du chenil	0	0	0	0	0
Programme : 13 - Protection, réhabilitation et suivi du littoral	0	0	0	0	0
01 - Observatoire du littoral (suivi du trait de cote...)	0	0	0	0	0
02 - Etudes et travaux contre la submersion marine (PAPI littoral...)	0	0	0	0	0
03 - Programme de protection et de réhabilitation du littoral	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Recettes de l'exercice
 Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	3 507 764	70 248 900	2 235 100	72 777 900	75 013 000
Programme : 14 - Mettre en œuvre la politique de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention contre les Inondations	0	197 500	0	250 000	250 000
01 - Protection, restauration et gestion des milieux aquatiques	0	197 500	0	214 600	214 600
02 - Défense contre les inondations et contre la mer-ouvrages GEMAPI	0	0	0	0	0
03 - Promotion de la qualité de l'eau	0	0	0	35 400	35 400

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite							
CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
24 937 460,24	2 749 800	952 560				28 639 820,24	105 792 203,74

01 Mettre en oeuvre une politique de gestion integree de l'eau,en lien avec une agriculture durable								
Total	0						0	0
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Programme de gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour améliorer la qualité de l'eau	0						0	0
03 Charte de l'agriculture : animation, mise en oeuvre, evaluation	0						0	0

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

02 Assurer un service public de l'eau et de l'assainissement de qualité								
Total	16 568 909,24						16 568 909,24	70 638 339,68
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Protection de la ressource en eau (yc mise en oeuvre perimetres de protection)	40 268,29						40 268,29	104 853,43
02 Construction et optimisation des installations de production d'eau potable	1 851 055,56						1 851 055,56	7 505 969,6
03 Sécurisation de la fourniture d'eau potable et stockage	419 997						419 997	541 732,53
04 Gestion du reseau d'eau potable et amelioration des performances de distribution	5 026 430,15						5 026 430,15	21 369 527,75
05 Politique economique et sociale de l'eau (facturations)	0						0	181 502,06
06 Gestion du reseau d'assainissement et amelioration des performances de collecte	5 417 598,15						5 417 598,15	27 601 409,64
07 Construction et optimisation du fonctionnement des stations de traitement des eaux usees	695 701,85						695 701,85	5 719 232,48
09 Gestion des Eaux Pluviales	3 117 858,24						3 117 858,24	7 614 112,19

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

03 Optimiser la collecte et la valorisation des déchets								
Total	5 074 651	2 749 800	952 560				8 777 011	26 766 397,2
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Gestion, exploitation et optimisation de la collecte et du transport de déchets	1 843 827	1 530 400					3 374 227	9 351 204,14
02 Exploitation et optimisation du centre de tri	80 004						80 004	1 009 116,72
03 Exploitation et optimisation des unités de traitement	485 100	29 400					514 500	1 774 307,8
04 Construction et exploitation des installations de stockage des déchets	524 876	176 400	952 560				1 653 836	5 585 764,79
05 Requalification, adaptation et exploitation des déchetteries	2 079 564	999 600					3 079 164	8 333 737,92
06 Prévention de la production et réduction des déchets	61 280	14 000					75 280	712 265,83

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

04 Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables								
Total	725 000						725 000	3 951 196,72
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Réduction des consommations (énergie et eau) et des émissions de gaz à effet de serre	5 000						5 000	34 699,81
03 Développement des énergies renouvelables (filieres et équipements)	290 000						290 000	1 897 209,57
04 Exploitation et suivi des équipements de production énergétique conventionnelle et renouvelable	30 000						30 000	194 992,36
05 Travaux d'optimisation des consommations de fluides sur le patrimoine	400 000						400 000	1 824 294,98

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

05 Prevenir les risques et nuisances environnementaux								
Total	123 400						123 400	132 200
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Suivi de la qualite de l'air	123 400						123 400	132 200
02 Cartographie et plan de prevention du bruit dans l'environnement	0						0	0
03 Suivi des risques majeurs naturels et technologiques	0						0	0

06 Assurer le suivi des programmes europeens en matiere de developpement durable								
Total	0						0	21 845
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Animation, suivi et evaluationdes sites natura 2000	0						0	21 845
02 Leader : un programme de developpement d'une agriculture periurbaine durable	0						0	0

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

07 Valoriser et gerer le patrimoine naturel								
Total	1 203 500						1 203 500	2 625 346,64
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Aménagement et gestion des espaces naturels d'intérêt communautaire	1 083 500						1 083 500	2 395 178,34
02 Gestion des cours d'eau (dont contrats de rivière)	0						0	104 761,59
03 Construction et adaptation de locaux de la direction du patrimoine naturel	120 000						120 000	125 406,71

08 Lutter contre l'érosion côtière et les risques de submersion marine								
Total	0						0	99 325,74
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Observatoire du littoral (suivi du trait de côte...)	0						0	37 664,14
02 Études et travaux contre la submersion marine (PAPI littoral...)	0						0	61 661,6

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

09 Reconquerir et protéger le maillage des trames vertes et bleues et promouvoir une gestion intégrée des zones côtières								
Total	97 500						97 500	385 052,76
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Programme de protection et de réhabilitation du littoral	0						0	29 016,88
02 Fonctionnalités écologiques (biodiversité), économiques et sociales de la trame verte et bleue	97 500						97 500	348 246,38
03 Gestion intégrée des zones côtières (rade, petite mer)	0						0	7 789,5

10 Sensibiliser et mobiliser au développement durable								
Total	0						0	0
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
02 Programmes pédagogiques de sensibilisation au développement durable	0						0	0
03 Animation, suivi et évaluation de l'agenda 21- plan climat territorial	0						0	0

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

12 Gerer les services de chenil-fourriere et de capture des animaux errants								
Total	16 000						16 000	16 000
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Capture des animaux errants sur le territoire communautaire et gestion de la fourriere	16 000						16 000	16 000

13 Protection, réhabilitation et suivi du littoral								
Total	248 500						248 500	276 500
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Observatoire du littoral (suivi du trait de cote...)	27 000						27 000	50 050
03 Programme de protection et de réhabilitation du littoral	221 500						221 500	226 450

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

14 Mettre en œuvre la politique de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention contre les Inondations								
Total	880 000						880 000	880 000
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
02 Défense contre les inondations et contre la mer-ouvrages GEMAPI	880 000						880 000	880 000

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation d'Engagement
 Création et Révision d'AE
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite							
CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
12 861 153	445 454	445 454	445 454	445 454	2 774 574	17 417 543	93 539 262,29

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AE est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation d'Engagement
 Création et Révision d'AE
 Tous Budgets**

Dépenses

03 Optimiser la collecte et la valorisation des déchets								
Total	12 431 153						12 431 153	88 539 262,29
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
01 Gestion, exploitation et optimisation de la collecte et du transport de déchets	4 791 841						4 791 841	39 588 221,81
02 Exploitation et optimisation du centre de tri	2 141 000						2 141 000	8 216 853,05
03 Exploitation et optimisation des unités de traitement	2 800 170						2 800 170	23 021 265,7
04 Construction et exploitation des installations de stockage des déchets	114 722						114 722	1 172 797,03
05 Requalification, adaptation et exploitation des déchetteries	2 269 971						2 269 971	15 228 814,89
06 Prévention de la production et réduction des déchets	313 449						313 449	1 311 309,81

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AE est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation d'Engagement
 Création et Révision d'AE
 Tous Budgets**

Dépenses

04 Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables								
Total	430 000	445 454	445 454	445 454	445 454	2 774 574	4 986 390	5 000 000
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
03 Développement des énergies renouvelables (filieres et équipements)	430 000	445 454	445 454	445 454	445 454	2 774 574	4 986 390	5 000 000

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AE est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Programmation pluri-annuelle des recettes d'investissement
 Budget Principal**

Les recettes d'investissement de ce tableau sont les subventions d'équipement des comptes 13 et celles des opérations sous mandat des comptes 45

Mission : Preserver un environnement et un cadre de vie de qualité					
	2020	2021	2022	2023	Total
	129 100	0	0	0	129 100
04 Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables					
Total	100 000				100 000
Action	2020	2021	2022	2023	Total
05 Travaux d'optimisation des consommations de fluides sur le patrimoine	100 000				100 000
11 Contribuer à la sécurité des personnes et des biens					
Total	29 100				29 100
Action	2020	2021	2022	2023	Total
02 Entretien des centres de secours	29 100				29 100

MISSION 6 : MOBILISER LES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

1 Périmètre et enjeux de la mission

La mission 6 « Mobiliser les ressources au service des politiques publiques » regroupe l'ensemble des moyens de l'administration qui sont les supports des politiques mises en œuvre dans chacune des missions opérationnelles.

C'est au sein de cette mission que sont regroupées les opérations relatives à l'emprunt, les recettes de fiscalité et de dotations, la masse salariale et les différents moyens généraux (logistique, informatique et de communication). Il s'agit de l'ensemble des prestations, dépenses et recettes qui ne sont pas affectées spécifiquement à une mission mais qui concourent néanmoins aux différentes politiques publiques menées par Lorient agglomération.

Qu'il s'agisse de la politique des ressources humaines, des moyens matériels ou immatériels et des équipements mis à disposition de l'ensemble des agents, tous ces éléments contribuent à permettre d'exercer les missions confiées à notre établissement dans de bonnes conditions de travail. L'année 2020 constitue la dernière année de la mise en œuvre de la première génération de contrat financier avec l'Etat, se traduisant par le plafonnement de nos dépenses réelles de fonctionnement. La masse salariale constitue, pour le troisième exercice consécutif, un enjeu de pilotage financier. Sur le budget principal, l'évolution est limitée à 1%, soit un montant largement inférieur à l'évolution naturelle de la masse salariale (2,5%). L'ensemble des charges de gestion est soumis à des efforts d'optimisation. C'est le cas notamment des dépenses liées aux assurances, pour lequel le nouvel appel d'offres permet de contenir les coûts, et de réinterroger les périmètres de couverture des risques, avec par exemple la réinternalisation des risques statutaires.

L'année 2020 sera également caractérisée par la poursuite du déploiement des outils numériques, avec une montée en puissance des actions inscrites dans le cadre du Schéma territorial du numérique.

Cette mission est également consacrée aux moyens dédiés à la communication. Ces moyens, en diminution, s'inscrivent dans la poursuite des efforts engagés depuis 2018, avec un changement complet de politique de communication interne et externe, à travers un renforcement du volet numérique.

2 Présentation des programmes et actions

2.1 Gérer les compétences et les emplois (programme 601)

Le programme 601 concerne l'ensemble du budget du personnel, y compris le cabinet, les élus et les collaborateurs de groupes d'élus ainsi que les dépenses de personnel relatives à la surveillance des zones de baignade.

Les propositions budgétaires du programme 601 s'élèvent pour 2020 à 35,49 millions d'euros pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes Transports, Eau, Assainissement collectif et Assainissement non collectif, Énergie, Parcs d'activité) dont environ 98 % pour la masse salariale *stricto sensu*, le reste étant notamment consacré à la formation (1,03%), à l'action sociale (0,48%) et à l'hygiène et à la sécurité (0,15%).

L'enveloppe budgétaire consacrée à la formation est maintenue. Elle permettra notamment la poursuite du développement de la mission d'accompagnement des agents à la mobilité mise en place depuis fin 2018. Un séminaire management organisé fin novembre matérialise également le point de départ d'un cycle de formation consacré à l'innovation managériale sur 2020.

La part consacrée à l'action sociale et à l'hygiène et sécurité reste stable.

Sur le **budget principal**, seul concerné par la contractualisation financière avec l'Etat, les dépenses affectées à la masse salariale des agents (chapitre 012) s'élèvent à **26,3 M€**. L'évolution entre le BP 2019 (26 082 000 €) et le BP 2020 (26 336 000 €) est contenue à +254 000 €, soit une **augmentation de 1%**.

Cette évolution s'appuie sur les effets induits par les efforts réalisés en 2019 sur les dépenses liées à la masse salariale et qui permettent une projection en année pleine mieux maîtrisée. Ces efforts se poursuivront en 2020 afin de réaliser les économies supplémentaires nécessaires, notamment par une poursuite de la vacance frictionnelle des postes, un appel mesuré au personnel non permanent, les réflexions menées sur les organisations lors des départs, afin d'arbitrer au cas par cas les demandes de remplacements.

Au final, **tous budgets confondus**, les dépenses affectées à la masse salariale des agents (chapitre 012) s'élèvent à 33,6 millions d'euros, en **augmentation de 1,2%** par rapport aux crédits votés au BP 2019.

Les dépenses de personnels se répartissent de la manière suivante :

Bpal	Transports	Eau	Ass coll	ANC	ENERGIES	PAE	TOTAL
26 336 000	425 200	3 996 000	2 242 600	277 550	123 500	243 200	33 644 050

Avec un renforcement de leurs effectifs respectifs (un agent supplémentaire par budget), les budgets annexes Énergies et Parcs d'activité représentent 366 700 € soit 1,09% de l'ensemble des dépenses de masse salariale.

S'agissant des recettes perçues exclusivement par la DRH, elles sont liées notamment au remboursement des agents mis à disposition, au remboursement des cotisations retraite des agents détachés, à divers remboursements de rémunération et subventionnement de postes. Celles-ci sont prévues pour un montant de 0,6 M€.

2.2 Réaliser les programmations budgétaires et financières (programme 602)

En recettes, le programme 602 regroupe essentiellement :

En fonctionnement :

a/ La fiscalité directe locale, qui s'élève à 70,06 M€ au BP 2020 (y compris les compensations fiscales mais hors TEOM qui figure en mission 5). Le produit de la fiscalité ménages et entreprises (hors TEOM et hors compensations fiscales) est évalué au budget primitif 2020 à 66,6 M€ (63,8 M€ au budget primitif 2019).

Il comprend les taxes et impôts suivants :

<i>En K€</i>	BP 2019	BP 2020	Variation
TH	29 150	29 700	1,89%
TFB/TFNB/TAFNB	1 576	1 590	0,89%
CFE	18 400	19 000	3,26%
CVAE	10 540	12 050	14,33%
TASCOM	3 223	3 370	4,56%
IFER	905	880	-2,76%
Total	63 793	66 590	4,38%

Entre les budgets primitifs 2019 et 2020, l'augmentation du produit fiscal est de 4,38%. Cette évolution résulte de la variation physique des bases d'imposition, estimée à partir des variations physiques observées ces dernières années, mais surtout du coefficient de revalorisation des bases d'imposition fixé par amendement au PLF 2020 à + 0,9 % pour la taxe d'habitation et estimé à +1,3 % pour le FB, FNB et la CFE. **Hormis les effets de convergence des taux, aucune augmentation de la fiscalité n'est prévue sur l'exercice 2020.**

b/ Le produit de la DGF : il est estimé à 15,617 M€, pour 2020, soit en légère diminution prévisionnelle par rapport à la DGF 2019 notifiée à 15,844 M€. Pour mémoire, une réforme de la dotation d'intercommunalité a été opérée en 2019, elle introduit le critère du revenu par habitant et prévoit une valeur de point unique pour tous les EPCI.

c/ Les attributions de compensation reçues par l'établissement seront de 1,6M€ pour 2020, elles intègrent les derniers transferts de compétences effectués en 2018.

d/ Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales est estimé à 2,17 M€ pour l'établissement en 2020. Il est évalué à 5,292 M€ pour l'ensemble du territoire. Il est ventilé au sein du bloc communal à partir du coefficient d'intégration fiscale (rapport entre les recettes fiscales, dont les attributions de compensation et la DSC, de l'EPCI, et les recettes fiscales, dont les attributions de compensation et la DSC, de l'EPCI et des Communes membres). D'autres indices sont pris en compte : l'effort fiscal, le potentiel financier agrégé, le revenu par habitant et la population, afin d'en déterminer l'éligibilité et le montant.

NB : D'autres recettes de fonctionnement sont perçues par Lorient Agglomération mais elles ne relèvent pas de la mission 6. Il s'agit du versement transport (mission 4) qui est imputé sur le budget annexe Transports Urbains, et des recettes tarifaires (missions 1 à 5) issues de la vente de produits fabriqués et de prestations de service sur les budgets annexes Transports Urbains, Eau, Assainissement, Parcs d'activités économiques et Zac de la Gare.

En investissement :

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement contribue au financement des investissements. Elle augmente de 980 k€ sous l'effet du dynamisme des recettes réelles de fonctionnement. Elle passe de 22,483 M€ au BP 2019 à **23,464 M€ au BP 2020**.

L'épargne nette est en hausse également, sous l'effet de l'amortissement en capital 2020 qui a diminué de 1,1 M€. Elle est estimée au **BP 2020 à 12,563 M€** au BP 2020 (contre 10,483 M€ BP 2019).

Une ouverture de crédits de 12 M€ simultanément en dépenses et en recettes permettrait, le cas échéant, de mobiliser des emprunts revolving pour répondre aux besoins de ligne de trésorerie.

Les principales dépenses comptabilisées au programme 602 sont les suivantes :

a/ Les attributions de compensations aux communes représentent 11,21 M€ pour 2020. Elles répondent aux prescriptions du code général des impôts sur les modalités de transfert de la fiscalité des entreprises au moment du passage en taxe professionnelle unique en 2000, et sur les modalités de transfert de charges résultant des transferts de compétences. La Dotation de solidarité communautaire est de 2,7 M€ pour 2020.

b/ Le fonds national de garantie individuelle des Ressources (FNGIR) est de 9,165M€. Ce montant est gelé depuis 2014. Le FNGIR est lié à la suppression de la taxe professionnelle et à la nouvelle configuration du panier fiscal calculé après la réforme de la fiscalité en 2010.

c/ Les participations du budget principal aux budgets annexes : la participation au budget annexe des Parcs d'activités économiques est ramenée de 0,025 M€ au BP 2019 à 0,005M€ au BP 2020. La participation au budget annexe des transports Urbains passe de 1,923M€ au BP 2019 à 4,323M€ au vu de l'augmentation sensible des charges d'exploitation. Sur le budget annexe des Ports de Plaisance, la subvention 2020 est inscrite à hauteur de 1,390 M€, identique au montant inscrit au BP 2019.

Les crédits de dépenses imprévues : ils sont inscrits à hauteur de 0,342 M€ en section de fonctionnement. Ils doivent permettre de faire face à des dépenses exceptionnelles.

Le remboursement de la dette en cours :

Au budget principal, sous réserve des emprunts réellement mobilisés en fin d'exercice 2019 et des opérations de réaménagements en cours, le remboursement en capital est estimé pour le budget primitif 2020 à **10,9 M€** de remboursement en capital contre **12 M€** en 2019. Les charges financières sont de 2,235 M€, identiques à celles prévues en 2019.

Pour les budgets annexes, la répartition de la dette est la suivante :

- . Transports urbains : 1,15 M€ d'amortissement en capital et 0,19 M€ de charges financières.
- . Ports de Plaisance : 1,770 M€ d'amortissement en capital et 0,275 M€ de charges financières.
- . Eau : 2,9 M€ d'amortissement en capital et 1,6 M€ de charges financières.
- . Assainissement collectif : 3 M€ d'amortissement en capital et 0,759 M€ de charges financières
- . Parcs d'activités économiques : 873 K€ d'amortissement en capital et 59 K€ de charges financières
- . ZAC de la Gare : 0,139 M€ d'amortissement en capital et 0,020 M€ de charges financières
- . Energies : 0,120 M€ d'amortissement en capital et 0,043 M€ de charges financières, y compris intérêts associés à la ligne de trésorerie

Tous budgets confondus, l'encours de dette est en diminution. Il s'élevait à **205 ,9 M€ au 31 décembre 2018, contre 213,658 M€ au 31 décembre 2017. L'encours** au 31 décembre n'est pas encore défini, car l'exercice n'a pas encore atteint la fin de son exécution.

Pour 2018, le délai de désendettement (encours / épargne brute) s'élève à 4,6 années pour le budget principal et à 5 années pour l'ensemble des budgets, contre 5,7 en 2017. Cette nette amélioration du délai de désendettement s'explique par le moindre recours à l'emprunt et ce malgré le maintien d'un niveau d'investissement élevé.

En comparaison à la strate des groupements de 100 000 habitants et plus au niveau national, ce délai était légèrement supérieur à la moyenne en 2017, dernier chiffre disponible (DGCL, 2019).

2.3 Optimiser les systèmes d'information (programme 603)

L'année 2020 est marquée par la mise en œuvre de projets structurants pour le système d'information, dans plusieurs domaines.

Les projets se traduisent par des investissements en matériels pour un montant de 1,928 M€ inscrits au budget principal, qui concernent :

- le renouvellement du parc informatique lié notamment à la migration vers Windows 10, à l'extension de notre infrastructure support et à l'achat d'outils nomades identifiés dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information ;
- la mise en œuvre du plan d'administration partagé 2019 (160 K€);
- l'acquisition de matériels pour le changement du système de sauvegarde de l'ensemble des serveurs, des données du système d'information de Lorient Agglomération et des communes et partenaires, utilisant notre plateforme de services (120 K€).

En outre, 73 500 € sont répartis sur les budgets de l'eau, d'une part, et de l'assainissement collectif et non collectif, d'autre part, pour les mêmes motifs.

Des crédits d'études ont été inscrits pour faire évoluer nos systèmes, logiciels et développer les projets issus des différents schémas cités ci-avant (104 K€).

A partir de l'année 2019, une programmation pluriannuelle sur 3 ans en investissement a également été ajoutée pour mettre en œuvre les projets qui sont présentés et proposés dans le cadre du **Schéma Territorial du Numérique**. Ce schéma a pour vocation de développer des projets numériques sur le territoire de Lorient Agglomération afin de créer une dynamique territoriale de transformation numérique et rendre ainsi le territoire plus attractif. Cette enveloppe est de 1,5 M€ pour les 3 ans. **895 K€ sont prévus en 2020** pour notamment l'informatisation des déchetteries, le déploiement d'objets connectés (IOT) mais également des subventions d'investissements pour les communes présentant des projets innovants pour leur fonctionnement à travers la mise en œuvre du Fonds d'intervention communautaire dédié au numérique et doté d'une enveloppe de 250 K€ pour l'ensemble des 25 communes.

Par ailleurs, des investissements complémentaires doivent être faits pour le renouvellement et la maintenance du parc logiciel pour un montant de 440 k€ tous budgets (dont 360 K€ sur le budget principal) et ce afin de permettre des avancées aussi bien sur le fonctionnement interne de notre administration que dans la relation aux usagers, dont voici quelques exemples :

- acquisition d'une plateforme collaborative ;
- premier développement du système d'information des Ressources Humaines SIRH ;
- changement du logiciel de gestion des droits des sols ;
- changements des systèmes d'exploitation, mise à niveau du logiciel de messagerie ;
- acquisition d'outils de cartographie web et mobile...).

La maintenance des systèmes d'information et des équipements nécessitent au global des inscriptions en fonctionnement pour un montant global de 1,04 M€.

Ce maintien des dépenses de fonctionnement à un niveau quasiment constant a été réalisé par d'importants efforts d'optimisation, qui permettent de compenser financièrement :

- la croissance des contrats de maintenances avec l'acquisition de nouveaux logiciels (SIRH, Gestion droits des sols, migration et extension du logiciel de finances...);
- la mise en place de prestations de services par le SIG dans le cadre de la loi anti-endommagement ;
- la mise en place d'applications mobiles en 2019, Lorient mon aggro, application rando, de leurs fonctionnements et leurs maintenances ;
- les montants de prise en charge de migration des logiciels comme Kitry et Keepeek par l'Agglomération, dans le cadre de mutualisations avec la ville de Lorient.

Concernant la téléphonie, des crédits sont prévus en investissement pour le renouvellement du matériel (flotte mobile, téléphonie classique mais aussi les communications « machine to machine » et la salle événementielle) pour 140 K€ et 189 K€ de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement :

Au titre des partages de logiciels avec les communes et de l'hébergement de matériels informatiques dans les locaux de l'agglomération, les recettes s'établissent à environ 28 K€. Les écritures en recettes des conventions de prestations de services figurent à présent dans le programme relatif aux frais de personnel (601), puisqu'il s'agit essentiellement de recettes de personnel, l'acquisition des matériels et contrats de plateforme de services avec les communes adhérentes pour un montant recettes estimés pour 60 K€.

Enfin, l'évolution du système d'information géographique nécessite l'inscription de 30 K€ d'investissement pour le matériel avec l'acquisition notamment d'une station de références et 222 K€ pour un socle commun d'images aériennes, une ortho 5cm, un marché de contrôle par aéro-triangulation, ainsi qu'une étude de mise en œuvre du standard national co-construit avec l'Etat sur l'accessibilité.

2.4 Promouvoir l'image de l'agglomération et rendre compte de l'action communautaire (programme 604)

Lorient Agglomération assure la mise en œuvre d'actions de communication visant à promouvoir la Communauté d'Agglomération, à renforcer sa visibilité institutionnelle et faire connaître son rôle, ses réalisations et ses projets.

Pour exercer l'ensemble de ces missions, il est proposé en 2020 un budget de fonctionnement de 1,605 M€.

861 K€ sont mobilisés pour mener des campagnes sur les grands projets communautaires et notamment :

- Actions institutionnelles - relations aux citoyens : 321 K€. Cette enveloppe correspond à l'édition des publications sectorielles sur les domaines de compétences de l'Agglomération et à la réalisation de l'ensemble des campagnes institutionnelles (154 K€), ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions spécifiques pour la communication sur le tri et la réduction des déchets, dans le contexte particulier d'une année de mise en œuvre du projet de projet de déchèteries connectées (122 K€). Par ailleurs, 45 K€ sont consacrés aux dépenses de communication interne de l'établissement, qui va entrer dans une nouvelle dynamique, compte-tenu des attentes exprimées dans le cadre du projet d'administration partagé.
- Promotion - opérations événementielles - relations presse - relations publiques: 314 K€. Cette enveloppe comprend les actions événementielles mises en place sur le territoire pour valoriser les équipements ou politiques communautaires (inaugurations, expositions, portes ouvertes, conférences, forums) (114 K€), les dispositifs relatifs au marketing territorial (50 K€), les actions de relations de presse (25 K€) et de partenariats presse (20 K€) avec les médias notamment l'émission Café de la Marine, ainsi que les frais de relations publiques (105 K€).
- Déploiement des supports imprimés - digitaux - audiovisuels : 221 K€. Cette enveloppe correspond à l'édition de 4 numéros du magazine de l'Agglomération « Les Nouvelles » (176 K€), au développement des supports digitaux (30 K€) et vidéos (20 K€).

744 K€ de dépenses sont par ailleurs attribuées aux partenariats au titre de la « promotion du territoire » : elles prennent la forme de subventions ou de marchés de partenariats, mis en œuvre pour soutenir l'organisation d'événements sur le territoire communautaire par des associations locales, des clubs sportifs ou des délégataires.

Sur la section d'investissement "Communication", Lorient Agglomération dispose dans ce domaine d'un budget de 342 K€, principalement dédié à la mise en place de la signalétique sur les équipements communautaires : Lorient La Base (123 K€), panneaux quartier Gare (20 K€), habillage des flancs de camions de ramassage des ordures ménagères (15 K€), signalétique du Domaine du Lain (15 K€), signalétique déchèteries (10 K€).

Concernant les recettes, 50% des dépenses en fonctionnement effectuées dans le cadre de la campagne de communication menée sur le tri des emballages sont remboursées par Ecoemballage, devenu Citeo (recettes perçues par la direction gestion et valorisation des déchets - environ 50 K€).

2.5 Assurer l'information des services et veiller à la bonne conservation des archives (programme 605)

Les besoins en documentation nécessitent une inscription budgétaire d'un montant de 77 K€. L'unité documentation réalise des produits documentaires (panorama de presse et bulletin documentaire), pour lesquels Lorient Agglomération doit régler les droits d'auteur correspondants. Par ailleurs, le traitement des archives communautaires nécessite une inscription budgétaire de 20 K€ environ.

2.6 Veiller à la sécurité juridique des actes de la collectivité (programme 606)

Les propositions budgétaires, d'un montant de 49 300 €, permettent, d'une part, d'assurer la représentation de Lorient Agglomération dans les contentieux en cours d'instruction auprès des juridictions (honoraires et/ou frais de procédure) et, d'autre part, de recourir à du conseil juridique pour des dossiers présentant un enjeu important ou une complexité particulière.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire une somme de 678 955 € pour l'assurance de l'agglomération au titre des contrats dits généraux (responsabilité civile, flotte automobile, dommages aux biens). Ces contrats seront renouvelés au 1er janvier 2020, les propositions budgétaires ont été établies sur la base des contrats en cours. Le montant est en diminution par rapport au BP 2019 puisque l'agglomération a pris la décision de ne plus assurer les risques statutaires dont la cotisation représentait un montant d'environ 360 K €. Par ailleurs, des crédits sont sollicités pour des contrats « dommages ouvrage » souscrits à l'occasion d'opérations de travaux.

Enfin, la proposition d'inscription budgétaire relative aux frais de publicités à mettre en œuvre dans le cadre des procédures de commande publique de 44 K€ (dans le programme opérationnel 610) est en diminution compte-tenu du stock disponible d'unités de publication constaté en fin d'année et grâce à la rationalisation des outils de publication en place depuis maintenant plusieurs années.

2.7 Gérer les ensembles immobiliers (programme 607)

Ce programme comprend la gestion immobilière des locaux à vocation économique, la gestion de la concession portuaire et la gestion des autres locaux communautaires.

Les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

Actions	Dépenses €	Recettes €
1 - Gestion immobilière des locaux à vocation économique	452 970 (budget principal) 6 400 (budget Ports de plaisance) 13 090 (budget Parcs d'activités économiques)	1 511 880 (budget principal) 140 800 (budget Ports de plaisance)
2 - Gestion de la concession portuaire	126 300 (budget Ports de plaisance)	126 300 (budget Ports de plaisance)
3 - Gestion immobilière des autres locaux communautaires	1 367 845 (budget principal) 37 300 (budget Transports urbains) 119 040 (budget Eau) 139 300 (budget Assainissement collectif)	104 740 (budget principal)
TOTAL	2 262 245	1 883 720

Globalement, les dépenses sont en hausse de 8,5 % par rapport aux crédits ouverts en 2019 et les recettes de 3,7 %. L'augmentation des dépenses est principalement liée à l'intégration de nouveaux locaux dans notre patrimoine (paiement des charges et taxes foncières).

Pour 2020, les dépenses d'investissement concerneront d'éventuels aménagements de bureaux dans les bâtiments abritant les services de Lorient Agglomération pour un montant total de 118 K€ (budget principal), 150 K€ (budget Eau) et 150 K€ (budget Assainissement collectif).

2.8 Assurer la maintenance du patrimoine bâti et la gestion du parc de véhicules (programme 608)

Le patrimoine bâti de Lorient Agglomération représente un ensemble de plus de 321 bâtiments, pour une surface d'environ 250 000 m² qui nécessite en permanence des travaux de maintenance, d'entretien et d'amélioration. Ce patrimoine est mis à disposition du public ou des autres directions pour accomplir leurs missions, soit directement, soit par l'intermédiaire de partenaires au travers de baux emphytéotiques, baux commerciaux ou délégations de service public.

En assurant la maintenance de ce patrimoine bâti, la Communauté d'Agglomération poursuit plusieurs objectifs :

- préserver la sécurité et la santé des usagers des bâtiments ;
- améliorer le maintien en bon état d'usage des bâtiments et accélérer leur adaptabilité aux évolutions ;
- améliorer les performances sociales et environnementales (accessibilité, économies d'énergie, exemplarité) ;
- diminuer le coût global, améliorer la prévision des dépenses et augmenter la valeur du bâti.

En **investissement**, les crédits proposés pour mener cette action s'élèvent pour 2020 à 885,5 K€ pour effectuer la maintenance du patrimoine bâti tous budgets confondus (action 608 01), répartis principalement pour les interventions en une enveloppe travaux de 300 K€ pour les sites gérés en HT et 200 K€ pour ceux gérés en TTC, sur le budget principal, 108 K€ HT sur le budget annexe de l'eau et 222 K€ HT sur celui de l'assainissement collectif. Une enveloppe de 5 K€ HT est proposée pour compléter et renouveler le parc de vélos à assistance électrique (action 608 03).

En **fonctionnement**, les crédits proposés pour mener les travaux de maintenance préventive et d'entretien du patrimoine sont de 720 K€ (action 608 01), dont l'essentiel concerne le budget principal pour lequel les crédits sont stabilisés, afin de respecter les engagements liés à la contractualisation financière avec l'Etat.

Les dépenses relatives aux fournitures d'électricité, de combustibles, d'eau potable pour le patrimoine exploité par l'agglomération, tous budgets confondus, représentent un montant de 1,5 M€. La maîtrise du budget fluides, depuis plusieurs années, est le résultat concret des actions engagées : achat groupé d'électricité et de gaz naturel, optimisation de la part acheminement de nos contrats de fourniture d'électricité et de gaz, suivi précis de nos consommations énergétiques, mise en œuvre d'actions de maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables et locales (13 000 m² chauffés au bois et l'équivalent de 10 000 m² de bâtiments alimentés en électricité photovoltaïque) sur notre patrimoine (mission 504), qui seules permettent au final de contenir et de diminuer durablement la facture énergétique de Lorient Agglomération.

Enfin, le parc de véhicules de la collectivité comprend 229 véhicules (78 véhicules légers, 106 véhicules utilitaires et 45 poids lourds et bennes à ordures ménagères) auxquels s'ajoutent 61 véhicules légers mis à disposition des délégataires de service public. Le renouvellement régulier de la flotte permet de bénéficier des dernières avancées technologiques et d'utiliser des véhicules toujours plus performants en termes de diminution de consommation de carburants et d'émission de polluants.

Le budget proposé pour 2020 dédié à la gestion de ce parc s'élève en fonctionnement à 1,4 M€ : il comprend l'entretien et la réparation pour les véhicules en location, la location mobilière, la fourniture de carburant pour les véhicules et engins. Ce budget reste maîtrisé et tient compte de l'augmentation subie des taxes sur le gas-oil non routier (GNR).

Concernant le budget principal, il est à noter une baisse globale des crédits de fonctionnement pour le programme 608 de -4.39 % du BP 2019 au BP 2020.

2.9 Assurer la maintenance des espaces extérieurs (programme 609)

Les propositions en investissement relatives à ce programme portent sur la remise à niveau des aménagements extérieurs en lien avec le Bistrot du Saumon à Pont Scorff à hauteur de 20 000 € et sur des travaux de grosses réparations sur le pont du Gaillec (franchissement de la voie ferrée), avant rétrocession à la ville de Lorient, pour 30 K€.

Les crédits en fonctionnement s'élèvent à 206 K€ pour couvrir les coûts de maintenance des espaces extérieurs de l'établissement non dotés dans les autres programmes.

2.10 Achats et charges diverses pour les services (programme 610)

Ce programme porte en investissement, sur l'acquisition à hauteur de 45 K€ de mobilier pour l'équipement des services communautaires. En fonctionnement, les propositions d'un montant total de 485 K€ (tous budgets confondus) intègrent les frais d'affranchissement pour 90 K€, l'acquisition de fournitures de bureau pour 61 K€, les prestations et achats de produits de nettoyage des locaux communautaires pour 152 K€, ainsi que les prestations de sûreté, sécurité incendie et télésurveillance de la Maison de l'Agglomération à hauteur de 100 K€.

3 Dotations annuelles et pluriannuelles des programmes et actions

Les tableaux suivants concernent d'une part les dotations annuelles des missions, programmes et actions et d'autre part les engagements pluriannuels de Lorient Agglomération.

Les dotations annuelles - tableau intitulé « Projet de budget primitif 2020 » présentent successivement les dépenses et les recettes des missions, tous budgets confondus. En affichant les dépenses d'investissement et de fonctionnement de chacune des politiques publiques, il fait état de l'effort de Lorient Agglomération pour chacune des missions et présente, pour information, les montants adoptés au budget primitif précédent.

Cette présentation par politique publique complète la maquette budgétaire votée pour chacun des budgets, principal et annexes, chacun dans sa nomenclature comptable réglementaire. Pour mémoire, le budget est voté par nature, au niveau du chapitre.

Les engagements pluriannuels en investissement et en fonctionnement sont présentés dans les tableaux intitulés :

- « Projet de Budget Primitif pour 2020 - Autorisation de Programme - Création et Révision d'AP - Tous Budgets », pour l'investissement
- « Projet de Budget Primitif pour 2020 -Autorisation d'Engagement - Création et Révision d'AE -Tous Budgets », pour le fonctionnement

Enfin, un tableau intitulé « programmation pluri-annuelle des recettes d'investissement-budget principal » précise les subventions attendues dans le cadre des différentes contractualisations. Elles représentent le volet « recettes » de la programmation pluriannuelle.

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	62 441 876	130 542 635	58 495 629	139 780 460	198 276 089
Programme : 01 - Gerer les competences et les emplois	10 000	34 804 300	3 000	35 495 650	35 498 650
01 - Masse salariale	0	34 205 346	0	34 908 890	34 908 890
02 - Formation	0	388 954	0	366 350	366 350
03 - Action sociale	0	162 500	0	170 910	170 910
04 - Hygiene et securite	10 000	47 500	3 000	49 500	52 500
Programme : 02 - Realiser les programmations budgetaires et financieres	58 646 621	84 951 737	54 714 372	93 986 451	148 700 823
01 - Service de la dette	35 729 900	7 879 981	32 851 225	9 934 894	42 786 119
02 - Subventions et cotisations diverses	1 350 000	3 561 295	1 650 000	5 920 330	7 570 330
03 - Frais generaux de fonctionnement	0	1 430 464	0	381 890	381 890
04 - Fiscalite directe locale (TP,taxe additionnelle...)	0	0	0	0	0
05 - Participations de l'Etat (DGF)	0	0	0	0	0
06 - Reversements de fiscalite auxcommunes membres (AS et DSC)	0	13 935 000	0	13 930 000	13 930 000
07 - Autres reversements de fiscalite (FNGIR, perequation horizontale, ticket modérateur)	0	9 165 000	0	9 165 000	9 165 000
08 - Autofinancement (virements desection et dotations aux amortissements)	4 668 940	38 786 332	5 213 320	42 926 216	48 139 536
09 - Autres operations (patrimoniales, cessions...)	16 897 781	10 193 665	14 999 827	11 728 121	26 727 948

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	62 441 876	130 542 635	58 495 629	139 780 460	198 276 089
Programme : 03 - Optimiser les systemes d'information	1 384 455	894 602	2 032 442	1 307 974	3 340 416
01 - Matériels informatiques	197 600	173 996	304 091	166 826	470 917
02 - Logiciels informatiques	392 500	516 587	440 683	874 586	1 315 269
03 - Plateforme de services	0	0	0	0	0
04 - Telephonie	30 000	174 019	140 256	189 142	329 398
05 - Cartographie et information géographique	264 355	0	252 412	41 942	294 354
06 - Protection des Données (RGPD ...)	0	30 000	0	33 478	33 478
07 - Schéma Numérique Territorial	500 000	0	895 000	2 000	897 000
Programme : 04 - Promouvoir l'image de l'agglomération et rendre compte de l'action communautaire	175 000	2 318 240	342 300	1 605 400	1 947 700
01 - Promotion	50 000	342 000	50 000	193 000	243 000
02 - Evenements	0	191 500	0	126 500	126 500
03 - Partenariats	0	1 225 950	100 000	738 800	838 800
04 - Information	0	237 790	0	226 000	226 000
05 - Communication institutionnelle	125 000	285 000	192 300	276 100	468 400
06 - Communication interne	0	36 000	0	45 000	45 000

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	62 441 876	130 542 635	58 495 629	139 780 460	198 276 089
Programme : 05 - Assurer l'information des services et veiller a la bonne conservation des archives	0	77 200	0	97 485	97 485
01 - Conception, realisation et diffusion des produits documentaires dans la collectivite	0	76 000	0	77 500	77 500
02 - Collecte, classement, conservation et communication des archives de la collectivite	0	1 200	0	19 985	19 985
Programme : 06 - Veiller a la securite juridique des actes de la collectivite	0	1 047 170	0	728 255	728 255
01 - Assurances	0	979 470	0	678 955	678 955
02 - Contentieux	0	67 700	0	49 300	49 300
Programme : 07 - Gerer les ensembles immobiliers	1 196 000	2 084 736	418 000	2 262 245	2 680 245
01 - Gestion immobiliere des locaux a vocation economique (BSM, batiments sur dpm...)	0	387 336	0	472 460	472 460
02 - Gestion de la concession portuaire (redevances, taxes...)	0	118 100	0	126 300	126 300
03 - Gestion immobiliere et travaux d'adaptation des autres locaux communautaires	1 196 000	1 579 300	418 000	1 663 485	2 081 485

Projet de Budget Primitif pour 2020 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2019 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	62 441 876	130 542 635	58 495 629	139 780 460	198 276 089
Programme : 08 - Assurer la maintenance du patrimoine bâti et la gestion du parc de véhicules	984 800	3 607 850	890 515	3 605 800	4 496 315
01 - Maintenance du patrimoine bâti	979 800	737 900	885 515	720 400	1 605 915
02 - Gestion des économies d'eau et d'énergie du patrimoine	0	1 438 250	0	1 494 250	1 494 250
03 - Gestion du parc des véhicules légers	5 000	1 431 700	5 000	1 391 150	1 396 150
Programme : 09 - Assurer la maintenance des espaces extérieurs	0	212 000	50 000	206 000	256 000
01 - Maintenance des espaces extérieurs	0	212 000	50 000	206 000	256 000
Programme : 10 - Achats et charges diverses pour les services	45 000	544 800	45 000	485 200	530 200
01 - Mobilier	45 000	0	45 000	0	45 000
02 - Fournitures de bureau	0	71 200	0	61 200	61 200
03 - Documentation	0	0	0	0	0
04 - Autres achats et charges diverses	0	473 600	0	424 000	424 000

Projet de Budget Primitif pour 2020 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budaet Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	120 730 557	116 811 321	117 514 961	122 633 367	240 148 328
Programme : 01 - Gerer les competences et les emplois	0	2 986 129	0	2 305 132	2 305 132
01 - Masse salariale	0	2 687 463	0	2 305 132	2 305 132
02 - Formation	0	0	0	0	0
03 - Action sociale	0	0	0	0	0
04 - Hygiene et securite	0	298 666	0	0	0
Programme : 02 - Realiser les programmations budgetaires et financieres	120 365 557	111 965 428	117 514 961	118 415 157	235 930 118
01 - Service de la dette	64 178 474	2 204 500	58 106 693	2 050 000	60 156 693
02 - Subventions et cotisations diverses	0	0	0	0	0
03 - Frais generaux de fonctionnement	0	2 797 478	0	1 778 964	1 778 964
04 - Fiscalite directe locale (TP,taxe additionnelle...)	0	66 759 500	0	70 060 448	70 060 448
05 - Participations de l'Etat (DGF)	4 247 000	16 172 000	3 387 000	15 667 000	19 054 000
06 - Reversements de fiscalite auxcommunes membres (AS et DSC)	1 084 761	1 622 000	1 084 761	1 622 000	2 706 761
07 - Autres reversements de fiscalite (FNGIR, perequation horizontale, ticket modérateur)	0	2 044 000	0	2 170 000	2 170 000
08 - Autofinancement (virements desection et dotations aux amortissements)	38 786 332	4 668 940	42 788 216	5 213 320	48 001 536
09 - Autres operations (patrimoniales, cessions...)	12 068 990	15 697 010	12 148 291	19 853 425	32 001 716

Projet de Budget Primitif pour 2020 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budaet Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	120 730 557	116 811 321	117 514 961	122 633 367	240 148 328
Programme : 03 - Optimiser les systemes d'information	0	42 734	0	28 428	28 428
01 - Matériels informatiques	0	500	0	0	0
02 - Logiciels informatiques	0	22 756	0	13 528	13 528
03 - Plateforme de services	0	19 478	0	14 900	14 900
04 - Telephonie	0	0	0	0	0
05 - Cartographie et information géographique	0	0	0	0	0
06 - Protection des Données (RGPD ...)	0	0	0	0	0
07 - Schéma Numérique Territorial	0	0	0	0	0
Programme : 04 - Promouvoir l'image de l'agglomération et rendre compte de l'action communautaire	0	0	0	0	0
01 - Promotion	0	0	0	0	0
02 - Evenements	0	0	0	0	0
03 - Partenariats	0	0	0	0	0
04 - Information	0	0	0	0	0
05 - Communication institutionnelle	0	0	0	0	0
06 - Communication interne	0	0	0	0	0

Projet de Budget Primitif pour 2020 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budaet Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	120 730 557	116 811 321	117 514 961	122 633 367	240 148 328
Programme : 05 - Assurer l'information des services et veiller a la bonne conservation des archives	0	0	0	0	0
01 - Conception, realisation et diffusion des produits documentaires dans la collectivite	0	0	0	0	0
02 - Collecte, classement, conservation et communication des archives de la collectivite	0	0	0	0	0
Programme : 06 - Veiller a la securite juridique des actes de la collectivite	0	930	0	930	930
01 - Assurances	0	0	0	0	0
02 - Contentieux	0	930	0	930	930
Programme : 07 - Gerer les ensembles immobiliers	350 000	1 816 100	0	1 883 720	1 883 720
01 - Gestion immobiliere des locauxa vocation economique (BSM, batiments sur dpm...)	0	1 405 960	0	1 652 680	1 652 680
02 - Gestion de la concession portuaire (redevances, taxes...)	0	118 100	0	126 300	126 300
03 - Gestion immobiliere et travaux d'adaptation des autre locaux communautaires	350 000	292 040	0	104 740	104 740

Projet de Budget Primitif pour 2020 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2019 (Pour info Budaet Primitif)		RECETTES 2020		
	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total 2020
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	120 730 557	116 811 321	117 514 961	122 633 367	240 148 328
Programme : 08 - Assurer la maintenance du patrimoine bati et la gestion du parc de vehicules	15 000	0	0	0	0
01 - Maintenance du patrimoine bati	15 000	0	0	0	0
02 - Gestion des economies d'eau etd'energie du patrimoine	0	0	0	0	0
03 - Gestion du parc des vehicules legers	0	0	0	0	0
Programme : 09 - Assurer la maintenance des espaces extérieurs	0	0	0	0	0
01 - Maintenance des espaces extérieurs	0	0	0	0	0
Programme : 10 - Achats et charges diverses pour les services	0	0	0	0	0
01 - Mobilier	0	0	0	0	0
02 - Fournitures de bureau	0	0	0	0	0
03 - Documentation	0	0	0	0	0
04 - Autres achats et charges diverses	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Mobiliser les ressources au service des politiques publiques							
CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
4 979 957	500 000					5 479 957	14 509 067,23

02 Realiser les programmations budgetaires et financieres								
Total	1 650 000						1 650 000	2 500 000
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
02 Subventions et cotisations diverses	1 650 000						1 650 000	2 500 000

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

03 Optimiser les systemes d'information								
Total	2 026 442	500 000					2 526 442	5 189 009,54
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Matériels informatiques	300 591						300 591	1 383 808,47
02 Logiciels informatiques	438 183						438 183	1 571 761,47
04 Telephonie	140 256						140 256	236 065,28
05 Cartographie et information géographique	252 412						252 412	497 374,32
07 Schéma Numérique Territorial	895 000	500 000					1 395 000	1 500 000

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

07 Gerer les ensembles immobiliers								
Total	318 000						318 000	2 816 328,48
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Gestion immobiliere des locauxa vocation economique (BSM, batiments sur dpm...)	0						0	128 479,12
03 Gestion immobiliere et travaux d'adaptation des autre locaux communautaires	318 000						318 000	2 687 849,36

08 Assurer la maintenance du patrimoine bati et la gestion du parc de vehicules								
Total	890 515						890 515	3 597 196,13
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Maintenance du patrimoine bati	885 515						885 515	3 587 149,33
02 Gestion des economies d'eau etd'energie du patrimoine								46,8
03 Gestion du parc des vehicules legers	5 000						5 000	10 000

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

09 Assurer la maintenance des espaces extérieurs								
Total	50 000						50 000	111 714,54
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Maintenance des espaces extérieurs	50 000						50 000	111 714,54

10 Achats et charges diverses pour les services								
Total	45 000						45 000	294 818,54
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Mobilier	45 000						45 000	261 049,05
02 Fournitures de bureau	0						0	1 386,12
04 Autres achats et charges diverses	0						0	32 383,37

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2020
 Autorisation d'Engagement
 Création et Révision d'AE
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Mobiliser les ressources au service des politiques publiques							
CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
354 800						354 800	4 949 977,85

06 Veiller à la sécurité juridique des actes de la collectivité								
Total	354 800						354 800	4 949 977,85
Action	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
01 Assurances	354 800						354 800	4 949 977,85

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AE est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Programmation pluri-annuelle des recettes d'investissement
 Budget Principal**

Les recettes d'investissement de ce tableau sont les subventions d'équipement des comptes 13 et celles des opérations sous mandat des comptes 45

Mission : Mobiliser les ressources au service des politiques publiques					
	2020	2021	2022	2023	Total
	1 084 761	0			1 084 761

02 Réaliser les programmations budgétaires et financières					
Total	1 084 761				1 084 761
Action	2020	2021	2022	2023	Total
06 Reversements de fiscalité aux Communes membres (AC et DSC)	1 084 761				1 084 761